



## ALGERIE

Rapport du FMI N° 21/253

Décembre 2021

### CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR L'ALGÉRIE

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le cadre des consultations de 2021 au titre de l'article IV avec l'Algérie, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** résumant les vues du conseil d'administration telles qu'exprimées le 19 novembre 2021 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui a marqué la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 19 novembre 2021. Le rapport a été établi à la suite d'entretiens avec les autorités algériennes sur l'évolution de la situation et des politiques économiques, et qui ont pris fin le 3 octobre 2021. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 novembre 2021.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour l'Algérie.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



## Le conseil d'administration du FMI conclut les consultations de 2021 au titre de l'article IV avec l'Algérie

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Washington, le 19 novembre 2021.** Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV<sup>1</sup> avec l'Algérie.

L'économie algérienne se remet peu à peu des deux chocs qui l'ont frappée simultanément en 2020 : la pandémie de COVID-19 et la baisse des cours du pétrole. La riposte rapide des autorités a permis d'atténuer les répercussions sanitaires et sociales de la crise. Des mesures de confinement ciblées et l'accélération de la campagne de vaccination ont permis de ralentir une troisième vague de contaminations. Après une contraction de 4,9 % en 2020, le PIB réel a enregistré une croissance de 2,3 % en glissement annuel au premier trimestre 2021, sous l'effet du redressement des cours et de la production d'hydrocarbures et de l'assouplissement des mesures de confinement. Après une détérioration significative en 2020, le solde des transactions courantes de la balance des paiements s'est nettement amélioré au cours du premier semestre 2021.

La pandémie a exacerbé les facteurs de vulnérabilité économique préexistants en Algérie, qui résultent d'une succession de chocs survenus depuis 2014. Le budget et la balance extérieure courante accusent d'importants déficits depuis plusieurs années, entraînant une augmentation significative de la dette publique et une diminution des réserves de change et réduisant la marge de manœuvre de l'action publique. En outre, la hausse de l'inflation, qui tient à l'augmentation des prix internationaux des denrées alimentaires et à un épisode de sécheresse en Algérie, érode le pouvoir d'achat des ménages.

L'économie algérienne devrait se rétablir en 2021 et 2022, mais les perspectives demeurent incertaines et difficiles. La croissance réelle devrait atteindre 3,2 % en 2021, et le redressement des exportations devrait permettre une forte réduction du déficit du compte des transactions courantes de la balance des paiements. Cependant, des risques pèsent sur ces perspectives. Les principaux risques tiennent à l'évolution des cours du pétrole, à la pandémie et au contexte social et géopolitique.

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

## Évaluation par le conseil d'administration<sup>2</sup>

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils constatent que la pandémie a eu un impact fort sur l'Algérie et saluent les actions rapides et ambitieuses prises par les autorités pour en contenir les coûts humains et économiques. Une reprise économique progressive est certes à l'œuvre, mais les éléments de vulnérabilité datant d'avant la pandémie demeurent et des risques pèsent sur les perspectives économiques, malgré le redressement récent des prix des hydrocarbures. Dans ce contexte, les administrateurs préconisent un ensemble de politiques économiques bien calibrées afin de favoriser la stabilité macroéconomique et de promouvoir une croissance durable, résiliente et inclusive.

Les administrateurs conviennent généralement de la nécessité d'un rééquilibrage progressif et soutenu des finances publiques, reposant sur une combinaison de mesures visant à accroître les recettes du budget et à réduire les dépenses. Ils jugent utile d'adapter le rythme et la composition de l'ajustement budgétaire à l'évolution de la pandémie et aux conditions économiques domestiques, afin de protéger les tranches les plus vulnérables de la population. Ils saluent également les efforts consentis récemment par les autorités pour moderniser la gestion budgétaire et améliorer l'efficacité du secteur public. Les administrateurs encouragent les autorités à diversifier les sources de financement du budget et à éviter le financement par la banque centrale dans l'avenir.

Les administrateurs soulignent qu'une politique monétaire bien calibrée, associée à une plus grande flexibilité du taux de change, pourrait contribuer à la stabilisation de l'économie. Ils encouragent les autorités à continuer de renforcer la supervision bancaire, à mettre en œuvre un cadre réglementaire pour la gestion des crises bancaires et à renforcer la gouvernance des banques publiques. Les administrateurs saluent également les réformes prévues pour renforcer l'indépendance de la banque centrale.

Les administrateurs saluent la stratégie des autorités pour relancer la croissance et réduire la dépendance de l'économie aux hydrocarbures. Ils saluent également l'orientation du nouveau Plan d'action du gouvernement et appuient les réformes prioritaires identifiées par le Plan pour faciliter la transition du pays vers un modèle de croissance plus inclusif et plus durable. Les annonces récentes vont dans la bonne direction en ce qui concerne le renforcement de la transparence et du cadre institutionnel de lutte contre la corruption, l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, ou les initiatives en faveur des technologies numériques, des investissements directs étrangers et de la concurrence pour encourager l'investissement privé et la création d'emplois. Le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) demeure également prioritaire.

Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec l'Algérie se déroule selon le cycle ordinaire de 12 mois.

---

<sup>2</sup> À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les vues des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse suivante :

<https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>

**Algérie: principaux indicateurs macroéconomiques, 2019–22**

Population : 43,4 millions (en 2019)

PIB par habitant : 3 940 dollars (2019)

Quote-part : 1 959,9 millions de DTS

Coefficient de Gini : 0,28 (en 2015)

Principaux marchés à l'exportation : UE

Principales exportations : pétrole et gaz

	2019	2020	2021	2022
		Est.	Proj.	
<b>Production</b>				
Croissance du PIB réel (en %)	0,8	-4,9	3,2	2,4
Croissance du PIB hors hydrocarbures (en %)	2,0	-3,9	2,0	2,4
<b>Emploi</b>				
Chômage (fin de période, en %)	11,4	...	...	...
<b>Prix</b>				
Inflation (moyenne, en %)	2,0	2,4	6,5	7,7
<b>Finances de l'administration centrale (en % du PIB)</b>				
Total des recettes	32,3	30,1	28,0	27,6
<i>Dont : hydrocarbures</i>	13,1	10,3	11,1	12,4
Total des dépenses	41,9	41,9	39,8	39,4
Solde budgétaire global (déficit -)	-9,6	-11,7	-11,8	-11,8
Dette publique brute	45,8	50,7	59,2	65,4
<b>Monnaie et crédit</b>				
Monnaie au sens large (variation en pourcentage)	-0,8	7,4	17,0	13,3
Crédit à l'économie (variation en %)	9,0	3,0	1,8	5,6
<b>Balance des paiements</b>				
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-9,9	-12,7	-4,9	-3,6
IDE (en % du PIB)	0,8	0,8	0,7	0,7
Réserves brutes (en mois d'importations) 1/	17,6	12,5	11,1	9,9
Dette extérieure (en % du PIB)	2,2	2,4	2,0	1,9
<b>Taux de change</b>				
TCER moyen (variation en %)	2,3	-4,6	...	...

Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

1/ En mois d'importations de biens et services de l'année suivante.



## ALGÉRIE

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV

Décembre 2021

### THEMES PRINCIPAUX

**Contexte.** La conjonction de la pandémie de COVID-19 et du choc lié aux cours du pétrole en 2020 a durement touché l'économie et la population algériennes. Les mesures prises par les autorités ont contribué à atténuer les répercussions sociales et économiques. La crise a néanmoins exacerbé les facteurs de vulnérabilité de l'économie algérienne et il est devenu encore plus urgent d'adopter un nouveau modèle de croissance plus inclusif et plus durable. Une reprise a démarré en 2021, mais les perspectives restent difficiles. Le rebond récent des cours des hydrocarbures devrait soutenir la reprise et alléger les contraintes de financement immédiates, il n'en reste pas moins qu'une résolution des problèmes structurels persistants aidera à réaliser le vaste potentiel de croissance de l'Algérie, au bénéfice de sa population.

**Principales recommandations.** Il est essentiel de recalibrer le dosage de politiques afin de renforcer la reprise post-COVID en corrigeant les déséquilibres macroéconomiques tels que les déficits budgétaires élevés, tout en diversifiant l'économie de façon à réduire sa dépendance aux hydrocarbures et en favorisant la croissance et la création d'emplois. Il faudra à cet effet revoir le dosage de politiques en assainissant progressivement les finances publiques et en accompagnant cet ajustement de la politique budgétaire par une plus grande flexibilité du taux de change et un resserrement de la politique monétaire. L'ajustement budgétaire devra être adapté à l'évolution de la pandémie et à la situation économique du pays, et prévoir des mesures pour atténuer ses conséquences sur les groupes vulnérables. Parallèlement, des réformes structurelles doivent être mises en œuvre pour faciliter la transition vers à un nouveau modèle de croissance.

**Politique budgétaire.** Les autorités envisagent un train de réformes budgétaires, mais les déficits budgétaires devraient rester élevés à moyen terme et occasionner d'importants besoins de financement. Atténuer le coût humain et économique de la pandémie reste une priorité immédiate. Il faut à cet effet aménager une marge de manœuvre pour accroître les dépenses sociales et de santé, en particulier en cas de résurgence de la pandémie. Un rééquilibrage budgétaire conséquent et soutenu est

également nécessaire pour stabiliser la dette publique et préserver les réserves internationales.

**Politiques monétaires, de change et financières.** Les autorités ont procédé à un ajustement important du taux de change depuis 2013. Cependant, les réserves de change ont fortement diminué et les pressions inflationnistes se sont intensifiées alors que les prix des produits alimentaires et les déficits budgétaires sont élevés et la politique monétaire demeure accommodante. Une plus grande flexibilité du taux de change faciliterait l'ajustement de l'économie et sa diversification. L'orientation de la politique monétaire doit protéger la stabilité des prix et les réserves de change. Le financement de l'État par la banque centrale doit être évité afin de préserver la stabilité macroéconomique. Il convient également de suivre de près les risques qui pèsent sur la stabilité financière et d'y remédier en prenant des mesures de correction en temps opportun.

**Des réformes pour adopter un nouveau modèle de croissance.** La transition de l'Algérie vers un nouveau modèle de croissance nécessite des réformes fondamentales, dont certaines sont déjà en cours et d'autres figurent dans le plan d'action du gouvernement, pour renforcer la transparence et la gouvernance des institutions juridiques, budgétaires et monétaires dans l'ensemble du secteur public afin de réduire les risques de corruption et les obstacles à l'entrée dans le secteur formel. Il est également essentiel de diversifier l'économie hors hydrocarbures, d'améliorer le climat des affaires et de favoriser l'investissement du secteur privé et la création d'emploi.

Approuvé par  
**Taline Koranchelian et  
 Kevin Fletcher**

Les entretiens se sont déroulés par visioconférence du 13 septembre au 3 octobre 2021. L'équipe de la mission se composait de Geneviève Verdier (cheffe de mission), Mahmoud Harb, Jiawei Li, Priscilla Muthoora (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), Stéphane Couderc (du département des marchés monétaires et de capitaux) et Fabien Gonguet (du département des finances publiques). André Kahn, Tanja Santucci et Ron Snipeliski (du département juridique) ont participé à certaines réunions. Kamel Badsı (du bureau des administrateurs) a pris part à la majorité des entretiens.

La mission a rencontré M. Benabderrahmane, Premier ministre et ministre des Finances, M. Fadli, gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Arkab, ministre de l'Énergie et des Mines, M. Nasri, ministre des Travaux publics, M. Rezig, ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, M. Lahfaya, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale et M<sup>me</sup> Krikou, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme. L'équipe s'est également entretenue avec d'autres hauts responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi qu'avec des représentants des secteurs économique et financier, de la société civile et des syndicats. Nicholas Staines a initialement contribué au rapport. Jiawei Li et Tatiana Pecherkina ont prêté un excellent concours à la préparation de ce rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	5
<b>CONTEXTE</b>	<b>6</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>7</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>13</b>
<b>DISCUSSION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES</b>	<b>14</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>27</b>
<b>ENCADRES</b>	
1. Les opérations de rachat de dettes des entreprises publiques et du PSR	11
2. Vers une réforme des subventions en Algérie	19
3. Assurer la viabilité et l'équité du système public de retraite algérien	20
<b>GRAPHIQUES</b>	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques	30
2. Évolution du secteur extérieur	31
3. Indicateurs budgétaires	32

4. Indicateurs monétaires et du secteur financier	33
---	----

**TABLEAUX**

1. Mesures de riposte des pouvoirs publics face à la COVID-19 en 2020–21	9
2. Évaluation de la gouvernance – Principaux points à améliorer et grandes recommandations	26
3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–26	34
4. Balance des paiements, 2016–26 (en milliards de dollars)	35
5a. Synthèse des opérations de l’administration centrale, 2016–26 (en milliards de dinars)	36
5b. Synthèse des opérations de l’administration centrale, 2016–26 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)	37
6. Situation monétaire, 2016–26 (en milliards de dinars, sauf mention contraire)	38
7. Indicateurs de solidité financière, 2010–20 (en pourcentage)	39

**ANNEXES**

I. Suite donnée aux recommandations antérieures du FMI	40
II. Évaluation du secteur extérieur	41
III. Matrice d’évaluation des risques	45
IV. Analyse de viabilité de la dette publique et extérieure	50
V. Scénario d’ajustement	60
VII. Le secteur informel en Algérie	69
Bibliographie	75



## Abréviations

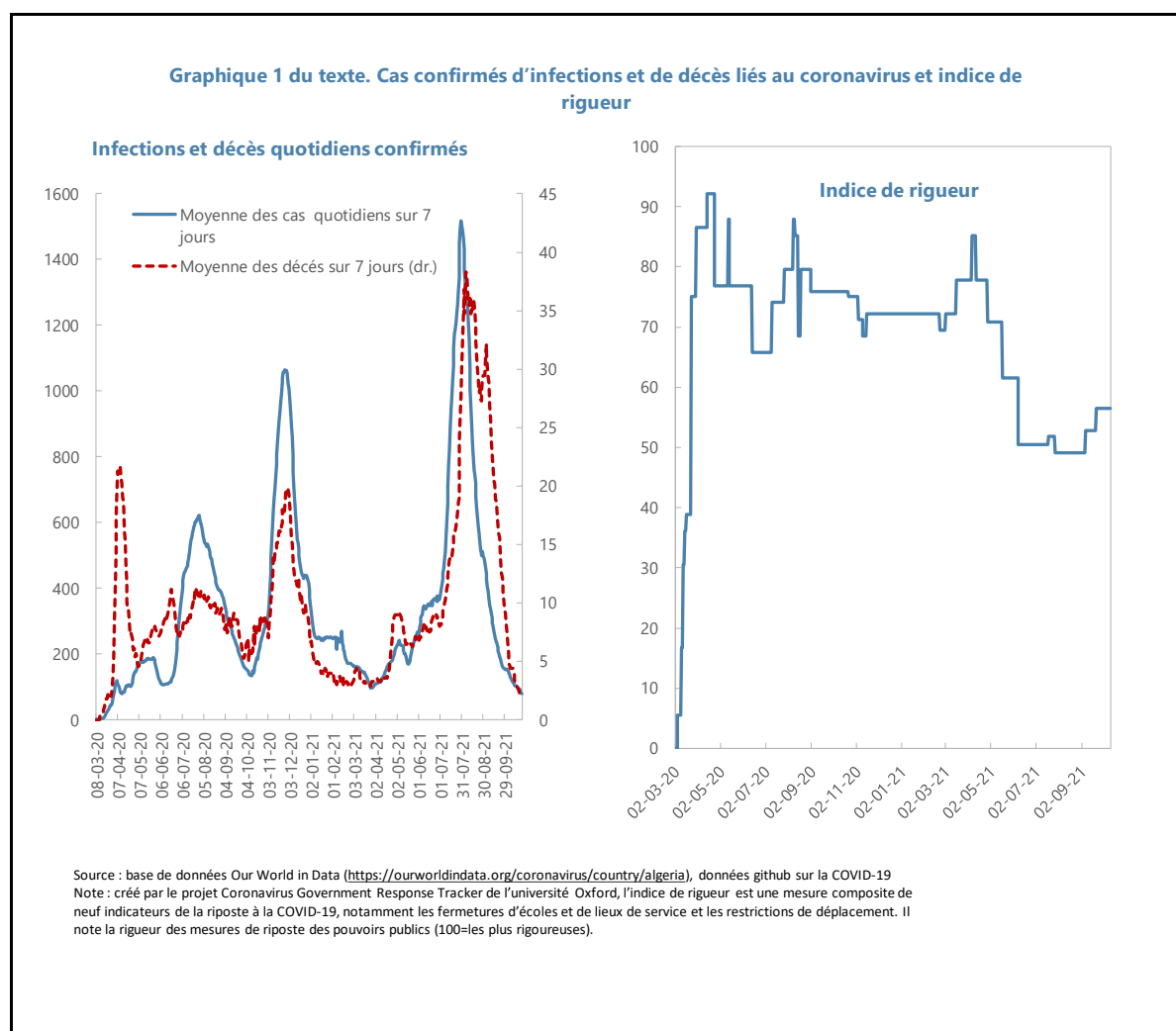
CASNOS	Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés
CNR	Caisse nationale des retraites
FRR	Fonds de régulation des recettes
PAG	Plan d'action du gouvernement
PSR	Programme spécial de refinancement
TCER	Taux de change effectif réel

## CONTEXTE

- 1. L'Algérie était déjà confrontée à un ensemble de défis économiques majeurs lorsque la pandémie de COVID-19 s'est déclarée.** Le choc pétrolier de 2014 a provoqué une forte baisse des recettes tirées des hydrocarbures et mis à rude épreuve le modèle de croissance du pays. Les autorités ont initialement tenté de faciliter l'ajustement de l'économie à ce choc majeur à travers une dépréciation de la monnaie, avant d'entamer un assainissement des finances publiques en 2016. Parallèlement, des réformes structurelles ont été engagées afin de diversifier l'économie en réduisant la dépendance à l'égard des hydrocarbures, et la Banque d'Algérie a modernisé le cadre de sa politique monétaire.
- 2. Les efforts d'ajustement à la baisse des cours du pétrole ont subi un coup d'arrêt avec l'évolution de la situation politique intérieure en 2018–19.** L'ajustement des finances publiques a été interrompu en 2018 alors que le mécontentement social grandissait, que la croissance ralentissait et que le chômage augmentait. En 2019, la candidature à un cinquième mandat de l'ancien Président Bouteflika a été suivie par de vastes mouvements sociaux (le « Hirak ») qui ont provoqué sa démission. Une longue période de transition s'en est suivie, entravant les politiques économiques, jusqu'à l'élection du Président Tebboune en décembre 2019. Après des élections législatives anticipées en juin 2021, un nouveau gouvernement a été nommé en juillet. Dans l'ensemble, les déséquilibres macroéconomiques se sont sensiblement aggravés entre 2013 et 2019 : le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 0,9 % à 9,6 % du PIB, la dette publique a plus que sextuplé et les réserves de change ont baissé d'un niveau équivalent à 32 mois d'importations à 17,6 mois. Face à une augmentation des besoins de financement, les autorités ont recouru au financement monétaire auprès de la banque centrale entre 2017 et 2019.
- 3. La pandémie a davantage aggravé les déséquilibres économiques.** Malgré les efforts des autorités en vue d'atténuer les répercussions sanitaires et sociales du choc, l'économie a connu une contraction généralisée en 2020. D'après les données officielles (Agence nationale de l'emploi), le pays a enregistré 673 000 demandeurs d'emploi de plus et 130 000 offres d'emploi de moins. La chute des cours du pétrole a creusé le déficit des transactions courantes, et les réserves internationales ont continué de baisser. L'épargne budgétaire accumulée dans le fonds de régulation des recettes pétrolières a été épuisée.
- 4. Les consultations ont principalement porté sur les mesures destinées à atténuer l'effet de la pandémie, à remédier aux facteurs de vulnérabilité économique préexistants et à libérer le potentiel de croissance de l'Algérie.** Les discussions se sont concentrées sur la nécessité d'un dosage de politiques qui renforcerait la reprise post-COVID et réduirait les déséquilibres macroéconomique, tout en protégeant les catégories les plus vulnérables, et en accélérant les réformes afin de diversifier l'économie, d'améliorer la gouvernance économique et faire repartir la croissance.

## ÉVOLUTION RÉCENTE

5. **L'Algérie, tout comme d'autres pays, a été durement frappée par la pandémie de COVID-19.** Elle a enregistré jusqu'à présent plus de 205 000 contaminations et plus de 5 800 décès, sur une population de 44 millions de personnes. La mise en place rapide de mesures sanitaires et une accélération de la campagne de vaccination en juillet 2021 ont contribué à maîtriser la troisième vague (graphique 1 du texte). À la mi-octobre, près de 11 millions de personnes (soit 25 % de la population) avaient reçu au moins une dose de vaccin. La production locale du vaccin Sinovac depuis septembre devrait donner un nouvel élan à la campagne de vaccination en Algérie.



6. **Les autorités ont mis en œuvre un vaste train de mesures destinées à amortir l'effet de la pandémie sur l'économie.** Outre les mesures sanitaires et de confinement, elles ont assoupli la politique budgétaire à travers un ensemble de mesures fiscales, une augmentation

des dépenses de santé et le versement d'allocations de chômage et d'un transfert ponctuel aux ménages pauvres (tableau 1). La Banque d'Algérie a assoupli sa politique monétaire en ramenant le ratio de réserves obligatoires de 10 % à 2 % et le taux directeur de 3,5 % à 3 %. Elle a en outre assoupli les règles prudentielles. Le dinar a baissé de 13 % environ par rapport au dollar américain, et de 16 % environ par rapport à l'euro entre décembre 2019 et septembre 2021.

**7. Une reprise modérée est en cours, mais l'inflation est en hausse.** Après s'être contracté de 4,9 % en 2020, le PIB réel a augmenté de 2,3 % en glissement annuel au premier trimestre 2021, sous l'effet d'une reprise progressive de l'activité intérieure facilitée par l'assouplissement des mesures de confinement et la hausse de la demande extérieure. La production d'hydrocarbures a progressé de 7½ % (en glissement annuel) sur la même période. L'inflation s'est accélérée pour atteindre 4,1 % en juin 2021, en moyenne sur 12 mois, du fait de la poussée des coûts, notamment un épisode de sécheresse en 2021 et des effets de base. L'inflation hors produits alimentaires a elle aussi augmenté, en partie en raison d'une dépréciation du taux de change.

## Tableau 1. Algérie : Mesures de riposte des pouvoirs publics face à la COVID-19 en 2020–21

### Mesures sanitaires

2020 : Fermeture des frontières internationales ; fermeture des écoles, des universités, des restaurants et des commerces ; annulation des manifestations publiques et privées ; fermeture des services de transport (internes et externes) ; congés obligatoires entièrement payés pour la moitié des fonctionnaires ; confinement ciblé des provinces. La plupart des mesures sanitaires les plus strictes ont été levées au deuxième semestre de 2020.

2021 : Des confinements ciblés et des exigences de distanciation physique ont été périodiquement réinstaurés en fonction de l'évolution de la pandémie. Les restrictions sanitaires ont été durcies en juillet 2021, puis assouplies avec le recul de la troisième vague d'infections.

### Politique budgétaire

#### Mesures fiscales <sup>1</sup>

Prolongement du délai de paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur les sociétés

Extension de l'échéancier de remboursement des arriérés d'impôt

Suspension des pénalités pour les entreprises accusant du retard dans l'achèvement des contrats publics

Exonération provisoire de la TVA et des droits de douane à l'importation des produits pharmaceutiques et des équipements médicaux de lutte contre la COVID-19, ainsi que des intrants importés utilisés dans leur production

#### Montant cumulé des mesures relatives aux dépenses (1,3 % du PIB) <sup>2</sup>

dont Achat de médicaments et autres équipements médicaux et mesures sanitaires, hormis les vaccins (0,1 % du PIB)

Achat des vaccins (0,2 % du PIB)

Prime exceptionnelle pour les fonctionnaires impliqués dans la lutte contre la pandémie, en majorité des professionnels de la santé (0,5 % du PIB)

Mesures d'aide sociale aux ménages à faible revenu, aux chômeurs et à certains secteurs (0,4 % du PIB)

### Mesures monétaires et macrofinancières

Baisse du taux directeur de 50 points de base au total, de 3,50 % à 3 %

Réductions successives du ratio de réserves obligatoires de 10 à 2 %

Assouplissement des ratios de solvabilité, de liquidité et de prêts improductifs des banques et dérogation permettant d'accorder des prêts sans provisionnement supplémentaire en contrepartie des prêts improductifs

Reprise des mécanismes de refinancement afin d'accroître la liquidité du système bancaire

### Commerce

Diverses mesures visant à réduire la facture des importations (réduction du budget d'équipement de la SONATRACH, baisse des importations de services, etc.)

Interdiction de l'exportation de plusieurs produits alimentaires, médicaux et d'hygiène

Sources : autorités algériennes ; note de conjoncture de la Banque mondiale pour l'Algérie ; estimations et calculs des services du FMI.

Notes :

1/ Les mesures fiscales citées ont été prises dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2020, ainsi que de la loi de finances et la loi de finances rectificative de 2021. Leur calendrier effectif est défini par différents décrets. La plupart des mesures provisoires d'exonération fiscale resteront en place jusqu'à la fin de la pandémie. La plupart des mesures de report de l'impôt sur le revenu ne s'étendent pas au-delà de la fin de l'année fiscale, les services du FMI s'attendent à ce qu'elles aient une incidence faible sur les impôts perçus en 2020 et 2021.

2/ Les mesures énoncées ci-dessus ne tiennent pas compte des engagements assumés par l'État au titre de garanties des prêts bancaires aux sociétés d'État et à d'autres entreprises. Leur coût est exprimé en pourcentage du PIB de 2021.

**8. Le déficit des transactions courantes s’est amélioré après un creusement significatif lié à la baisse des cours pétroliers et à l’entrée en vigueur des quotas de production de l’OPEP+ en 2020.**

Il a diminué de 47,3 % (en glissement annuel) au premier semestre 2021 en raison de la hausse du volume des exportations et des prix des hydrocarbures, des bons résultats des exportations hors hydrocarbures et des mesures de compression des importations. La hausse des exportations nettes et le versement de 2,67 milliards de dollars reçus dans le cadre de l’allocation de droits de tirage spéciaux effectuée par le FMI en 2021 ont aidé à ralentir la baisse de ces réserves qui ont atteint 46,2 milliards de dollars (11,8 mois d’importations) à la fin août, contre 48,2 milliards de dollars (12,5 mois d’importations) à la fin de 2020.

**9. La pandémie et le choc pétrolier ont davantage détérioré les finances publiques.**

La forte diminution des dépenses d’investissement en 2020 a compensé une hausse des dépenses de l’ordre de 1 % du PIB pour lutter contre la pandémie et le manque à gagner résultant des mesures de soutien (tableau 1). Le déficit primaire hors hydrocarbures a donc diminué de 3,3 % du PIB hors hydrocarbures, passant à 24,2 % du PIB hors hydrocarbures en 2020. La forte chute des recettes pétrolières a cependant porté le déficit budgétaire global à 11,7 % du PIB en 2020, contre 9,6 % l’année précédente. Les mesures annoncées dans la loi de finances complémentaire de 2021 devraient résulter en un déficit globalement stable en 2021, en dépit d’une amélioration des recettes des hydrocarbures, du fait d’une hausse des dépenses d’investissement afin de soutenir la reprise économique et combattre la pandémie, ainsi que d’un impact différé du choc économique sur les recettes fiscales intérieures.

**10. Les plans budgétaires préliminaires de 2022 prévoient des réformes fiscales et des déficits qui restent importants.**

Le projet de budget de 2022 prévoit la création d’un mécanisme de compensation en espèces en vue d’une réforme des subventions universelles et comprend des mesures pour élargir l’assiette de l’impôt sur le revenu et supprimer progressivement des exemptions fiscales inefficaces. En parallèle, il comporte des mesures d’assouplissement de la politique budgétaire afin d’encourager la reprise et soutenir le pouvoir d’achat des ménages, notamment des baisses de l’impôt sur le revenu, des augmentations de salaires, un accès élargi aux indemnités de chômage et des mesures favorisant l’accès au logement. Selon les estimations des services du FMI, le déficit budgétaire devrait représenter 11,8 % du PIB en 2022.

**11. Il est resté difficile de répondre aux vastes besoins de financement du Trésor.**

En 2017, les besoins de financement avaient donné lieu à la révision de la loi sur la monnaie et le crédit de façon à autoriser le financement monétaire pendant cinq ans. Les consultations de 2018 au titre de l’article IV ont déconseillé ces mesures en indiquant qu’elles faisaient peser des risques sur l’inflation, les réserves de change et le bilan de la Banque d’Algérie (annexe I). En 2019, le financement monétaire, qui avait atteint 32 % du PIB, a cessé. En 2020, le déficit a été principalement financé en puisant dans les dépôts de l’État et d’autres entités publiques. La Banque d’Algérie a financé l’État en 2021 en investissant une partie de ses fonds propres dans des obligations du Trésor à trois ans pour un total de 520 milliards de dinars (2,3 % du PIB), et en

accordant 335 milliards de dinars (1,5 % du PIB) d'avances temporaires au Trésor. Ces avances qui ont déjà été remboursées<sup>1</sup>. En juillet 2021, la Banque d'Algérie a lancé un programme spécial de refinancement (PSR) de 2 100 milliards de dinars (9,3 % du PIB) afin d'accorder de nouveaux prêts à l'État et au reste de l'économie dans le cadre d'une opération à laquelle ont participé la Banque d'Algérie, des banques publiques et le Trésor (encadré 1).

**12. Les risques à la stabilité financière se sont aggravés.** Les créances improductives, qui avaient fortement augmenté en 2019 dans un contexte de tensions politiques intérieurs, ont été aggravées par la pandémie. Si les mesures prises par la Banque d'Algérie durant la pandémie ont réduit les besoins de refinancement des banques, certaines de ces dernières continuent de connaître une situation de liquidité fragile et ont régulièrement besoin d'accéder au marché interbancaire. Malgré des ratios de solvabilité moyens élevés (tableau 7), l'exposition de certaines banques publiques aux entreprises publiques limite leur capacité à accorder des crédits à l'économie<sup>2</sup>.

#### Encadré 1. Les opérations de rachat de dettes des entreprises publiques et du PSR

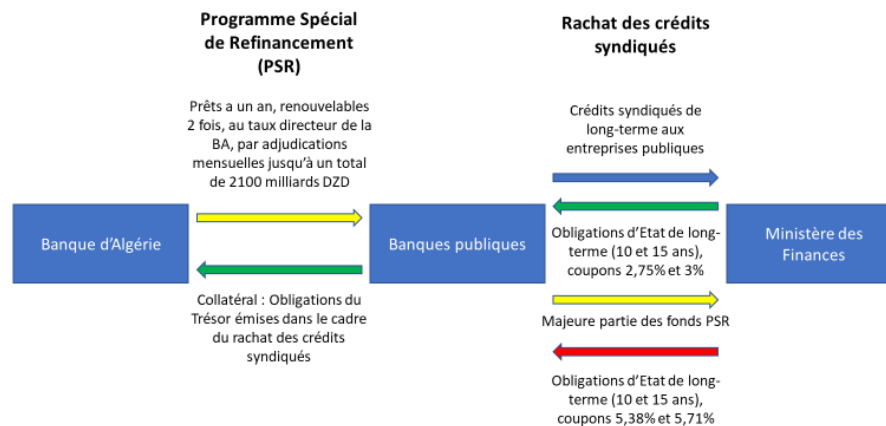
**En juin 2021, une opération de financement à laquelle ont participé le Trésor, des banques publiques et la Banque d'Algérie a été mise en place afin de répondre aux besoins de financement budgétaire.** Ce dispositif avait pour principal objet d'accroître la capacité de prêt des banques publiques. Il se déroule en trois étapes :

- i. Le Trésor achète des crédits syndiqués à long terme (avec de longs délais de grâce) à des entreprises d'État par le transfert d'obligations du Trésor à long terme (à échéances de 10 et 15 ans), émises bien en deçà des taux du marché<sup>1</sup>.
- ii. La Banque d'Algérie refinance les banques publiques utilisant ces titres comme garanties en application du programme spécial de refinancement. Ces obligations du Trésor sont les seules garanties autorisées dans ce programme. Celui-ci est mis en œuvre sous forme d'opérations de refinancement mensuelles à taux fixe, au taux directeur de la Banque d'Algérie, à échéance d'un an pour un volume total maximal de 2 100 milliards de dinars (9,3 % du PIB)<sup>2</sup>. Les opérations sont renouvelables à deux reprises et peuvent être remboursées par anticipation.
- iii. Par convention avec le ministère des Finances, les banques publiques investissent la plupart des fonds obtenus par ce programme dans des obligations du Trésor à long terme, émises à des taux inférieurs à ceux du marché<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> En application de l'article 46 de la loi sur la monnaie et le crédit, la Banque d'Algérie peut consentir à l'État des découverts ne pouvant excéder 240 jours au cours d'une année calendaire, d'un maximum égal à 10 % des recettes ordinaires de l'État constatées au cours du précédent exercice budgétaire. Les placements (en vertu de l'article 53 de la loi sur la monnaie et le crédit) ont été réalisés à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que les achats de bons du Trésor par la Banque d'Algérie entre 2017 et 2019.

<sup>2</sup> Des crédits syndiqués à échéance de 25 ans au maximum et assortis de délais de remboursement de 10 ans au maximum, fournis à la demande de l'État pour financer des projets d'investissement, pèsent sur la liquidité de ces banques.

### Encadré 1. Les opérations de rachat de dettes des entreprises publiques et du PSR (suite)



#### Cette opération pourrait :

- i. *Faire peser des risques importants sur la stabilité monétaire* : L'acceptation par la Banque d'Algérie comme garanties d'obligations du Trésor à long terme émises à des rendements inférieurs à ceux du marché expose son bilan à des risques financiers considérables. Sur la base des rendements sur le marché, ces obligations du Trésor valent de 60 % à 65 % de leur valeur nominale, alors que la Banque d'Algérie les accepte à leur valeur nominale, avec une décote insuffisante (15 %). En l'absence de mesures pour rééquilibrer les finances publiques, l'utilisation répétée de ces opérations exposerait la Banque d'Algérie à un risque d'abus de ses instruments pour répondre aux besoins de financement budgétaire. Un renouvellement du programme spécial de refinancement mettrait en péril le mandat de stabilité monétaire de la Banque d'Algérie, et aurait des conséquences néfastes sur l'inflation et les réserves de change.
- ii. *Mettre en péril les finances publiques* : Si cette opération réduit en apparence les coûts d'emprunt via l'émission de volumes importants d'obligations du Trésor à long terme à des rendements inférieurs au marché, elle transfère simultanément des prêts à long terme des entreprises publiques au bilan de l'État. Elle provoque ainsi une hausse significative de la dette publique et augmente les risques budgétaires si les prêts deviennent irrécouvrables.
- iii. *Provoquer un aléa moral et compromettre la capacité des banques publiques à financer l'économie* : Cette opération grève les bilans des banques publiques participantes d'obligations du Trésor à long terme à un prix excessif, qui ont de fortes chances de rester illiquides car il est impossible de les vendre sans enregistrer des pertes. Elles risquent donc de rester durablement tributaires des liquidités de la banque centrale, ce qui fait peser des risques sur la stabilité financière et la mise en œuvre de la politique monétaire.

<sup>1/</sup> Ces obligations du Trésor sont émises à leur valeur nominale, avec des coupons de 2,75 % sur les échéances à 10 ans et de 3 % sur les échéances à 15 ans, alors que sur le marché, les rendements dépassent 7,5 % sur ces échéances.

<sup>2/</sup> À la fin août 2021, le montant du refinancement au titre de ce programme était de 1 259 milliards de dinars.

<sup>3/</sup> Ces obligations du Trésor sont émises à leur valeur nominale, et assorties de coupons de 5,38 % sur l'échéance à 10 ans et de 5,71 % sur l'échéance à 15 ans.



## PERSPECTIVES ET RISQUES

**13. Les services du FMI prévoient une reprise modérée en 2021, avec une croissance de 3,2 %.** Cette croissance sera tirée par un rebond de la production et des prix des hydrocarbures ainsi que par la poursuite de la campagne de vaccination. La position extérieure, dont on estime qu'elle est sensiblement plus faible en 2020 que ne le justifient les fondamentaux économiques et les politiques souhaitables (annexe II) devrait, selon les projections, s'améliorer nettement en 2021. Le déficit du compte des transactions courantes devrait être ramené à 4,9 % du PIB, sous l'effet d'une reprise des exportations d'hydrocarbures et des autres exportations et d'une hausse modérée des importations. L'inflation devrait augmenter pour atteindre 6,5 % en 2021 du fait de facteurs exogènes liés à l'offre et d'une politique monétaire accommodante.

**14. Les perspectives à moyen terme restent difficiles malgré la hausse récente des cours des hydrocarbures.** Les services du FMI prévoient que la croissance devrait se tasser et la production stagner à moyen terme, sous l'effet à la fois d'une baisse de la production d'hydrocarbures à cause de contraintes de capacités et de la transition mondiale vers les énergies

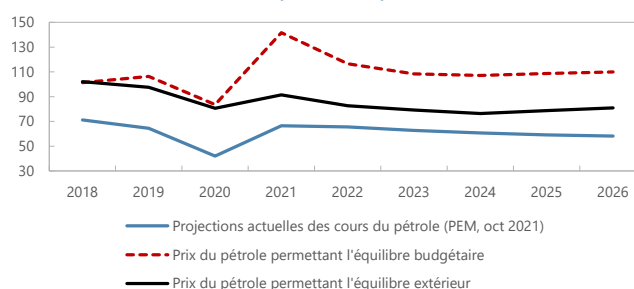
vertes. Les cours du pétrole devraient se normaliser et rester en deçà des prix d'équilibre budgétaire et extérieur moyens pendant toute la période considérée (graphique 2 du texte). Avec le dosage actuel de politiques macroéconomiques, l'inflation devrait continuer de progresser et les réserves internationales chuter à moyen terme. L'espace budgétaire se réduirait encore et la dette publique augmenterait, ce qui poserait un risque pour sa viabilité.

**15. Les risques à la baisse pour les perspectives sont prépondérants.** Les perspectives de reprise dépendent de l'évolution des cours du pétrole, de la pandémie et de la situation sociale et géopolitique. L'augmentation récente des prix des hydrocarbures est favorable pour perspectives économiques. Néanmoins l'affaiblissement des bilans des entreprises publiques et des banques pourrait faire peser des risques budgétaires, tandis que la situation sociale délicate, qui s'ajoute à la hausse récente des cours du pétrole, pourrait retarder les ajustements de politiques qui s'imposent (annexe III).

### Point de vue des autorités

**16. Les autorités jugent les perspectives favorables et prévoient une reprise soutenue.** À leur avis, des mesures opportunes ont contribué à rétablir la confiance, préserver la résilience et prévenir une dégradation des bilans des entreprises et des banques. Elles ont indiqué que la hausse de l'inflation était conjoncturelle, et due principalement à des facteurs exogènes de

Graphique du texte 2. Projections du cours du pétrole brut et des prix d'équilibre budgétaire et extérieur (En USD/baril)



poussée des coûts et à la spéculation. Elles ont exprimé leur désaccord avec l'évaluation par les services du FMI du solde extérieur de 2020 en faisant valoir que les résultats étaient très incertains compte tenu des limites des approches économétriques face aux chocs importants et à la volatilité.

## DISCUSSION DES POLITIQUES ECONOMIQUES

*La stratégie des autorités vise à soutenir la reprise post-COVID et relancer la croissance en adoptant des politiques macroéconomiques accommodantes et de vastes réformes décrites dans le nouveau plan d'action du gouvernement (PAG). La pandémie et la transition structurelle en cours vers des énergies renouvelables ont souligné la nécessité d'accélérer la diversification de l'économie en réduisant sa dépendance aux hydrocarbures. Les entretiens ont essentiellement porté sur l'équilibre délicat à trouver entre la préservation de la reprise et la réduction des déséquilibres budgétaires et extérieurs afin de favoriser la croissance à moyen terme dans un contexte de difficultés économiques croissantes et de marge de manœuvre réduite. Les entretiens ont également évoqué le rôle d'un renforcement de la gouvernance et d'une réduction du secteur informel afin de stimuler une croissance inclusive.*

### A. Stratégie des autorités

**17. La stratégie des autorités a pour objet de relancer la croissance et de réduire la dépendance aux hydrocarbures à moyen terme.** Elle repose sur la mise en place de nouveaux moteurs de croissance, d'autres sources de financement de l'économie et de réformes structurelles afin de stimuler l'investissement privé, d'améliorer la gouvernance économique et de réduire les risques de corruption. Le plan d'action du gouvernement prévoit un vaste ensemble de réformes prioritaires en vue de renforcer la gouvernance, la reprise économique et la cohésion sociale (tableau 1 du texte). Leur mise en œuvre devrait démarrer en 2022. Les services du FMI ont salué la stratégie des autorités en soulignant la nécessité de bien estimer les coûts afférents et de déterminer un calendrier d'exécution<sup>3</sup>. Les services du FMI ont également insisté sur la nécessité d'assurer un juste équilibre entre les avantages de certaines mesures de soutien et leur coût. Ainsi, des incitations fiscales permanentes en faveur de certains secteurs créent des coûts excessifs pour le budget et risquent d'affaiblir la concurrence et réduire l'équité du système fiscal.

**18. Le dosage de politiques macroéconomiques sous-jacent présente cependant des risques.** Les plans budgétaires des autorités devraient se traduire par une réduction significative du déficit primaire hors hydrocarbures à moyen terme. Malgré des économies réalisées dans les dépenses et les recettes grâce à la réduction des exonérations fiscales, le recul de la production

<sup>3</sup> Le scénario de référence des services du FMI tient compte de certaines de ces réformes et suppose que les dépenses sont limitées par les contraintes de financement à moyen terme. Les estimations seront affinées une fois que les détails sur les coûts et le calendrier d'exécution seront disponibles.

Tableau du texte 1. Principales réformes économiques et initiatives du plan d'action du gouvernement		
Axe stratégique	Principaux domaines d'action	Initiatives annoncées
Consolider l'État de droit et réformer la gouvernance	Indépendance du pouvoir judiciaire, bonne gouvernance, gestion efficace et transparente des finances publiques, modernisation de l'administration publique notamment par sa transformation numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de réforme du code d'investissement et de la loi sur la concurrence pour créer un climat propice aux affaires</li> <li>- Projet de réforme législative pour dépenaliser les actes de gestion et encourager la prise de risque</li> <li>- Réforme à venir de la loi sur la monnaie et le crédit</li> <li>- Efforts en cours pour promouvoir la transformation numérique et faciliter la création d'entreprises, notamment par la refonte du guichet unique</li> </ul>
	<p>Soutenir la reprise par la modernisation du secteur bancaire et financier, des réformes du secteur public commercial et des entreprises publiques, un climat propice aux affaires, des incitations à intégrer le secteur formel, la recherche et le développement, l'émergence de start-ups et la transformation numérique</p> <p>Encourager le développement de nouveaux moteurs de croissance par une stratégie de développement des secteurs des mines et de l'énergie comprenant la transition aux sources d'énergie renouvelables, l'agriculture et la pêche, les produits pharmaceutiques et le tourisme</p> <p>Diversification et facilitation des exportations, notamment par l'actualisation des accords de libre échange ou l'adoption de nouveaux accords</p> <p>Soutien aux petites et moyennes entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la finance islamique</li> <li>- Mesures pour stimuler les exportations hors hydrocarbures, y compris des incitations fiscales</li> <li>- Lancement de la production locale de vaccins contre la COVID-19</li> <li>- Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages dans le projet de loi de finances de 2022</li> <li>- Élaboration du cadre juridique des PPP afin de promouvoir l'investissement dans les infrastructures</li> <li>- Préparation au lancement de grands projets d'investissement dans les infrastructures et les mines, en partenariat avec des investisseurs étrangers</li> </ul>
Soutenir la reprise et le renouveau économiques		
Renforcer le développement humain et la cohésion sociale	Créer des emplois et réduire le chômage, promouvoir le capital humain, améliorer les conditions de vie et accroître l'efficacité et l'équité des politiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformes prévues pour améliorer le ciblage des subventions</li> <li>- Projet de réforme de l'allocation chômage</li> <li>- Révision des salaires dans la fonction publique, d'après le projet de loi de finances de 2022</li> <li>- Recrutement de jeunes dans la fonction publique dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)</li> <li>- Mesures pour améliorer l'accès des citoyens au logement dans le projet de loi de finances de 2022</li> <li>- Contrôle renforcé des prix des denrées alimentaires et lutte contre la spéculation</li> </ul>

Source : Plan d'action du gouvernement algérien, septembre 2021 (chapitres 1-3) et annonces concernant le projet de loi de finances de 2022.

des hydrocarbures et la hausse du service de la dette vont maintenir les déficits globaux à un niveau élevé, autour de 12 % du PIB jusqu'à la fin de 2026. Ceci ce devrait générer des besoins de financement très importants qui devraient peser sur les bilans des banques et augmenter les risques d'éviction du crédit au secteur privé. La dette publique augmenterait fortement pour atteindre près de 84 % du PIB d'ici à 2026 (annexe IV). Après une amélioration dans les années suivantes, le compte des transactions courantes se creuserait de nouveau, contribuant à une diminution réserves de changes qui seraient ramenées à 3 mois d'importations d'ici à 2026<sup>4</sup>.

**19. De plus, un maintien des mesures de compression des importations pourrait avoir des effets néfastes.** Les autorités ont pris des mesures visant à maîtriser les importations (tableau 2 du texte). Ajoutées à des facteurs conjoncturels, ces mesures ont contribué à réduire fortement les importations de biens, ramenées de près de 60 milliards de dollars en 2014 à 45 milliards de dollars en 2019 et 35,5 milliards de dollars en 2020. À partir d'informations communiquées par les autorités, les services du FMI évaluent actuellement que ces mesures ne constituent pas des restrictions de change. Les services du FMI ont cependant souligné que le

<sup>4</sup> Pour que les réserves soient maintenues à 3 mois d'importations, le scénario de référence suppose un recours à des emprunts extérieurs en 2026.

recours prolongé à ces mesures risquerait de réduire la concurrence sur les marchés de produits, de faire monter les prix et de compromettre la croissance.

### ***Point de vue des autorités***

#### **20. Les autorités ont jugé pessimistes les projections de référence des services du FMI.**

Elles ont considéré que la reprise de la croissance et les économies réalisées grâce aux réformes budgétaires réduiront considérablement les besoins de financement du budget à moyen terme. Elles ont en outre estimé que l'évaluation par les services du FMI des risques que présente le plan spécial de refinancement est exagérée compte tenu de la taille limitée du PSR. Elles ne prévoient aucune nécessité de renouveler ce plan. Elles ont indiqué que les mesures de régulation ont contribué à réduire sensiblement la facture des importations, notamment en prévenant la surfacturation et la fraude, sans avoir d'effets négatifs sur l'offre et les prix.

## **B. Maintenir la stabilité macroéconomique**

#### **21. Il a été convenu que l'atténuation du coût humain et économique de la pandémie était une priorité immédiate.**

Une hausse des dépenses de santé et un soutien ciblé aux plus vulnérables et aux secteurs les plus touchés s'imposeraient en cas de recrudescence de la pandémie. Un espace budgétaire pourrait être créé pour ces mesures en à travers une réallocation des crédits budgétaires et une diminution des dépenses d'investissement par rapport à leur niveau actuel qui est relativement élevé.

#### **22. Dans le même temps, il est nécessaire de resserrer les politiques économiques pour maintenir la stabilité macroéconomique.**

Cela est d'autant plus important à la lumière de la projection d'une normalisation des cours du pétrole et des conséquences à long terme de la transition mondiale vers les énergies renouvelables. Les services du FMI ont donc présenté un scénario alternatif prévoyant le dosage de politiques suivant : i) un rééquilibrage budgétaire progressif mais soutenu ; ii) un taux de change suffisamment flexible pour faciliter le rééquilibrage et réduire la prime sur le marché parallèle et iii) un recalibrage de la politique monétaire (annexe V). Ce scénario prévoit également des plans de soutien à la reprise, tout en diversifiant les sources de financement.

**Tableau du texte 2. Algérie : principales mesures de compression des importations depuis 2016**

Mesure	Détails
Interdiction des importations <sup>1</sup>	Véhicules (2016), 851 catégories de produits, dont téléphones mobiles, appareils électroménagers, matières premières et certains produits alimentaires (2018) ; kits SKD et CKD pour le montage de véhicules (2019)
Droits additionnels provisoires de sauvegarde (DAPS)	La loi de finances rectificative de 2018 a instauré de nouveaux droits de douane allant de 30 % à 200 % pour 1095 lignes tarifaires. Les DAPS ont remplacé l'interdiction générale des importations imposée en 2018 (ci-dessus).
Délai de paiement de 45 jours pour les marchandises importées <sup>2</sup>	La loi de finances de 2021 stipule que les transferts de paiement sont assujettis à un délai de 45 jours, à compter du jour de l'expédition. Certaines catégories de produits importés (produits alimentaires « stratégiques », importations d'urgence, etc.).
Autres	Réduction des importations de la SONATRACH (2020) et de services ; importation de véhicules passagers uniquement par des concessionnaires autorisés, conditionnellement au respect de spécifications techniques (2021) ; exigences que les importateurs se « spécialisent » en s'inscrivant pour les importations avec des codes homogènes d'activité répartis par sous-groupe de produits (2021).
Sources : Banque mondiale, Note de conjoncture de l'Algérie (printemps 2021) ; budgets du gouvernement algérien.	
Note :	
<sup>1</sup> Les interdictions d'importation sont de nature provisoire pour la plupart. Les dates entre parenthèses indiquent l'année où la mesure a été instaurée.	
<sup>2</sup> D'après les informations que les autorités ont fournies aux services du FMI, à ce jour, cette mesure n'a pas été mise en pratique.	

**23. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'agir simultanément sur tous les leviers de politiques économiques.** Un rééquilibrage des finances publiques s'impose pour rétablir la viabilité des finances publiques et extérieures, et ne doit pas être reporté davantage car tout retard augmenterait son ampleur et ses coûts. Parallèlement, une plus grande flexibilité du taux de change nominal faciliterait ce rééquilibrage, contribuerait à réduire la surévaluation du taux de change effectif réel (TCER) et protégerait les réserves de change. Un resserrement de la politique monétaire contribuerait à consolider les bénéfices tirés du rééquilibrage et maîtriser les tensions inflationnistes. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de communiquer en amont sur la stratégie de rééquilibrage afin d'assurer un appui au recalibrage.

**24. Un effort budgétaire à partir de 2022 et pendant cinq ans stabiliserait la dette et créerait une marge de manœuvre budgétaire tout en atténuant l'effet du rééquilibrage sur les plus vulnérables.** Les services du FMI ont recommandé une stratégie de rééquilibrage budgétaire à moyen terme soutenue par des réformes structurelles et accompagnée de mesures au niveau des recettes et des dépenses qui suffiraient à réduire le déficit primaire hors hydrocarbures de 10,5 % du PIB hors hydrocarbures entre 2022 et 2026. Cet ajustement devrait être graduel de façon à en atténuer répercussions sociales. Le rythme du rééquilibrage budgétaire devrait être adapté à l'évolution de la pandémie et à la situation économique du pays. Les efforts d'assainissement devraient reposer sur une hiérarchisation des dépenses d'investissement. En outre, des réformes visant à accroître l'efficacité des dépenses d'investissement limiteraient les effets de l'ajustement sur la croissance. Des économies pourraient être réalisées en matière de dépenses courantes en ralentissant les recrutements dans la fonction publique et en mettant en place la réforme annoncée des subventions (encadré 2). Le lancement d'une réforme paramétrique en 2022 contribuerait à rétablir la viabilité du système de retraite, même si elle ne permettrait de réaliser des économies qu'à long terme (encadré 3). Recouvrer les arriérés d'impôts, supprimer progressivement les exonérations fiscales injustifiées et améliorer la discipline fiscale et l'efficacité de la collecte de l'impôt augmenterait les recettes hors hydrocarbures. Il est également important d'améliorer la progressivité du système fiscal à des fins d'équité. Les recettes supplémentaires engrangées en cas de hausse des prix des hydrocarbures au-delà de la trajectoire supposée devraient être utilisées pour reconstituer les l'épargne budgétaire.

**25. Une diversification des sources de financement éviterait le besoin pour un assainissement abrupt des finances publiques et atténuerait les risques pour la stabilité macroéconomique.** Des mesures visant à encourager le développement du marché secondaire des titres de dette et favoriser l'approfondissement du système financier faciliteraient à terme le financement de l'État. Le recours à des emprunts à l'étranger, pour financer des projets d'investissement prioritaires par exemple, pourrait alléger les pressions sur le système bancaire national et créer une marge de manœuvre pour des crédits au secteur privé. Les services du FMI ont recommandé d'interdire le financement monétaire du déficit budgétaire, notamment en mettant fin au programme spécial de refinancement afin de protéger l'indépendance de la Banque d'Algérie et la capacité de la politique monétaire à maîtriser l'inflation.

#### ***Point de vue des autorités***

**26. Les autorités ont globalement convenu de la nécessité de recalibrer l'orientation de la politique économique et de protéger les plus vulnérables, mais ont eu un point de vue différent sur le calendrier et le calibrage.** Elles ont considéré qu'il serait prématuré de démarrer le rééquilibrage budgétaire en 2022 compte tenu de la nécessité de protéger la reprise naissante. Elles prévoient que le déficit budgétaire pourrait être divisé par deux d'ici à 2023 grâce à des réformes poussées, notamment à travers des mesures visant à recouvrer les arriérés d'impôts, la révision du code des impôts de façon à englober le secteur informel dans l'assiette

de l'impôt, un meilleur ciblage des subventions et un accroissement de l'efficacité des dépenses en améliorant la gestion des finances publiques. En outre, les autorités ont attiré l'attention sur le fait que le cadre législatif des partenariats public-privé (PPP) était en cours de préparation et que les PPP envisagés allègeraient le coût des investissements en infrastructure pour le budget de l'état.

**27. Les autorités ont mis l'accent sur la dépréciation considérable du dinar depuis 2013.** Celui-ci a reculé de 45 % par rapport au dollar tandis que le taux de change effectif réel s'est déprécié de 15 %. Elles ont considéré que le taux sur le marché parallèle ne constitue pas un point de référence approprié compte tenu du volume et du type de transactions sur ce marché.

### Encadré 2. Vers une réforme des subventions en Algérie

**Les subventions représentent un coût considérable pour le budget de l'Algérie.** Plusieurs crédits budgétaires sont affectés à des transferts sociaux, qui visent à rendre les logements plus abordables, à élargir l'accès à l'éducation et à assurer des prix bas pour les produits alimentaires de base, l'électricité, le gaz naturel et l'eau ; ces transferts se sont élevés à 4 % du PIB en 2019. Les subventions implicites, qui ne figurent pas au budget, prennent principalement deux formes : les recettes auxquelles l'État algérien renonce en fixant les prix de l'énergie à un niveau inférieur aux cours des marchés mondiaux, ou en dessous du seuil de recouvrement des coûts, et les pertes encourues par la SONATRACH lors de l'importation de carburants, qui ont été compensées à plusieurs reprises par des transferts de l'État (à hauteur de 5 % du PIB en 2016). Les autorités estiment le coût de ces subventions implicites de l'énergie à 8 % du PIB.

**Les subventions universelles sont régressives, sources d'incitations indésirables et de distorsions, et empêchent une meilleure utilisation des fonds publics.** En Algérie, les ménages aisés consomment nettement plus de produits subventionnés que les ménages modestes, et profitent donc davantage des subventions. De manière générale, on note une consommation excessive des produits subventionnés en Algérie par rapport à des pays similaires : par exemple, les importations algériennes de lait en poudre par habitant sont les plus élevées du monde. Les subventions encouragent la contrebande de carburant à destination des pays voisins, où les prix sont plus élevés. Enfin, les subventions énergétiques sont nuisibles pour l'environnement, car elles contribuent à accroître la pollution et le réchauffement climatique, tout en décourageant les investissements dans des sources d'énergies propres et renouvelables.

**Les services du FMI saluent la volonté des autorités, telle qu'exprimée dans le Plan d'action du gouvernement (PAG), de mettre progressivement fin aux subventions universelles pour renforcer les aides ciblées aux ménages à faible revenu.** La suppression des subventions les plus coûteuses, qui entraînent les plus grandes distorsions économiques et bénéficient le moins aux ménages modestes, doit être une priorité immédiate. Il serait nécessaire de mettre en œuvre des mesures compensatoires, dont le financement pourrait être assuré par une partie des économies réalisées grâce à la réforme, afin de protéger les ménages les plus vulnérables, notamment des effets de la réforme de la subvention des produits alimentaires. Les augmentations de prix du fait de l'élimination des subventions doivent être échelonnées dans le temps, et s'accompagner si nécessaire d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix pour minimiser les risques d'interférence politique. La réussite de la réforme nécessite un engagement politique et une communication transparente autour de la stratégie de réforme et des mécanismes de la compensation qui l'accompagneront. L'Algérie gagnerait à réexaminer son dispositif

### Encadré 2. Vers une réforme des subventions en Algérie (suite)

de protection sociale afin de pouvoir procéder à des améliorations ciblées lui permettant de gagner en efficacité.

**Les expériences d'autres pays indiquent que, lorsqu'elle est bien conçue, une réforme des subventions a des effets bénéfiques sur la croissance et un impact limité sur l'inflation.** À court terme, la réforme pourrait ralentir la croissance et générer des pressions inflationnistes. Cependant, l'expérience d'autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord montre que ces effets devraient rester transitoires, en particulier lorsque les augmentations de prix sont clairement planifiées et font l'objet d'une communication préalable. À long terme, une réforme des subventions bien conçue pourrait également avoir un effet positif sur la compétitivité et la croissance, en éliminant les distorsions des prix, en améliorant le rendement énergétique et en renforçant les exportations d'hydrocarbures. En réaffectant les gains budgétaires au profit des plus défavorisés, la réforme peut également contribuer à réduire les inégalités et la pauvreté.

### Encadré 3. Assurer la viabilité et l'équité du système public de retraite algérien

**Le régime de retraite algérien est relativement généreux, tant en matière de critères d'éligibilité que de prestations.** Le système repose principalement sur deux régimes à prestations définies : l'un pour les salariés et l'autre pour les travailleurs indépendants, qui sont respectivement administrés respectivement par la Caisse nationale des retraites (CNR) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS). Le régime offre un taux brut de remplacement élevé pour les travailleurs ayant cotisé le nombre d'années requis, à près de 80 %, contre une moyenne mondiale de 50 %. Si le régime ne bénéficie qu'à 54 % de la population active en raison de la taille de l'économie informelle, environ 80% de la population est éligible à des prestations de retraite du fait de la générosité des critères d'admission pour les personnes à charge et les survivants.

**En l'absence de réforme, le déficit déjà élevé du système de retraite se creusera davantage dans l'avenir, ce qui entraînerait des risques pour sa viabilité.** La CNR, le plus important des deux régimes, est d'ores et déjà insolvable : seules 45 % des prestations sont financées par des cotisations, ce qui nécessite des subventions, transferts et prêts en provenance du Trésor et de diverses unités extrabudgétaires, dont la principale caisse de sécurité sociale (3,5 % du PIB en 2018). Le maintien des taux actuels de couverture, d'admissibilité et de remplacement doublerait les dépenses de retraite et porterait le déficit du régime à 8,9 % du PIB d'ici à 2050.

**Les difficultés financières du régime des retraites sont essentiellement de nature structurelle.** Le taux d'accumulation (c'est-à-dire la part de la rémunération annuelle acquise sous forme de pension de retraite pour chaque année d'affiliation), est relativement élevé et n'est pas en phase avec le taux de cotisation et l'espérance de vie au moment du départ à la retraite. Les pensions sont calculées sur base de périodes de référence courtes (5 ans pour la CNR, 10 ans pour la CASNOS), ce qui rend les prestations encore plus généreuses et exacerbe les inégalités en matière de répartition des revenus. Aucun mécanisme de financement explicite n'est en place pour répondre aux besoins créés par la souplesse des règles d'éligibilité aux pensions de réversion. Les mécanismes d'indexation des pensions et de revalorisation des salaires sont discrétionnaires, ce qui crée de l'incertitude pour le budget et pour les retraités eux-mêmes.



### Encadré 3. Assurer la viabilité et l'équité du système public de retraite algérien (suite)

**Une stratégie de réforme progressive permettrait de garantir la viabilité du régime de retraite et permettrait un ciblage plus efficace des prestations.** Il faudrait que les taux de cotisation soient doublés pour rétablir l'équilibre du régime de retraite, or une telle augmentation serait drastique et irréaliste. Un scénario de réforme plus réaliste reposerait sur un ensemble d'ajustements paramétriques progressifs qui répondraient à la fois aux impératifs de viabilité et d'équité. Ces mesures pourraient réduire de plus de moitié les engagements de retraite non provisionnés. Elles comprennent le relèvement de l'âge de la retraite, l'abaissement des taux d'accumulation, le durcissement des conditions d'octroi de la pension de réversion et l'instauration de règles pour la revalorisation des salaires et l'indexation des prestations réglementées.

## C. Réformer le cadre de politiques pour faciliter le rééquilibrage des finances publiques

**28. Des réformes du cadre de politique budgétaire favoriseraient et pérenniseraient le rééquilibrage budgétaire en réduisant le volume des dépenses et en améliorant leur composition.** Il faudrait notamment :

- *Renforcer le suivi et la gestion des passifs conditionnels des entreprises publiques.* La dette des entreprises publiques non financières est élevée (elle représentait 29 % du PIB à la fin de 2020 d'après les estimations des services du FMI). Les deux-tiers environ de cette dette sont garantis par l'État, et les entreprises publiques doivent recevoir régulièrement une aide publique. Les autorités devraient formuler et communiquer une stratégie de participation et classer les entreprises publiques en fonction de leur viabilité, de leur importance stratégique et de la nature de leurs activités, tout en renforçant leur gouvernance. Elles doivent en outre améliorer l'information financière et la transparence des entreprises publiques, publier un rapport de synthèse sur leurs résultats financiers et renforcer leur suivi afin de mieux gérer les risques budgétaires.
- *Améliorer l'efficacité et la gestion des investissements publics.* La rationalisation des dépenses d'investissement doit reposer sur une évaluation, une sélection et un suivi financier plus stricts des projets d'investissement public. Les projets doivent être classés par priorité en fonction de leur faisabilité, de leur état de préparation et de leur impact économique. Les services du FMI ont mis en garde contre les risques budgétaires liés aux PPP et souligné l'importance de mécanismes solides de gouvernance, notamment un cadre juridique clair, équitable et prévisible, la capacité pour le ministère des Finances de rejeter les projets de PPP qui sont trop coûteux pour le budget et la publication d'estimations transparentes de tous les coûts budgétaires futurs et des risques que font peser les PPP sur le budget.
- *Continuer de mettre en œuvre la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) pour confirmer l'adoption de pratiques modernes de gestion des finances publiques.* La poursuite des efforts recommandés par le FMI pour introduire un budget par programme et un

véritable cadre budgétaire et de dépenses à moyen terme et déployer des systèmes informatiques modernes pour la gestion budgétaire contribueront à une meilleure allocation des ressources et mise en œuvre des politiques publiques.

- *Améliorer la transparence des opérations dans l'ensemble du secteur public.* L'essentiel de l'information budgétaire est inconnue du public ou publiée avec retard. L'information publique est limitée en ce qui concerne les dernières opérations de financement monétaire, les transferts entre et par des entités publiques non-budgétaires, les données financières et les activités quasi budgétaires des entreprises publiques. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'améliorer l'intégrité et l'exhaustivité du budget en publiant régulièrement des informations sur les résultats budgétaires et les opérations hors budget.

### ***Point de vue des autorités***

**29. Les autorités ont exprimé leur accord avec les conclusions de l'équipe du FMI en ce qui concerne les priorités de réforme et ont relevé que plusieurs mesures recommandées avaient déjà été mises en place ou figuraient dans le plan d'action du gouvernement.** Elles ont souligné que des réformes visant à accroître les recettes fiscales hors hydrocarbures étaient envisagées et que des plans avaient été annoncés pour ouvrir une partie du capital de certaines entreprises publiques à des investisseurs privés. En outre, elles ont attiré l'attention sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances et le déploiement de nouvelles solutions informatiques de gestion budgétaire.

**30. Les politiques monétaires et financières peuvent également contribuer au rééquilibrage nécessaire en renforçant l'efficacité de la politique monétaire et en réduisant les risques pour la stabilité macroéconomique et financière.** Il faut à cet effet :

- *Accroître l'indépendance de la Banque d'Algérie.* La communication autour de la mise en œuvre des outils de la banque centrale afin de remplir son mandat légal devrait être du seul ressort de la banque centrale.
- *Renforcer la gestion de la liquidité.* Une amélioration des dispositifs de garantie et d'apport de liquidités d'urgence (ALU) aiderait à faire face aux chocs de liquidité tout en maintenant un niveau suffisant de réserves obligatoires (annexe VI). De plus, une gestion plus active de la liquidité aidée par un meilleur cadre de prévision de la liquidité aiderait à transmettre le principal taux directeur au système bancaire et à l'économie.
- *Renforcer le contrôle bancaire et les cadres de résolution bancaire.* Un renforcement accru de la fonction de contrôle et un régime de résolution efficace devraient être des objectifs prioritaires face aux risques systémiques. Il faudrait s'employer à résoudre les problèmes propres à certaines banques, notamment à l'aide d'examen de la qualité des actifs, de plans de financement et de gestion des fonds propres, de critères de performance des banques publiques et de politiques saines en matière de prêts.

- *Consolider la gouvernance des banques publiques afin d'atténuer les risques pour la stabilité financière des prêts aux entreprises publiques.* Les banques publiques devraient mettre en œuvre une stratégie commerciale efficace et être gérées sur une base commerciale. À terme, il faudrait envisager un retrait progressif et maîtrisé de l'État de leur capital.
- *Développer le marché de la dette intérieure.* Renforcer la transparence du marché, consolider la stratégie de la dette à moyen terme et le cadre juridique régissant la gestion de la dette publique et accroître la protection des investisseurs iraient dans le sens de cet objectif.
- *Améliorer le dispositif de réglementation des changes.* La libéralisation en 2021 des obligations de rétrocession des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers est un pas dans la bonne direction. Elle devrait contribuer à favoriser le développement du marché des changes interbancaire au comptant. Plus généralement, une simplification de la réglementation des changes diminuerait la prime sur le marché parallèle (30 % en moyenne en 2020–21), réduirait les distorsions sur le marché et rendrait la politique monétaire plus efficace.

### **Point de vue des autorités**

**31. Les autorités ont globalement exprimé leur accord avec les recommandations des services du FMI en matière de réformes du secteur financier.** Elles ont indiqué que des révisions de la loi bancaire étaient envisagées, et viendraient renforcer l'indépendance de la Banque d'Algérie. Elles ont attiré l'attention sur les mesures visant à résoudre les problèmes de contrôle et les problèmes systémiques de liquidité bancaire mis au jour par l'évaluation de la stabilité du système financier de 2020, avec l'assistance technique des services du FMI. Elles ont rappelé que la Banque d'Algérie avait procédé à un examen de la qualité des actifs et des tests de résistance et s'employait à améliorer la prévision de liquidité à court terme et le dispositif de garanties et à mettre au point un dispositif d'apport de liquidités d'urgence. Elles ont insisté sur leur engagement ferme à mener les réformes requises, tel qu'illustré par l'étroite collaboration de la Banque d'Algérie avec le FMI dans le domaine de l'assistance technique. En outre, les autorités ont fait observer que la gouvernance des banques publiques avait été renforcée en séparant leurs fonctions de surveillance de leurs fonctions exécutives, et qu'une réforme de grande ampleur du secteur financier était envisagée.

## **D. Réformes visant à libérer le potentiel de croissance de l'Algérie**

**32. Soutenir la reprise suite au choc de la pandémie pour réaliser le vaste potentiel de croissance de l'Algérie requiert un processus soutenu de réformes structurelles.** La pandémie a rendu les changements encore plus urgents. Les objectifs du plan d'action du gouvernement en matière de diversification de l'économie et de développement de secteurs à forte valeur ajoutée, des échanges internationaux et de l'investissement direct étranger exigent des réformes ambitieuses. Parmi les réformes prioritaires figurent celles de la gouvernance économique et les mesures favorisant une croissance tirée par le secteur privé.

**33. Les efforts d'amélioration de la gouvernance pourraient être accentués<sup>5</sup>.** Le dispositif de *lutte contre la corruption* est certes en cours de renforcement, mais il serait utile de simplifier le cadre institutionnel et d'appliquer plus systématiquement les sanctions contre la corruption. Il faudrait consolider le dispositif juridique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et renforcer l'efficacité des mesures en place s'agissant des personnes politiquement exposées nationales, du régime de déclaration du patrimoine et de la transparence de la propriété effective. Alors que la *gouvernance budgétaire* s'améliore avec la modernisation de la gestion budgétaire rendue possible par la LOLF, il y a encore lieu d'accroître la transparence des opérations, budgétaires ou hors budget, de moderniser les mécanismes de contrôle et les systèmes informatiques et de renforcer la surveillance, par le ministère des Finances, de la situation financière des entreprises publiques et des projets d'investissements publics. Le cadre juridique fournit les éléments fondamentaux d'une *gouvernance saine de la Banque d'Algérie* — une mission claire, des obligations de transparence, un mécanisme de contrôle — mais il faudrait renforcer l'indépendance de la banque centrale. En outre, malgré les efforts déployés pour réduire les monopoles et les obstacles à l'investissement direct étranger, *l'environnement réglementaire* pourrait être amélioré à travers d'un assouplissement de la réglementation du marché des produits, des échanges commerciaux, de l'investissement étranger et des opérations de change, et d'un meilleur accès à l'information par le secteur privé.

**34. Les services du FMI ont mis l'accent sur un ensemble de réformes prioritaires afin d'améliorer la gouvernance et réduire les risques de corruption.** Il s'agit notamment i) d'accroître la transparence dans l'ensemble du secteur public, ii) de simplifier les procédures et de réduire la pesanteur administrative ; iii) d'atténuer les risques d'ingérence politique en renforçant l'indépendance des organes opérant en dehors du périmètre du pouvoir exécutif ; iv) de renforcer les capacités de surveillance et de contrôle de l'État, particulièrement en ce qui concerne la situation financière des entreprises publiques, le respect des obligations fiscales et les déclarations de patrimoine ; v) d'inscrire les principes de bonne gouvernance dans le cadre juridique et de renforcer leur application et vi) de renforcer les efforts de numérisation afin de rendre le suivi et le contrôle plus efficaces.

**35. Réduire les obstacles et les freins à l'entrée dans le secteur formel est une condition préalable importante pour l'émergence d'un secteur privé dynamique.** Les services du FMI ont présenté les conclusions d'analyses qui permettent de penser que de lourdes contraintes réglementaires et des distorsions provoquées par certaines politiques économiques tendent à favoriser l'économie informelle en Algérie (annexe VII). Les services du FMI ont recommandé des mesures visant à i) créer un cadre propice à la croissance du secteur privé par le biais de réformes des marchés du travail et des produits, et du secteur financier ; ii) réduire au minimum

---

<sup>5</sup> Le diagnostic et les recommandations des services du FMI (tableau 2) sont axés sur six grands domaines : le dispositif de lutte contre la corruption ; la surveillance du secteur financier et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ; la gestion budgétaire ; la gouvernance des entreprises publiques ; la gouvernance de la banque centrale et la transparence du secteur des hydrocarbures.

les distorsions provoquées par la politique fiscale et renforcer la collecte de l'impôt ; iii) favoriser une culture de respect des lois et de la réglementation par des réformes de la gouvernance.

***Point de vue des autorités***

**36. Les autorités ont convenu qu'il était nécessaire d'améliorer la gouvernance et de réduire l'ampleur de l'informalité, et relevé que ces deux questions occupent une place de premier plan dans le plan d'action du gouvernement.** Les autorités ont globalement souscrit au diagnostic de la mission et à ses conclusions en ce qui concerne les axes de réforme prioritaires. Après l'introduction récente d'un budget citoyen, l'achèvement de la mise en œuvre de la LOLF d'ici à 2023 et les efforts de numérisation en cours contribueront à améliorer encore la transparence budgétaire. D'autres réformes destinées à renforcer la surveillance des entreprises publiques et la gestion des investissements publics sont à l'étude. Les autorités estiment que les réformes fiscales de grande ampleur et les efforts d'inclusion financière qu'elles envisagent inciteront davantage à participer à l'économie formelle.

**Tableau 2. Algérie : évaluation de la gouvernance – Principaux points à améliorer et recommandations**

PRINCIPAUX POINTS À AMÉLIORER	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
<p><b>Dispositif de lutte contre la corruption</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation embryonnaire des faits de corruption comme fondement de la formulation de la politique de lutte contre la corruption</li> <li>- Mise en application limitée du cadre légal en matière d'infractions pénales liées à la corruption</li> <li>- Manque d'indépendance financière et institutionnelle des organes de lutte contre la corruption et judiciaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler un processus robuste et complet pour l'évaluation de la corruption et la cartographie des risques en la matière</li> <li>- Sanctionner systématiquement les actes de corruption, notamment par l'application systématique des mécanismes de recouvrement des avoirs</li> <li>- Accroître l'autonomie opérationnelle des institutions de lutte contre la corruption et judiciaires</li> </ul>
<p><b>LBC/FT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Omission dans le régime de déclaration du patrimoine des principaux biens et des sources, ainsi que du montant des revenus; exécution partielle du régime actuel en raison des contraintes de ressources</li> <li>- Absence d'inclusion des personnes politiquement exposées au niveau national dans le cadre juridique actuel relatif aux mesures préventives requises des institutions financières</li> <li>- Exactitude et accessibilité limitées des informations concernant les bénéficiaires effectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer le régime de déclaration du patrimoine et accroître l'efficacité de l'exécution de sa version actuelle, notamment en rendant les déclarations de patrimoine plus accessibles au public</li> <li>- Modifier la loi pour exiger que les institutions financières appliquent des mesures préventives à l'égard des personnes nationales politiquement exposées</li> <li>- Faciliter la vérification et l'accessibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs</li> </ul>
<p><b>Gestion du budget</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication limitée et irrégulière des données et des informations sur le budget, manque de rapports systématiques sur les opérations extrabudgétaires et manque de transparence sur les critères d'évaluation et de sélection des projets d'investissement</li> <li>- Lacunes à combler dans les mécanismes de contrôle et d'exécution de la perception des impôts, ce qui compromet la discipline fiscale</li> <li>- Accès restreint aux informations sur les marchés publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la transparence budgétaire en publiant en temps utile les projets de loi de finances, les rapports d'exécution budgétaire (y compris en cours d'exercice) et les informations concernant les projets d'investissement public et les opérations extrabudgétaires</li> <li>- Investir dans des systèmes informatiques et des solutions numériques (recettes, dépenses, investissement public, marchés publics) pour accélérer les contrôles et limiter l'intervention humaine</li> <li>- Adopter des cadres juridiques pour renforcer les exigences de transparence des marchés publics</li> </ul>
<p><b>Gouvernance des entreprises publiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragmentation de la fonction de tutelle financière sur les entreprises publiques</li> <li>- Marges de progression quant à l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise</li> <li>- Transparence limitée sur la situation et les performances financières des entreprises publiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et professionnaliser la fonction de tutelle financière sur les entreprises publiques, en particulier au ministère des finances</li> <li>- Améliorer la gouvernance des entreprises publiques en adoptant une nouvelle loi sur les entreprises publiques conforme aux normes internationales</li> <li>- Adopter des règles communes de transparence pour l'ensemble des entreprises publiques, et assurer la publication des résultats financiers individuels et d'une vision consolidée du portefeuille</li> </ul>
<p><b>Gouvernance de la banque centrale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre juridique insuffisamment restrictif sur le financement monétaire</li> <li>- Lacunes à combler dans la manière dont la banque centrale communique sur ses mandats de politique monétaire et de stabilité financière</li> <li>- Problèmes du dispositif institutionnel de contrôle bancaire</li> <li>- Difficultés de contrôle des banques publiques de dépôt, qui ont parfois un mandat quasi budgétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le cadre juridique pour empêcher le financement monétaire</li> <li>- Conduire une revue du code de Transparence de la Banque Centrale (méthodologie du FMI)</li> <li>- Laisser à la banque centrale le soin exclusif de communiquer sur sa politique et ses instruments</li> <li>- Rationaliser et renforcer le dispositif institutionnel de contrôle bancaire et appliquer des sanctions lorsqu'elles se justifient</li> <li>- Renforcer la gouvernance des banques publiques, notamment en professionnalisant davantage le contrôle exercé par l'État et en améliorant l'efficacité des contrôles internes et de la gestion des risques</li> </ul>
<p><b>Transparence de l'exploitation des hydrocarbures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est possible d'attribuer des contrats d'exploitation des hydrocarbures par négociation directe, en l'absence de conditions ou de critères définis par la loi</li> <li>- Il est nécessaire d'améliorer les exigences légales et les pratiques de communication sur les processus d'appels d'offres, l'attribution et l'administration des marchés dans le secteur des hydrocarbures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre une réforme juridique pour préciser les exceptions aux appels à la concurrence et exiger une amélioration de la transparence dans l'ensemble du processus d'attribution et d'administration des marchés d'hydrocarbures.</li> </ul>

Source : services du FMI.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**37. Les mesures sanitaires prises en temps opportun et l'accélération de la vaccination ont contribué à atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 en Algérie.** Une troisième vague de la pandémie en juillet 2021 a été maîtrisée. Environ 11 millions de personnes ont reçu une première dose de vaccin et la production locale du vaccin Sinovac depuis la fin septembre devrait donner un nouvel élan à la campagne publique de vaccination. Une reprise partielle a commencé, soutenue par la hausse des cours et de la production des hydrocarbures.

**38. La pandémie a cependant aggravé les difficultés économiques provoquées par une succession de chocs défavorables.** La pandémie et le choc pétrolier concomitant de 2020 ont succédé à des années difficiles durant lesquelles les tentatives d'adapter l'économie à la baisse des cours du pétrole observée depuis 2014 ont été perturbées par l'évolution de la situation politique intérieure. La pandémie a exacerbé la diminution des réserves de change et la hausse de la dette publique. La croissance du PIB réel a ralenti pour la sixième année consécutive et est devenue négative en 2020, alors que le chômage est en hausse.

**39. Une reprise progressive est en cours, mais des déséquilibres macroéconomiques persistants ont réduit la marge de manœuvre des politiques économiques.** Des déficits budgétaires qui restent importants ont contribué à porter les déficits du solde courant à des niveaux élevés malgré une politique de compression des importations, et ont créé des besoins de financement importants qui ont été essentiellement satisfaits par la banque centrale. Les déficits budgétaire et extérieur se sont encore creusés en 2020 et les réserves internationales ont continué de baisser.

**40. Tout en saluant la stratégie de réformes des autorités, les services du FMI mettent en garde contre les risques associés aux politiques économiques en cours.** Les autorités doivent trouver un équilibre délicat entre les besoins de préserver la reprise post-COVID et de réduire les déséquilibres budgétaires et extérieurs afin de favoriser la croissance à moyen terme. Il faudrait à cet effet continuer de soutenir les populations vulnérables et le secteur de la santé. Dans le même temps, il faudrait remédier aux risques croissants qui pèsent sur la viabilité des finances extérieures et sur celle de la dette publique. Les réformes annoncées dans le plan d'action du gouvernement sont les bienvenues et devraient soutenir la croissance à moyen terme. Toutefois, faute d'un recalibrage de la politique économique, la persistance de déficits budgétaires élevés pourrait générer des besoins de financement de grande ampleur, épuiser les réserves de change et présenter des risques pour l'inflation, la stabilité financière et le bilan de la banque d'Algérie. La capacité du système bancaire à prêter au reste de l'économie serait gravement entravée, ce qui aurait des conséquences néfastes pour la croissance.

- 41. Une stratégie plus prudente permettrait d'obtenir de meilleurs résultats économiques à moyen terme et de renforcer la résilience de l'économie.** Un ensemble de politiques reposant sur un rééquilibrage budgétaire à partir de 2022, une plus grande flexibilité du taux de change ainsi qu'un resserrement de la politique monétaire pourrait contribuer à remédier aux déséquilibres budgétaires et extérieurs. Il faudrait adapter ce rééquilibrage à l'évolution de la pandémie et à la situation économique du pays, et l'accompagner par des mesures appropriées pour en atténuer l'impact sur les tranches vulnérables de la population.
- 42. Il faudrait mettre fin au financement monétaire afin d'endiguer l'inflation, maîtriser la baisse des réserves de change et éviter l'instabilité financière.** Les sources de financement du budget devraient être diversifiées, notamment en recourant à l'emprunt extérieur pour les projets d'investissement prioritaires par exemple. Les opérations d'achats de dette d'entreprises publique et le PSR se traduiront par une augmentation rapide de la dette publique et sont source d'aléa moral pour les entreprises et les banques publiques. Les crédits syndiqués désormais comptabilisés comme actifs de l'État sont source de risque budgétaire qui se matérialiserait en cas d'annulation totale ou partielle de ces créances.
- 43. Le cadre de politique budgétaire devrait être renforcé pour soutenir l'ajustement et atténuer les risques qui pèsent sur le budget et la stabilité financière.** Les autorités devraient poursuivre les efforts de modernisation de la gestion du budget, surveiller les risques budgétaires, en particulier ceux liés aux projets d'investissement et aux entreprises publiques et œuvrer pour réaliser des gains d'efficacité dans le secteur public. Un renforcement de la gestion de la liquidité aiderait à rendre plus efficace la politique monétaire. Accroître l'indépendance de la Banque d'Algérie contribuerait à protéger ses opérations et son mandat de stabilité des prix. Les risques qui pèsent sur la stabilité financière peuvent être atténués en renforçant le contrôle bancaire et le dispositif de gestion des risques. Enfin il faudrait accroître les efforts pour améliorer la gouvernance des banques publiques et réduire les risques liés aux prêts aux entreprises publiques.
- 44. Pour faciliter l'adoption d'un modèle de croissance plus durable, il faudrait intensifier les réformes structurelles.** Il s'agit notamment d'un ensemble de réformes visant à renforcer la transparence, réduire les lourdeurs administratives, accroître la numérisation, atténuer les risques d'ingérence politique, intégrer la bonne gouvernance dans le cadre juridique renforcer la surveillance dans l'ensemble du secteur public, et réduire les obstacles à l'entrée dans le secteur formel. Les autorités ont déployé des efforts pour réduire les restrictions à l'investissement direct étranger et développé des plans pour moderniser le cadre juridique de l'investissement et de la concurrence, ce qui devrait contribuer à diversifier l'économie et à favoriser l'investissement du secteur privé et la création d'emplois. L'ensemble de ces mesures constitue un pas dans la bonne direction. Une réduction progressive des mesures de compression des importations est recommandé, leur utilisation prolongée risquant d'entraver la concurrence sur les marchés de produits, de générer des pressions les prix et de compromettre la



croissance. Les annonces récentes concernant les plans de réduction des contraintes administratives et de renforcement du dispositif institutionnel de lutte contre la corruption sont également les bienvenues.

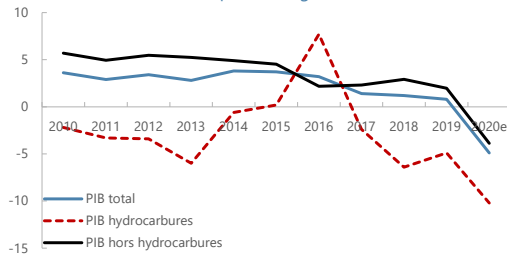
**45. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois.**

### Graphique 1. Algérie : principaux indicateurs macroéconomiques

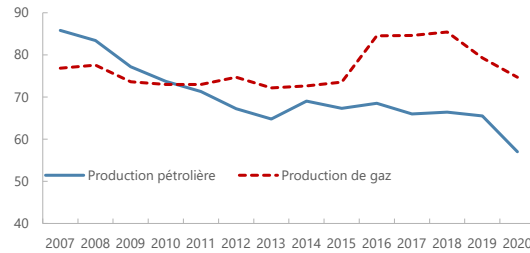
Une succession de chocs exogènes depuis 2014 a provoqué un ralentissement continu de la croissance. La pandémie et la chute des cours du pétrole ont entraîné une contraction record du PIB en 2020.

La production de pétrole recule depuis 2007, tandis que celle de gaz a augmenté. Les quotas de l'OPEP+ et la baisse de la demande mondiale ont provoqué une réduction de la production de pétrole en 2020.

**Taux de croissance réelle**  
(en pourcentage)



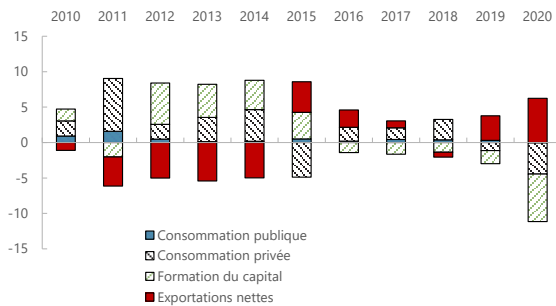
**Production d'hydrocarbures**  
(En millions de tonnes)



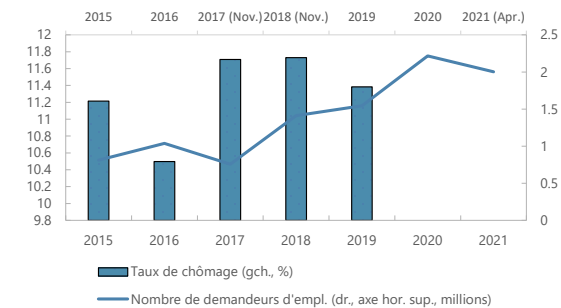
Le ralentissement de la croissance depuis 2015 est dû à la demande intérieure.

La pandémie a eu un impact significatif sur le taux de chômage, qui a probablement augmenté en 2020.

**Contribution à la croissance du PIB réel**



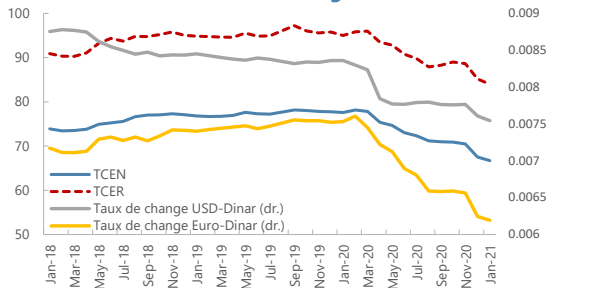
**Marché du travail**



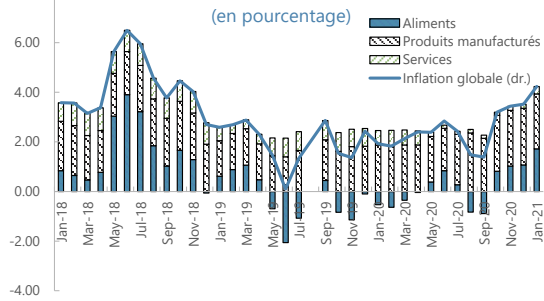
Les autorités ont permis un ajustement modéré du taux de change en termes nominaux et en termes réels au deuxième semestre 2020.

L'inflation a accéléré en 2021, sous l'effet de de la dépréciation du taux de change et de la hausse des coûts.

**Taux de change**



**Inflation**  
(en pourcentage)

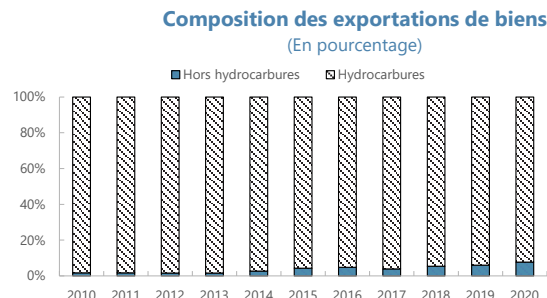
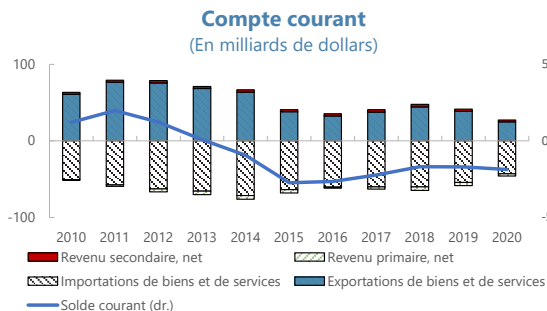


Sources : Autorités algériennes et estimations des services du FMI.

### Graphique 2. Algérie : évolution du secteur extérieur

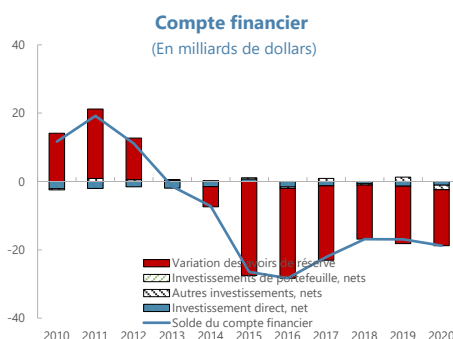
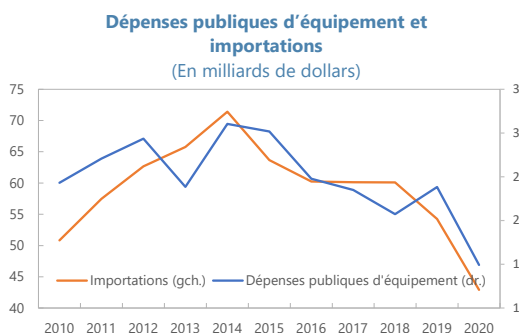
La baisse des cours et de la production des hydrocarbures depuis 2014 a transformé les excédents courants élevés en déficits importants.

La base d'exportations de l'Algérie reste très concentrée.



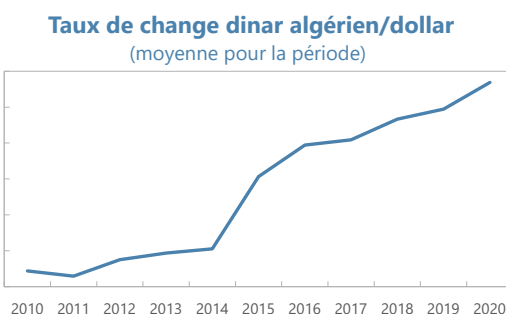
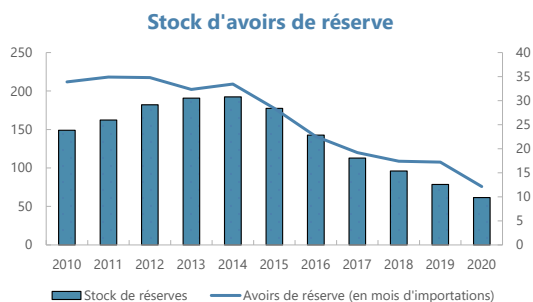
La dynamique des importations a suivi de près celle des dépenses d'investissements publics.

Les déficits courants ont été financés en puisant dans les réserves compte tenu des entrées limitées de capitaux.



Les réserves de change ont rapidement diminué pour atteindre environ 12 mois d'importations à la fin de 2020.

Le taux de change dinar algérien/dollar s'est considérablement déprécié entre 2010 et 2020.



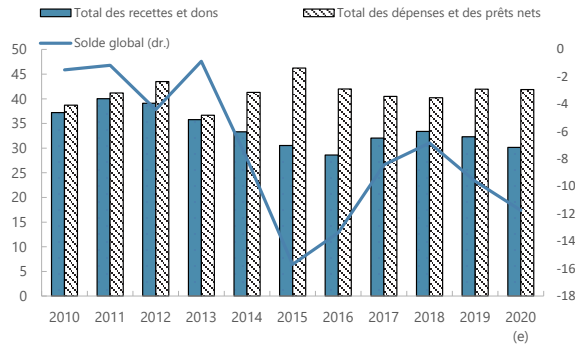
Sources : Autorités algériennes et estimations des services du FMI.

### Graphique 3. Algérie : indicateurs budgétaires

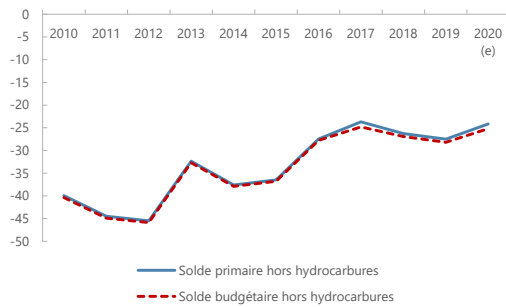
L'évolution du solde budgétaire global a été essentiellement déterminée par les fluctuations des recettes pétrolières.

Le déficit budgétaire hors hydrocarbures s'est progressivement resserré depuis 2012.

**Recettes et dépenses publiques**  
(pourcentage du PIB)



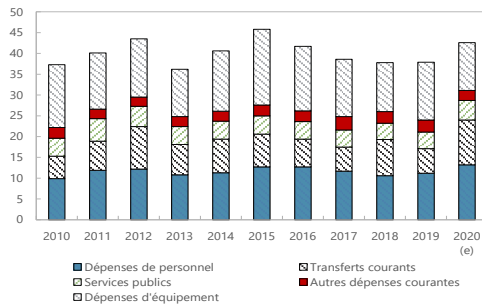
**Solde hors hydrocarbures**  
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)



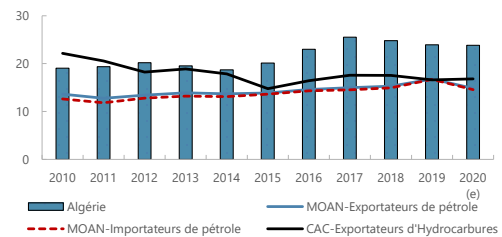
Des économies ont été réalisées sur les transferts courants depuis 2012 mais les dépenses d'équipement sont restées élevées.

Les recettes hors hydrocarbures sont à un niveau similaire à celui des recettes fiscales des exportateurs de pétrole de la région.

**Composition des dépenses publiques**  
(pourcentage du PIB)



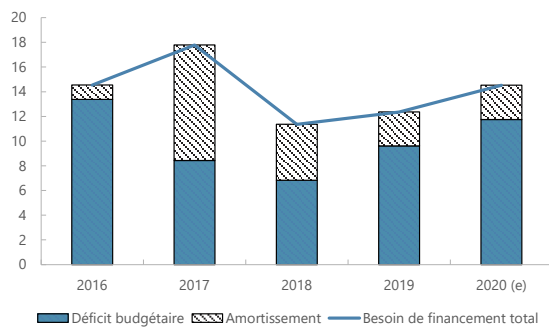
**Recettes hors hydrocarbures/PIB hors hydrocarbures**  
(En pourcentage)



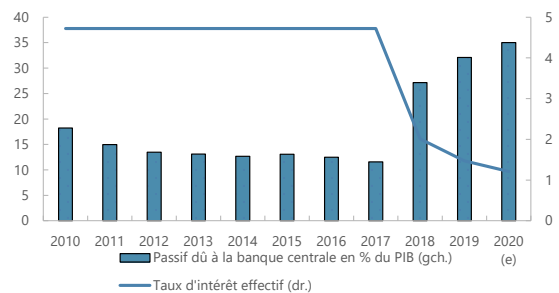
Les besoins de financement budgétaires sont restés élevés. Leur couverture au plan domestique a été un défi majeur.

Depuis 2017, le recours à l'emprunt auprès de la banque centrale a maintenu les charges d'intérêt à un niveau bas.

**Besoins de financement budgétaire**  
(pourcentage du PIB)



**Passif dû à la banque centrale et coût effectif des intérêts**  
(En pourcentage)

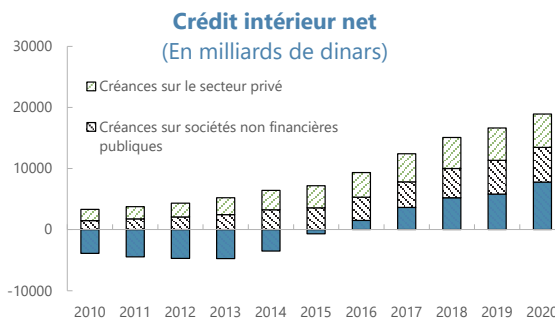
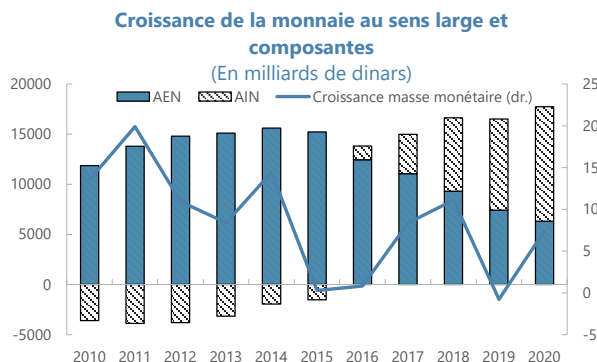


Sources : Autorités algériennes et estimations des services du FMI.

### Graphique 4. Algérie : indicateurs monétaires et secteur financier

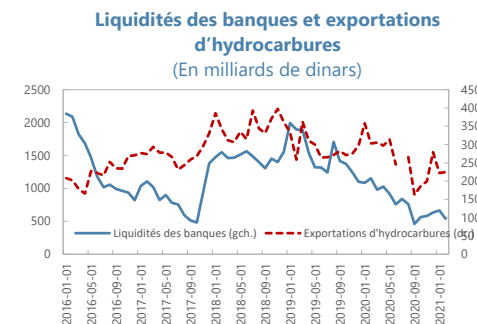
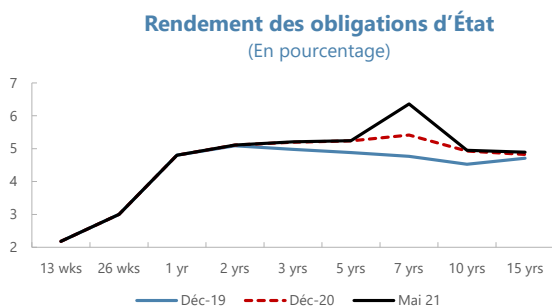
La croissance de la monnaie au sens large a été atone ces dernières années, alors que la baisse des avoirs extérieurs nets était partiellement compensée par la hausse des avoirs intérieurs nets.

L'augmentation des avoirs intérieurs nets s'explique par la hausse du crédit net à l'État.



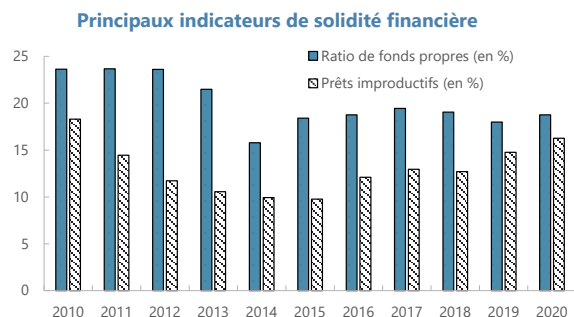
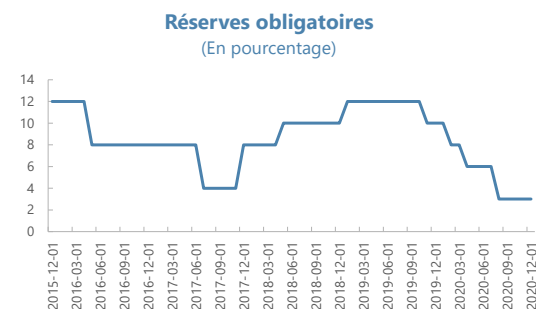
Le rendement des obligations d'État a commencé à augmenter avec l'arrêt, en 2019, du financement direct par la banque centrale en application de l'article 45.

La liquidité du secteur bancaire a diminué parallèlement au déclin des exportations d'hydrocarbures.



La Banque d'Algérie a diminué le taux de réserves obligatoires durant la pandémie afin d'accroître la liquidité.

La dégradation de la qualité des actifs bancaires représente un risque aux volants de capitaux des banques publiques.



Source : Autorités algériennes.

Tableau 3. Algérie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2016–26

	2016	2017	2018	2019	Prel.		Projections				
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(Variation annuelle en pourcentage)											
Production et prix											
PIB réel	3.2	1.4	1.2	0.8	-4.9	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1
Secteur des hydrocarbures	7.7	-2.4	-6.4	-4.9	-10.2	9.4	2.1	3.2	-0.8	-1.9	-0.1
Secteur hors hydrocarbures	2.2	2.3	2.9	2.0	-3.9	2.0	2.4	1.5	1.0	0.3	0.2
par habitant	1.0	-0.8	-0.8	-1.2	-6.6	1.3	0.7	0.1	-0.8	-1.5	-1.4
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	6.4	5.6	4.3	2.0	2.4	6.5	7.7	8.8	9.9	10.8	10.9
(En pourcentage du PIB)											
Investissement et épargne											
Solde épargne/investissement	-16.5	-13.1	-9.6	-9.9	-12.7	-4.9	-3.6	-3.5	-4.7	-5.8	-6.1
Épargne nationale	34.2	35.4	37.6	36.1	29.9	35.3	36.7	35.0	32.4	30.4	29.3
Administration centrale	2.1	5.4	5.0	4.3	-1.6	-1.2	-1.2	-2.2	-2.9	-3.6	-3.7
Hors administration publique 1/	32.1	30.0	32.6	31.8	31.5	36.6	37.9	37.2	35.3	34.0	33.0
Investissement	50.8	48.5	47.3	46.0	42.6	40.2	40.3	38.6	37.1	36.2	35.4
Administration centrale	15.5	13.8	11.8	13.9	10.1	10.5	10.6	9.9	9.1	8.4	8.5
Hors administration publique 1/	35.3	34.7	35.5	32.1	32.5	29.7	29.7	28.7	28.0	27.8	26.9
dont secteur non public hors hydrocarbures	29.3	30.7	29.5	25.5	28.7	26.8	26.9	26.2	25.7	25.6	25.3
(En pourcentage du PIB)											
Finances de l'administration centrale											
Recettes	28.6	32.0	33.4	32.3	30.1	28.0	27.6	27.0	26.9	26.7	26.7
Dépenses (prêts nets compris)	42.0	40.5	40.2	41.9	41.9	39.8	39.4	39.1	38.9	38.8	39.0
Solde budgétaire global	-13.4	-8.4	-6.8	-9.6	-11.7	-11.8	-11.8	-12.0	-12.0	-12.0	-12.2
Financement par la banque centrale (flux)	0.0	11.6	16.5	4.9	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette publique brute (hors garanties)	20.4	26.8	37.8	45.8	50.7	59.2	65.4	71.1	76.0	80.1	83.8
(En pourcentage du PIB Hors Hydrocarbures)											
Finances publiques											
Solde primaire hors hydrocarbures	-27.5	-23.7	-26.3	-27.5	-24.2	-28.1	-28.6	-27.2	-24.1	-21.5	-20.2
Solde hors hydrocarbures	-27.8	-24.8	-26.9	-28.2	-25.2	-28.7	-30.2	-29.8	-28.0	-26.7	-26.2
Recettes	34.6	39.9	42.9	40.2	34.5	35.2	34.4	33.2	32.3	31.5	31.0
Hydrocarbures	11.6	14.3	18.2	16.2	11.8	14.0	15.5	15.0	13.6	12.5	12.0
Hors hydrocarbures	23.0	25.5	24.8	23.9	22.8	21.2	18.9	18.2	18.7	18.9	19.0
Dépenses (prêts nets compris)	51.2	50.6	51.9	52.3	48.3	50.0	49.1	48.0	46.7	45.6	45.2
Dépenses courantes	31.6	30.8	33.4	29.8	30.6	31.5	31.0	31.8	32.0	32.3	32.3
Dépenses d'équipement	18.7	17.2	15.2	17.3	11.6	13.2	13.2	12.1	10.9	9.9	9.9
Prêts nets	0.8	2.6	3.3	5.3	6.0	5.2	4.8	4.1	3.8	3.5	3.1
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Secteur extérieur 2/											
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-16.5	-13.1	-9.6	-9.9	-12.7	-4.9	-3.6	-3.5	-4.7	-5.8	-6.1
Exportations, f.à.b. (variation en pourcentage)	-15.9	19.0	19.1	-14.2	-37.9	69.1	8.3	-1.4	-6.5	-5.5	-1.8
Hydrocarbures	-16.4	20.0	17.2	-14.5	-39.8	62.7	8.3	-2.5	-7.8	-6.6	-2.3
Hors hydrocarbures	-6.2	-1.9	62.3	-6.7	-7.7	135.7	8.4	6.5	2.0	1.0	0.8
Importations, f.à.b. (variation en pourcentage)	-6.1	-0.9	-0.8	-8.1	-20.4	7.4	1.4	-0.7	1.1	2.3	1.9
Valeur unitaire à l'exportation du pétrole brut (dollars/baril)	45.5	54.1	71.2	64.5	42.1	66.6	65.6	62.7	60.6	59.1	58.1
Part des hydrocarbures dans les exportations totales (%)	95.2	96.0	94.5	94.1	91.3	87.9	87.8	86.9	85.7	84.7	84.3
Réserves officielles brutes											
En milliards de dollars	114.1	97.3	79.9	62.8	48.2	43.6	38.5	33.3	25.6	15.2	12.3
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	22.8	19.4	17.7	17.6	12.5	11.1	9.9	8.4	6.3	3.7	3.0
Dette extérieure brute (en % du PIB)	2.4	2.3	2.3	2.2	2.4	2.0	1.9	1.7	1.6	1.5	5.4
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	-18.3	-11.1	-15.8	-20.3	-14.9	-12.8	-7.9	-10.2	-21.7	-43.3	-19.3
Crédit à l'économie	8.8	11.9	12.3	9.0	3.0	1.8	5.6	4.8	7.3	9.7	-1.1
Monnaie et quasi-monnaie	0.8	8.4	11.1	-0.8	7.4	17.0	13.3	12.8	12.3	12.0	11.5
Postes pour mémoire :											
PIB (en milliards de dinars à prix courants)	17,515	18,876	20,452	20,428	18,724	22,606	24,771	27,284	30,207	33,550	37,431
PIBH (en milliards de dinars à prix courants)	14,489	15,177	15,904	16,438	16,345	17,990	19,879	22,197	25,152	28,520	32,252
PIB (en milliards de dollars aux prix courants)	160	170	175	171	148	...	...	...	...	...	...
PIB par habitant (en USD)	3,919	4,080	4,119	3,940	3,337	3,716	3,817	3,939	4,089	4,261	4,460
Taux de change (DA/USD)	109.4	110.9	116.6	119.4	126.9	...	...	...	...	...	...
TCER (variation en pourcentage)	-1.0	2.4	-4.7	2.3	-4.6	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les entreprises publiques.

2/ en dollars.

**Tableau 4. Algérie : balance des paiements, 2016–26**  
(en milliards de dollars)

	2016	2017	2018	2019	2020	Projections					
						2021	2022	2023	2024	2025	2026
(en milliards de dollars américains)											
Compte des transactions courantes	-26.5	-22.3	-16.9	-17.0	-18.7	-8.2	-6.3	-6.4	-9.1	-11.9	-13.3
Solde des biens	-20.4	-14.4	-7.5	-9.3	-13.6	-1.1	1.4	1.1	-1.9	-4.8	-6.2
Exportations, f.à.b.	29.1	34.6	41.2	35.3	21.9	37.1	40.1	39.6	37.0	34.9	34.3
Hydrocarbures	27.7	33.2	38.9	33.2	20.0	32.6	35.3	34.4	31.7	29.6	28.9
Autres	1.4	1.4	2.2	2.1	1.9	4.5	4.9	5.2	5.3	5.4	5.4
Importations, f.à.b.	49.4	49.0	48.6	44.6	35.5	38.2	38.7	38.4	38.8	39.7	40.5
Solde des services (net)	-7.4	-8.0	-8.3	-6.4	-4.4	-5.1	-5.4	-5.4	-5.4	-5.6	-5.8
Exportations	3.4	3.1	3.3	3.2	3.0	3.0	3.1	3.0	3.1	3.0	3.0
Importations	10.8	11.1	11.5	9.6	7.4	8.1	8.5	8.4	8.5	8.7	8.9
Revenu primaire (net)	-1.6	-2.8	-4.6	-4.3	-3.0	-4.4	-4.9	-4.9	-4.6	-4.3	-4.3
Crédit	2.4	2.0	1.2	1.0	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2
Débit	-4.0	-4.9	-5.7	-5.3	-3.8	-5.1	-5.5	-5.4	-5.0	-4.6	-4.5
Paievements d'intérêts	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.5
Revenu secondaire (net)	2.8	2.9	3.4	3.0	2.3	2.4	2.6	2.7	2.8	2.9	3.0
Compte de capital et d'opérations financières	28.3	22.1	16.9	16.9	18.8	8.3	6.3	6.4	9.1	11.9	13.3
Compte de capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissements directs étrangers	1.6	1.3	0.6	1.4	1.1	1.1	1.3	1.4	1.4	1.5	1.6
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	0.4	-0.9	0.4	-1.3	1.3	2.6	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	8.8
Réserves officielles (augmentation (-))	26.3	21.8	15.8	16.8	16.4	4.5	5.1	5.2	7.7	10.4	2.9
Postes pour mémoire :											
Cours du pétrole brut algérien (USD/baril) 1/	45.5	54.1	71.2	64.5	42.1	66.6	65.6	62.7	60.6	59.1	58.1
Réserves internationales brutes (en milliards de dollars) 2/	114.1	97.3	79.9	62.8	48.2	43.6	38.5	33.3	25.6	15.2	12.3
Idem en mois d'importations de l'année suivante	22.8	19.4	17.7	17.6	12.5	11.1	9.9	8.4	6.3	3.7	3.0
Réserves (en pourcentage des indices ARA EM) 3/	1121.0	881.5	647.2	538.0	471.6	193.7	135.1	107.1	85.5	50.6	25.2
Position extérieure globale nette (en milliards de dollars)	94.6	86.4	67.3	49.7	35.1	26.9	20.6	14.2	5.1	-6.8	-20.0
Dette extérieure brute (en milliards de dollars)	3.8	4.0	4.0	3.8	3.5	3.4	3.3	3.1	3.0	3.0	11.8

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Moyenne pondérée des données trimestrielles

2/ Les réserves internationales brutes incluent les avoirs en DTS, et en 2021, la part de l'Algérie en allocation de DTS par le FMI en août 2021.

3/ L'indicateur d'adéquation des réserves des pays émergents (ARA EM) comprend une marge supplémentaire pour les pays exportateurs de matières premières (période de projection uniquement).

Tableau 5a. Algérie : synthèse des opérations de l'administration centrale, 2016–26

(en milliards de dinars)

	2016	2017	2018	2019	Prel.	Projections					
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	(En milliards de dinars algériens)										
Recettes budgétaires et dons	5,012	6,048	6,827	6,602	5,641	6,329	6,831	7,375	8,123	8,970	10,008
Recettes des hydrocarbures 2/	1,683	2,177	2,887	2,668	1,922	2,511	3,076	3,333	3,421	3,568	3,880
Recettes hors hydrocarbures	3,329	3,871	3,940	3,933	3,719	3,818	3,755	4,043	4,702	5,402	6,127
Recettes fiscales	2,482	2,630	2,712	2,843	2,625	2,622	2,934	3,481	4,083	4,736	5,375
Recettes non fiscales	847	1,241	1,228	1,090	1,094	1,197	821	562	618	667	753
dont dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	611	920	1,000	800	800	900	488	186	191	183	206
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux du Trésor)	7,355	7,638	8,223	8,566	7,839	8,989	9,751	10,662	11,751	13,006	14,590
Dépenses courantes	4,586	4,677	5,314	4,895	5,009	5,670	6,156	7,053	8,043	9,201	10,416
Dépenses courantes hors intérêts	4,539	4,508	5,212	4,781	4,838	5,558	5,849	6,466	7,065	7,742	8,480
Frais de personnel	2,219	2,218	2,169	2,283	2,283	2,625	2,780	2,960	3,169	3,408	3,664
Pensions des moudjahidines	226	228	242	253	267	284	306	333	366	406	450
Matières premières et fournitures	186	189	216	216	109	113	160	176	194	213	234
Transferts courants 3/	1,909	1,874	2,584	2,029	2,178	2,536	2,603	2,996	3,336	3,716	4,132
Paiements d'intérêts	47	169	102	114	172	112	307	587	978	1,458	1,936
Dépenses d'équipement	2,712	2,605	2,418	2,846	1,894	2,383	2,633	2,690	2,748	2,816	3,184
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	58	356	491	825	937	937	963	920	960	990	990
Solde global	-2,344	-1,590	-1,396	-1,965	-2,199	-2,660	-2,920	-3,287	-3,628	-4,036	-4,583
Solde primaire global	-2,297	-1,421	-1,294	-1,851	-2,027	-2,548	-2,614	-2,700	-2,649	-2,578	-2,646
Solde hors hydrocarbures	-4,026	-3,767	-4,283	-4,633	-4,120	-5,171	-5,997	-6,620	-7,049	-7,604	-8,463
Solde primaire hors hydrocarbures	-3,979	-3,598	-4,181	-4,519	-3,948	-5,059	-5,690	-6,033	-6,071	-6,146	-6,527
Financement	2,344	1,590	1,396	1,965	2,199	4,753	2,920	3,287	3,628	4,036	4,583
Intérieur	2,243	1,593	1,399	1,966	2,200	4,754	2,920	3,287	3,628	4,036	4,583
Banques 4/	2,178	1,510	932	1,842	1,302	3,878	2,820	3,187	3,528	3,936	4,483
dont banque centrale	0	2,185	3,371	1,001	1	520	0	0	0	0	0
Non bancaire 5/	65	83	467	125	898	877	100	100	100	100	100
Extérieur	101	-3	-3	-2	-2	-1	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire											
Besoin de financement brut	2,547	3,356	2,323	2,525	2,720	3,506	3,262	4,806	6,391	6,950	7,238
Besoin de financement à satisfaire à travers l'émission de dette intérieure	994	2,925	3,346	2,174	630	2,631	3,162	4,706	6,291	6,850	7,138
Remboursement du principal sur la dette publique	203	1,766	927	561	522	846	342	1,519	2,763	2,914	2,655
Financements de la banque centrale	0.0	11.6	16.5	4.9	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds de régulation des recettes											
en milliards de dinars algériens	784	0	306	306	0	0	0	0	0	0	0
en pourcentage du PIB	4.5	0.0	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette brute des administrations publiques, y compris garanties (en % du PIB)	37.1	44.4	54.2	62.5	69.5	74.7	79.6	84.0	87.6	90.6	97.4
Dette brute des administrations publiques, hors garanties (en % du PIB)	20.4	26.8	37.8	45.8	50.7	59.2	65.4	71.1	76.0	80.1	83.8
dont dette envers la banque centrale	...	...	11.6	27.2	32.1	35.0	31.3	28.4	24.9	21.1	17.3
Épargne nette (en % du PIB)	-16.0	-26.8	-36.3	-44.3	-50.7	-59.2	-65.4	-71.1	-76.0	-80.1	-83.8

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur base caisse.

2/ Y compris les dividendes de la SONATRACH.

3/ Y compris des transferts de 500 milliards de dinars à la caisse des retraites en 2018.

4/ Le financement bancaire comprend l'émission de titres de dette intérieure, les prélèvements sur le Fonds

de régulation de recettes et d'autres dépôts de l'État à la banque centrale. En 2021, le financement bancaire inclut le rachat de dette d'entreprises publiques pour un montant estimé de 2,100 milliards de dinars dans le cadre de l'opération financières comprenant le PSR.



**Tableau 5b. Algérie : synthèse des opérations de l'administration centrale, 2016–26 1/**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2016	2017	2018	2019	Prel.		Projections				
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(En pourcentage du PIB)											
Recettes budgétaires et dons	28.6	32.0	33.4	32.3	30.1	28.0	27.6	27.0	26.9	26.7	26.7
Recettes des hydrocarbures 2/	9.6	11.5	14.1	13.1	10.3	11.1	12.4	12.2	11.3	10.6	10.4
Recettes hors hydrocarbures	19.0	20.5	19.3	19.3	19.9	16.9	15.2	14.8	15.6	16.1	16.4
Recettes fiscales	14.2	13.9	13.3	13.9	14.0	11.6	11.8	12.8	13.5	14.1	14.4
Recettes non fiscales	4.8	6.6	6.0	5.3	5.8	5.3	3.3	2.1	2.0	2.0	2.0
dont dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	3.5	4.9	4.9	3.9	4.3	4.0	2.0	0.7	0.6	0.5	0.6
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux)	42.0	40.5	40.2	41.9	41.9	39.8	39.4	39.1	38.9	38.8	39.0
Dépenses courantes	26.2	24.8	26.0	24.0	26.8	25.1	24.9	25.8	26.6	27.4	27.8
Dépenses courantes hors intérêts 3/	25.9	23.9	25.5	23.4	25.8	24.6	23.6	23.7	23.4	23.1	22.7
Frais de personnel	12.7	11.7	10.6	11.2	12.2	11.6	11.2	10.8	10.5	10.2	9.8
Pensions des moudjahidines	1.3	1.2	1.2	1.2	1.4	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Matières premières et fournitures	1.1	1.0	1.1	1.1	0.6	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Transferts courants	10.9	9.9	12.6	9.9	11.6	11.2	10.5	11.0	11.0	11.1	11.0
Paiements d'intérêts	0.3	0.9	0.5	0.6	0.9	0.5	1.2	2.2	3.2	4.3	5.2
Dépenses d'équipement	15.5	13.8	11.8	13.9	10.1	10.5	10.6	9.9	9.1	8.4	8.5
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	0.3	1.9	2.4	4.0	5.0	4.1	3.9	3.4	3.2	3.0	2.6
Solde global	-13.4	-8.4	-6.8	-9.6	-11.7	-11.8	-11.8	-12.0	-12.0	-12.0	-12.2
Solde primaire global	-13.1	-7.5	-6.3	-9.1	-10.8	-11.3	-10.6	-9.9	-8.8	-7.7	-7.1
Solde hors hydrocarbures	-23.0	-20.0	-20.9	-22.7	-22.0	-22.9	-24.2	-24.3	-23.3	-22.7	-22.6
Solde primaire hors hydrocarbures	-22.7	-19.1	-20.4	-22.1	-21.1	-22.4	-23.0	-22.1	-20.1	-18.3	-17.4
Financement											
Intérieur	12.8	8.4	6.8	9.6	11.7	11.8	11.8	12.0	12.0	12.0	12.2
Banques 4/	12.4	8.0	4.6	9.0	7.0	17.2	11.4	11.7	11.7	11.7	12.0
dont banque centrale	0.0	11.6	16.5	4.9	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaire 5/	0.4	0.4	2.3	0.6	4.8	3.9	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Extérieur	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)											
Recettes budgétaires et dons	34.6	39.9	42.9	40.2	34.5	35.2	34.4	33.2	32.3	31.5	31.0
Recettes des hydrocarbures 2/	11.6	14.3	18.2	16.2	11.8	14.0	15.5	15.0	13.6	12.5	12.0
Recettes hors hydrocarbures	23.0	25.5	24.8	23.9	22.8	21.2	18.9	18.2	18.7	18.9	19.0
Recettes fiscales	17.1	17.3	17.1	17.3	16.1	14.6	14.8	15.7	16.2	16.6	16.7
Recettes non fiscales	5.8	8.2	7.7	6.6	6.7	6.7	4.1	2.5	2.5	2.3	2.3
Dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	4.2	6.1	6.3	4.9	4.9	5.0	2.5	0.8	0.8	0.6	0.6
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux)	50.8	50.3	51.7	52.1	48.0	50.0	49.1	48.0	46.7	45.6	45.2
Dépenses courantes	31.6	30.8	33.4	29.8	30.6	31.5	31.0	31.8	32.0	32.3	32.3
Dépenses courantes hors intérêts 3/	31.3	29.7	32.8	29.1	29.6	30.9	29.4	29.1	28.1	27.1	26.3
Paiements d'intérêts	0.3	1.1	0.6	0.7	1.1	0.6	1.5	2.6	3.9	5.1	6.0
Dépenses d'équipement	18.7	17.2	15.2	17.3	11.6	13.2	13.2	12.1	10.9	9.9	9.9
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	0.4	2.3	3.1	5.0	5.7	5.2	4.8	4.1	3.8	3.5	3.1
Solde global	-16.2	-10.5	-8.8	-12.0	-13.5	-14.8	-14.7	-14.8	-14.4	-14.2	-14.2
Solde primaire global	-15.9	-9.4	-8.1	-11.3	-12.4	-14.2	-13.1	-12.2	-10.5	-9.0	-8.2
Solde hors hydrocarbures	-27.8	-24.8	-26.9	-28.2	-25.2	-28.7	-30.2	-29.8	-28.0	-26.7	-26.2
Solde primaire hors hydrocarbures	-27.5	-23.7	-26.3	-27.5	-24.2	-28.1	-28.6	-27.2	-24.1	-21.5	-20.2
Financement											
Intérieur	15.5	10.5	8.8	12.0	13.5	26.4	14.7	14.8	14.4	14.2	14.2
Banques 4/	15.0	9.9	5.9	11.2	8.0	21.6	14.2	14.4	14.0	13.8	13.9
dont banque centrale	0.0	14.4	21.2	6.1	0.0	2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaire 5/	0.4	0.5	2.9	0.8	5.5	4.9	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
Extérieur	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur base caisse.

2/ Y compris les dividendes de la SONATRACH.

3/ Y compris des transferts de 500 milliards de dinars à la caisse des retraites en 2018.

4/ Le financement bancaire comprend l'émission de titres de dette intérieure, les prélèvements sur le Fonds de régulation de recettes et d'autres dépôts de l'État à la banque centrale. En 2021, le financement bancaire inclut le rachat de dette d'entreprises publiques pour un montant estimé de 2,100 milliards de dinars dans le cadre de l'opération financière comprenant le PSR.

5/ Y compris les recettes de la cession d'actifs publics.

**Tableau 6. Algérie : situation monétaire, 2016–26**  
(en milliards de dinars, sauf mention contraire)

	2016	2017	2018	2019	Prel.		Projections				
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
(En milliards de dinars algériens; en fin de période)											
Avoirs extérieurs nets	12,443	11,058	9,316	7,429	6,321	5,512	5,075	4,557	3,568	2,022	1,631
<i>dont : Banque d'Algérie</i>	12,544	11,155	9,406	7,472	6,384	5,539	5,074	4,533	3,524	1,961	1,556
Avoirs extérieurs (BA)	12,725	11,354	9,606	7,672	6,615	6,148	5,714	5,204	4,230	2,702	2,334
Passifs extérieurs (BA)	181	199	200	200	231	242	254	266	280	294	308
Avoirs extérieurs (banques commerciales)	62	65	92	90	82	86	90	94	99	104	109
Passifs extérieurs (banques commerciales)	164	163	182	134	144	113	89	70	55	43	34
Avoirs intérieurs nets	1,374	3,916	7,321	9,082	11,419	15,247	18,449	21,978	26,231	31,353	35,582
<i>dont : Banque d'Algérie</i>	-7,143	-4,978	-2,749	-839	495	2,016	3,593	5,201	7,363	10,189	12,194
Crédit intérieur	9,531	12,629	15,298	16,828	19,126	23,207	26,671	30,439	34,893	40,155	44,473
Crédit à l'État (net) 1/	1,499	3,641	5,200	5,820	7,788	11,665	14,485	17,672	21,200	25,136	29,619
Crédit à l'économie	8,031	8,989	10,097	11,008	11,338	11,542	12,186	12,766	13,693	15,019	14,854
<i>dont secteur privé</i>	4,007	4,606	5,078	5,291	5,459	5,655	6,093	6,447	6,983	7,735	7,724
Autres postes (net)	-8,157	-8,713	-7,977	-7,746	-7,707	-7,960	-8,222	-8,461	-8,662	-8,802	-8,891
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	13,816	14,974	16,637	16,511	17,740	20,759	23,524	26,535	29,799	33,375	37,213
<i>dont Monnaie</i>	9,407	10,266	11,404	10,979	11,931	13,862	15,705	17,752	19,996	22,448	25,039
Monnaie de réserve	5,401	6,177	6,658	6,633	6,879	7,556	8,668	9,734	10,887	12,150	13,750
(Variation en pourcentage sur 12 mois)											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	0.8	8.4	11.1	-0.8	7.4	17.0	13.3	12.8	12.3	12.0	11.5
Crédit à l'économie	8.8	11.9	12.3	9.0	3.0	1.8	5.6	4.8	7.3	9.7	-1.1
<i>dont secteur privé</i>	10.4	15.0	10.2	4.2	3.2	3.6	7.7	5.8	8.3	10.8	-0.1
Postes pour mémoire :											
Crédit à l'économie/PIB	45.9	47.6	49.4	53.9	60.6	51.1	49.2	46.8	45.3	44.8	39.7
Crédit à l'économie/PIBHH	55.4	59.2	63.5	67.0	69.4	64.2	61.3	57.5	54.4	52.7	46.1
Crédit au secteur privé/PIBHH	27.7	30.4	31.9	32.2	33.4	31.4	30.6	29.0	27.8	27.1	23.9

Sources : Banque d'Algérie; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les crédits nets à l'État excluent les dépôts des comptes chèques postaux (CCP) à la Banque d'Algérie.

**Tableau 7. Algérie : indicateurs de solidité financière, 2010–20**  
(en pourcentage)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
											(Prelim.)
Ratio de solvabilité global	23.6	23.7	23.4	21.5	15.8	18.4	18.8	19.5	19.0	18.0	18.8
- Banques publiques	21.7	21.9	21.6	19.9	14.7	17.8	18.4	19.6	19.2	17.8	18.5
- Banques privées	31.6	31.2	31.9	28.5	20.4	21.0	20.3	18.9	18.2	18.9	20.3
Ratio de solvabilité sur Tiers I	17.7	16.9	17.5	15.5	13.2	15.8	16.2	15.0	15.0	14.3	15.1
- Banques publiques	14.8	14.1	14.8	13.1	11.6	14.6	15.4	14.3	14.4	13.5	14.2
- Banques privées	29.3	28.8	29.7	26.3	19.7	20.3	19.6	18.1	17.4	18.2	19.5
Créances improductives (nettes)/fonds propres réglementaires	21.1	19.4	16.1	17.1	24.8	26.5	35.0	36.4	39.3	52.6	59.9
- Banques publiques	27.5	25.1	20.3	21.7	28.1	29.6	40.0	40.8	44.9	60.7	69.5
- Banques privées	3.0	2.3	3.2	2.6	14.5	15.8	16.7	16.2	13.4	14.6	14.0
Taux de créances classées/ Total créances	18.3	14.5	11.5	10.6	9.9	9.8	12.1	13.0	12.7	14.8	16.3
- Banques publiques	20.5	16.1	12.4	11.4	10.1	9.9	12.6	13.7	13.4	15.6	17.0
- Banques privées	4.1	4.0	5.2	4.8	8.5	8.6	8.7	7.8	7.1	8.2	9.7
Taux de créances classées nettes /Total créances	4.9	4.4	3.5	3.4	3.8	3.9	5.5	6.2	6.3	7.9	8.9
- Banques publiques	5.4	4.9	3.9	3.7	3.7	3.8	5.6	6.5	6.8	8.4	9.5
- Banques privées	1.4	1.0	1.3	0.9	4.7	4.7	4.6	3.9	3.0	3.4	3.4
Taux de provisions des créances classées	76.5	69.8	69.5	68.2	61.8	59.9	54.6	52.3	50.1	46.7	45.4
- Banques publiques	73.7	69.6	69.4	67.4	63.6	61.5	55.4	52.4	49.4	45.9	44.1
- Banques privées	66.7	75.9	71.7	80.3	45.0	45.3	46.1	50.6	57.3	58.7	65.2
Rendement des fonds propres	16.7	24.7	23.3	19.0	23.7	21.3	17.8	18.8	22.4	13.7	9.0
- Banques publiques	29.8	26.1	22.7	18.0	25.1	23.1	18.9	20.0	22.7	11.9	8.5
- Banques privées	20.3	21.4	24.8	21.5	20.0	16.1	15.3	14.7	21.2	22.4	11.9
Rendement des actifs	2.2	2.1	1.9	1.7	2.0	1.9	1.8	2.0	2.4	1.5	1.5
- Banques publiques	1.8	1.8	1.5	1.3	1.8	1.7	1.7	2.0	2.3	1.2	1.4
- Banques privées	4.6	4.5	4.5	3.7	3.4	3.1	2.8	2.6	3.4	3.2	2.3
Marge d'intérêt/Revenu brut	63.8	64.9	64.2	69.5	67.2	66.8	72.5	73.0	78.8	78.9	75.7
- Banques publiques	71.6	73.6	72.1	73.3	66.7	65.8	72.3	72.7	80.8	81.7	75.8
- Banques privées	44.2	44.4	45.2	59.1	69.1	71.5	73.4	74.2	71.1	69.7	75.3
Charges hors intérêt/Revenu brut	31.4	33.6	35.6	33.5	40.7	40.0	34.1	36.0	29.3	30.8	35.0
- Banques publiques	31.6	34.8	38.1	34.0	40.6	39.2	31.4	33.7	26.4	28.1	33.1
- Banques privées	31.0	30.8	29.8	32.3	41.3	43.4	46.3	46.2	40.5	39.5	41.5
Actifs liquides/Total des actifs	53.0	50.2	45.9	40.5	38.0	27.1	23.5	23.5	19.8	16.0	13.1
- Banques publiques	54.2	51.1	45.1	39.4	37.0	25.8	22.7	21.9	18.4	14.2	10.3
- Banques privées	43.7	43.2	50.9	46.5	44.0	35.9	29.1	33.1	28.5	27.3	30.3
Actifs liquides/Passifs à court terme	114.3	103.7	107.5	93.5	82.1	61.6	58.4	53.7	47.4	44.2	37.1
- Banques publiques	118.1	106.6	110.5	95.7	83.4	60.2	58.8	52.2	46.3	42.2	31.4
- Banques privées	88.5	84.6	93.5	84.1	75.4	69.8	56.2	60.6	52.6	52.5	59.5

Source : Banque d'Algérie

## Annexe I. Suite donnée aux recommandations antérieures du FMI

Recommandation	État d'exécution
<b>A. Politique macroéconomique</b>	
Rééquilibrage continu mais progressif des finances publiques à partir de 2018, en utilisant l'espace budgétaire disponible.	Progrès limités en raison de l'évolution de la situation politique puis de la pandémie de COVID-19. Rationalisation de certaines subventions (sur le blé et le lait en poudre, par exemple) en 2020 et coupes dans certaines dépenses, mais le déficit global a augmenté.
Recours à un large éventail de possibilités de financement en excluant toutefois les emprunts directs auprès de la Banque d'Algérie.	Les autorités algériennes sont réticentes à emprunter à l'étranger, sauf pour des projets spécifiques. Elles envisagent également des partenariats public-privé. Le département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) du FMI apporte une assistance technique consacrée au développement du marché intérieur de la dette. Le recours aux financements monétaires directs, tel que prévu par la révision de la loi bancaire effectuée en 2017, a été abandonné au début de 2019.
Politique monétaire indépendante visant à maîtriser les pressions inflationnistes.	La loi sur la monnaie et le crédit a été révisée en 2017 afin de permettre le financement du déficit par la banque centrale pendant une période de cinq ans. Les financements ont été importants au cours de la période 2017-19 mais les opérations de stérilisation ont contribué à maîtriser les pressions inflationnistes. Une opération financière impliquant le Trésor, des banques publiques et la Banque d'Algérie a été mise en place en 2021 afin d'octroyer de nouveaux crédits à l'État et à l'économie.
Dépréciation progressive du taux de change	Le dinar s'est déprécié de 13 % vis-à-vis du dollar entre la fin de 2017 et la fin de 2020.
<b>B. Réformes en vue d'une croissance pérenne et inclusive</b>	
Renforcement de la gouvernance et de la transparence, et simplification des formalités administratives	Des réformes ont été mises en œuvre en avril 2021 dans les six banques publiques afin de séparer les fonctions de direction et de surveillance.
Amélioration de l'accès au crédit	Les autorités algériennes ont introduit un cadre et des règles de gouvernance conformes à la charia, et des banques publiques ont lancé des services bancaires islamiques en 2020. Les préparatifs sont en cours en vue de l'introduction de l'assurance islamique.
Ouverture de l'économie à l'investissement étranger et au commerce extérieur	La loi de finances 2020 a supprimé la « règle 51/49 » exigeant une participation algérienne majoritaire dans les nouveaux projets, sauf dans des secteurs stratégiques (hydrocarbures, exploitation minière, défense et fabrication de produits pharmaceutiques). La nouvelle loi de 2019 relative aux hydrocarbures prévoit un régime fiscal plus favorable et une plus grande flexibilité dans les contrats pour les investisseurs.
Amélioration du fonctionnement du marché du travail et amélioration de l'adéquation des compétences	La loi de 2018 sur l'apprentissage vise à favoriser la formation en apprentissage. Avec le soutien de l'UE, les autorités ont entrepris une évaluation de la formation professionnelle et scolaire en 2019. Les efforts déployés ont été entravés par la pandémie.
Promotion d'une plus grande inclusion des femmes sur le marché du travail	Renforcement des initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes, en particulier dans les zones rurales, au moyen de l'octroi de microcrédits.
<b>C. Renforcement du cadre des politiques publiques afin d'améliorer leur efficacité</b>	
Renforcement du système de gestion des finances publiques	La loi organique de 2018 relative aux lois de finances a introduit de vastes réformes à mettre en œuvre d'ici 2023. Elles portent notamment sur l'élaboration de budgets fondés sur les programmes, l'application de cadres budgétaires et de dépenses à moyen terme, et l'enregistrement du coût des subventions fournies par les entreprises publiques dans les comptes budgétaires.
Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques	Avec l'aide de l'UE, les autorités mettent en place un système de gestion de l'information qui permettra un meilleur suivi des dépenses publiques.
Amélioration de la gestion des liquidités	La Banque d'Algérie travaille à l'amélioration du dispositif de garanties. Des prochaines missions d'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux formulera des recommandations s'agissant de la prévision de la liquidité à court terme ainsi que des dispositifs de garanties et de la fourniture de liquidité d'urgence.
Réduction de l'influence du marché parallèle des devises	Levée des obligations de rétrocession de devises pour les exportateurs de produits autres que les hydrocarbures et les mines à la mi-2021.
Poursuite des efforts visant à renforcer le cadre prudentiel	La Banque d'Algérie a élevé les exigences de fonds propres pour les banques en 2018. Avec le soutien du centre d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC), la Banque d'Algérie améliore la surveillance prudentielle et l'évaluation des risques, et elle élabore une méthodologie d'évaluation des risques et un modèle de notation des risques à l'attention des contrôleurs.
Amélioration de la préparation aux crises	En cours. Une prochaine mission d'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) apportera des recommandations concernant la mise en place d'un fonds de liquidité d'urgence.

## Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

**Évaluation globale :** La position extérieure de l'Algérie en 2020 était sensiblement inférieure au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables, sur la base d'un écart de solde courant estimé à -7,7 % du PIB. La norme du solde courant, calculée selon les modalités de répartition de la consommation applicables aux exportateurs de ressources épuisables, est de 9,1 % du PIB à moyen terme, ce qui donne à penser que la trajectoire du solde courant de l'Algérie ne garantit pas l'équité intergénérationnelle. La dette extérieure est faible, mais elle pourrait augmenter en cas de chocs défavorables, ou si le pays ne parvient pas à financer entièrement ses déficits budgétaires en puisant dans ses ressources intérieures. Bien qu'elles soient encore supérieures aux normes d'adéquation, les réserves de change chutent rapidement. L'amélioration des perspectives concernant les cours et la production de pétrole, associée à la dépréciation nominale du dinar depuis 2020, devrait contribuer dans une certaine mesure à réduire les déficits estimés du compte courant.

**Réponses possibles des pouvoirs publics :** Un rééquilibrage des finances publiques soutenu, associé à une plus grande flexibilité du taux de change nominal et à des réformes structurelles propices à la diversification économique sont nécessaires pour rétablir la viabilité extérieure à moyen-terme.

### Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

**Contexte.** Les avoirs extérieurs de l'Algérie sont principalement constitués de réserves internationales, dont le montant est de très loin supérieur aux engagements liés aux investissements directs étrangers (IDE) et à la dette extérieure. Les réserves internationales, or monétaire exclu mais DTS compris, ont culminé à 194 milliards de dollars en 2013 et n'ont cessé de diminuer depuis pour atteindre 48,2 milliards de dollars à la fin 2020, soit l'équivalent de 12,5 mois d'importations.

**Évaluation.** La forte baisse de la PEGN depuis 2013 laisse présager une vulnérabilité grandissante à moyen terme. Selon le scénario de référence, la PEGN devrait devenir négative en 2025 et atteindre -6,8 milliards de dollars, à mesure que les réserves continuent de diminuer. Selon les projections, la couverture des réserves devrait baisser, et nécessiter un recours à l'emprunt extérieur en 2026 pour les maintenir à trois mois d'importations.

2020 (en % du PIB)	PEGN : 24,0	Avoirs bruts : 45,9	Avoirs sous forme de créances : 2,8	Passifs bruts : 21,9	Passifs sous forme de dette : 9,0
--------------------	----------------	------------------------	--	-------------------------	--------------------------------------

### Compte des transactions courantes

**Contexte.** Le solde des transactions extérieures courantes de l'Algérie dépend en grande part du solde des échanges de biens. Les hydrocarbures constituent l'essentiel des exportations de biens.

Bien qu'en recul, leur part dans les exportations totales reste non négligeable et a atteint en moyenne 85 % entre 2016 et 2020. Les importations de biens ont enregistré une baisse parallèle à celle des dépenses publiques en capital. Depuis 2015, les autorités ont mis en œuvre diverses mesures de compression des importations pour protéger les réserves de change et lutter contre la surfacturation et la fraude. Ces mesures, conjuguées à des facteurs conjoncturels, ont contribué à réduire les importations de biens, qui sont passées de 60 milliards de dollars en 2014 à 35,5 milliards de dollars en 2020. Cette baisse concerne surtout les biens de consommation hors alimentation et les équipements industriels, mais n'a pas suffi à compenser le recul des exportations d'hydrocarbures.

**Évaluation.** La méthode de régression du compte courant employée par le FMI dans le cadre de sa méthodologie d'évaluation du solde extérieur (EBA-lite) donne à penser que le solde courant est resté loin de sa norme en 2020, ce qui se traduit par une surévaluation considérable du taux de change effectif réel (TCER), comme l'avaient observé de précédentes évaluations. Le déficit estimé devrait se combler quelque peu en 2021, à mesure que les cours du pétrole se rétabliront. Compte tenu de l'étroite corrélation entre les déficits budgétaire et extérieur et de la structure des exportations, le rééquilibrage des finances publiques contribuerait à combler les écarts entre les politiques et à rapprocher le solde du compte courant de sa norme. Une plus grande flexibilité du taux de change nominal contribuerait également à réduire l'écart du solde courant par rapport à sa norme.

- L'application d'un modèle fondé sur la consommation, et qui tient compte de l'épuisement des ressources pour déterminer la viabilité de la trajectoire du solde des transactions courantes, montre que le déficit est trop élevé. En particulier, la trajectoire du compte courant est jugée soutenable tant que la valeur actualisée nette (VAN) des richesses futures (en l'occurrence, les recettes tirées des hydrocarbures plus les revenus provenant d'actifs financiers ou d'investissements) est égale à la VAN des importations de biens et services nets des exportations hors pétrole<sup>1</sup>. Cette contrainte intertemporelle définit une trajectoire des importations (« annuités » ou « règles d'allocation ») et donc une norme de compte courant conforme à l'équité intergénérationnelle<sup>2</sup>. Les trajectoires d'importations calculées selon une règle d'allocation en termes réels constants par habitant (afin de tenir compte de la croissance démographique) donnent une norme de compte courant de 9,1 % du PIB à moyen terme. Compte tenu de la trajectoire des déficits du compte courant projetée pour la période 2020–26, un écart considérable du compte courant (-14,1 % du PIB) par rapport à sa norme devrait subsister à moyen terme si rien n'est fait pour corriger la politique budgétaire.
- Le modèle de compte courant EBA-lite donne à penser qu'en 2020, le compte courant effectif, corrigé des effets temporaires de la pandémie sur les prix et les volumes d'exportation du pétrole, affichait un solde inférieur au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. L'écart de compte courant estimé selon cette approche était de -7,7 % du PIB. Si l'on suppose une élasticité du compte courant par rapport au TCER de 0,18, cela se traduit par une surévaluation du TCER de 41,8 %. Cette estimation est cependant sujette à beaucoup d'incertitude, dans la mesure où elle est sensible à

l'ampleur de la correction cyclique permettant de tenir compte des effets temporaires de la pandémie, et qu'elle repose sur diverses hypothèses quant aux élasticités des échanges commerciaux et aux politiques souhaitables. Comme indiqué dans les évaluations précédentes, l'existence d'un marché des changes parallèle complique également l'interprétation des résultats des modèles.

Tableau 1. Algérie : estimations du modèle pour 2020 (en pourcentage du PIB)

	Modèle de solde des transactions courantes	Modèle de TCER
<b>Solde effectif des transactions courantes</b>	<b>-12.7</b>	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	-2.0	
Facteur de correction COVID-19 (+) 1/	1.5	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (+)	0.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.8	
<b>Solde des transactions courantes corrigé</b>	<b>-10.0</b>	
<b>Norme du solde des transactions courantes</b> (à partir du modèle)	<b>-2.3</b>	
Corrections apportées à la norme (+)	0.0	
<b>Norme du solde des transactions courantes corrigé</b>	<b>-2.3</b>	
<b>Écart de solde des transactions courantes</b>	<b>-7.7</b>	<b>2.5</b>
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	-6.8	
Élasticité	-0.18	
<b>Écart de solde des transactions courantes</b>		
<b>Écart de TCER (en pourcentage)</b>	<b>41.8</b>	<b>-13.8</b>

1/ Correction supplémentaire liée aux variations cycliques afin de tenir compte de l'incidence temporaire de la pandémie sur les balances commerciales pétrolières (1,6 % du PIB) et sur le tourisme (-0,1 % du PIB).  
2/ Corrigé des variations cycliques, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

### Taux de change réel

**Contexte.** Le TCER s'est déprécié de 15 % entre janvier 2015 et décembre 2020, avec toutefois des périodes de stabilité relative en 2018–19. La faible ampleur du secteur exportateur hors hydrocarbures, conjuguée à des contraintes du côté de l'offre et au rythme progressif de la dépréciation, a atténué l'effet sur la compétitivité globale. Parallèlement, la politique budgétaire expansionniste a également compensé les conséquences de la dépréciation du TCER sur le compte courant, étant donné l'important contenu en importations des dépenses publiques, en particulier des investissements.

**Évaluation.** Les estimations du modèle EBA-TCER indiquent une sous-évaluation de -13,8 %, mais elles ne sont pas fiables. L'évaluation par les services du FMI donne plus de poids au modèle de régression du compte courant, qui s'est souvent avéré plus instructif et plus fiable que le modèle TCER. Ce dernier a tendance à être mal adapté pour de nombreux pays (FMI, 2019).

### Compte de capital et d'opérations financières : flux et mesures

**Contexte.** L'économie algérienne demeure pour l'essentiel fermée aux flux extérieurs de capitaux. Les IDE à destination du pays représentaient en moyenne 1,3 % du PIB entre 2016

et 2020, et étaient principalement dirigés vers le secteur de l'énergie. Les flux d'investissements de portefeuille étaient inexistant pendant la même période.

**Évaluation.** La suppression du plafond fixé à 49 % pour la participation étrangère dans les projets d'investissement algériens (la règle « 51/49 »), sauf pour les secteurs stratégiques, lève une contrainte majeure concernant les IDE ; si cette suppression s'accompagnait de réformes de nature à améliorer le climat des affaires, elle pourrait attirer les IDE à moyen terme. En 2021, les autorités ont libéralisé le régime de rétrocession obligatoire (sauf pour les exportations d'hydrocarbures et de minerais), ce qui pourrait atténuer les contraintes sur l'offre en facilitant les importations de matières premières et d'intrants.

### Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

**Contexte.** L'Algérie finance ses déficits courants en puisant dans ses réserves de change. Le régime de change *de jure* de l'Algérie est le flottement dirigé, et son régime de change *de facto* s'apparente à un régime de parité mobile. La Banque d'Algérie intervient directement sur le marché des changes en proposant ses propres taux et en fournissant des devises aux banques à leur demande. Elle fixe les taux d'achat et de vente du dinar en dollars sur le marché des devises, dans une bande de fluctuation de 0,015 dinar.

**Évaluation.** La trajectoire descendante des réserves de change devrait se poursuivre, leur niveau passant à partir de 2024 sous la barre des 100 % de la mesure de l'évaluation de l'adéquation des réserves.

<sup>1</sup> À la fin 2020, les réserves prouvées d'hydrocarbures étaient estimées à 12 200 millions de barils de pétrole brut et à 4 504 mètres cubes de gaz naturel (OPEP, 2020). Les projections des services du FMI reposent sur l'hypothèse que la production d'hydrocarbures va augmenter à un taux constant de 1 % par an, pour atteindre son apogée en 2039. Toujours selon cette hypothèse, à partir de 2040, tant la production que la consommation diminueront de 1 % par an. L'hypothèse retenue s'agissant de l'augmentation des prix des hydrocarbures est alignée sur le déflateur du PIB des États-Unis et se monte à 2,1 % par an. Les recettes provenant des hydrocarbures sont actualisées à un taux de 5 %, qui correspond au taux de rendement supposé des avoirs extérieurs, tandis que la croissance démographique est de 1,5 % par an.

<sup>2</sup> R. Bems et I. de Carvalho Filho, 2009. « Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries », Document de travail du FMI n° 09/281.



## Annexe III. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Risques	Probabilité	Incidence économique	Mesures à prendre
<b>Chocs conjoncturels et scénario (mondial)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Foyers d'infections de COVID-19 non maîtrisés et croissance économique faible ou volatile dans les pays touchés.</b> Les foyers épidémiques dans les pays où la vaccination progresse lentement obligent à ordonner de nouveaux confinements.</li> <li>• <b>Résurgence mondiale de la pandémie de COVID-19.</b> Les foyers locaux entraînent une résurgence mondiale de la pandémie (éventuellement due à des variants résistants aux vaccins), qui nécessite l'adoption de mesures d'endiguement coûteuses et entraîne des changements de comportement persistants rendant de nombreuses activités non viables.</li> </ul>	<p><b>Élevée</b></p> <p><b>Moyenne</b></p>	<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La reprise économique est entravée, avec une hausse de l'inflation et du chômage qui risque d'attiser les tensions sociales.</li> <li>▪ La marge de manœuvre limitée des pouvoirs publics entrave leur capacité à contrer le choc.</li> <li>▪ Les bilans des entreprises et des banques se dégradent, aggravant les facteurs de vulnérabilité macrofinancière.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la campagne de vaccination et continuer d'adapter les mesures d'endiguement en tant que de besoin.</li> <li>• Fournir un appui budgétaire supplémentaire temporaire et ciblé aux plus vulnérables, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante.</li> <li>• Adopter un plan de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme en s'appuyant sur la politique monétaire et la politique de change.</li> <li>• Recourir à des financements extérieurs pour se ménager provisoirement un espace budgétaire supplémentaire.</li> <li>• Laisser le taux de change s'ajuster et jouer son rôle d'amortisseur des chocs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Transformations désordonnées.</b> La COVID-19 déclenche des transformations structurelles, mais la réaffectation des ressources est entravée par les rigidités du marché du travail, le surendettement et l'inadéquation des mécanismes de résolution des</li> </ul>	<p><b>Moyenne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Moyenne.</b> Une transformation désordonnée entraverait les efforts déployés par l'Algérie pour diversifier son économie, aggravant les faiblesses de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un plan de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme en s'appuyant sur la politique monétaire et la politique de change.</li> <li>• Accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles pour</li> </ul>

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui sont susceptibles de rester importants à plus long terme.

<p>faillites. Cette situation, conjuguée à la suppression des dispositifs d'aide mis en place par les pouvoirs publics pour combattre les effets de la COVID-19, assombrit les perspectives de croissance et fait augmenter le chômage, ce qui s'accompagne de conséquences sociales et politiques négatives. Les ajustements des chaînes de valeur mondiales et les délocalisations, motivés notamment par des intérêts géostratégiques et des considérations liées à la sûreté nationale, déplacent les activités de production d'un pays à l'autre.</p>		<p>balance des paiements et des finances publiques.</p>	<p>favoriser la diversification, la croissance et la création d'emplois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Laisser le taux de change s'ajuster et jouer son rôle d'amortisseur des chocs extérieurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le désancrage des anticipations d'inflation aux États-Unis entraîne une augmentation des rendements des obligations de base et des primes de risque.</b> Une reprise rapide de la demande (soutenue par un excédent d'épargne privée et des politiques de relance), associée à des contraintes sur l'offre liées à la COVID-19, entraîne des niveaux d'inflation supérieurs aux objectifs et le désancrage des anticipations. La Fed réagit en prenant des mesures de resserrement plus tôt que prévu. Le repositionnement des participants au marché qui en résulte provoque un durcissement des conditions de financement et une augmentation des primes de risque, notamment pour le crédit, les actions et les devises des marchés émergents et des marchés frontières.</li> </ul>	<p>Moyenne</p>	<p><b>Faible/Moyenne.</b> Les retombées financières seront modestes à court terme, étant donnée la très faible intégration de l'Algérie au système financier mondial. Toutefois, du fait du durcissement des conditions de financement au niveau mondial, l'Algérie pourrait rencontrer des difficultés à accéder aux marchés obligataires internationaux, si le gouvernement optait pour cette solution.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un plan de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme en s'appuyant sur la politique monétaire, la politique de change et des réformes structurelles favorables à la diversification, à la croissance et à la création d'emplois.</li> <li>• Réformer les cadres des politiques budgétaire et monétaire pour améliorer la crédibilité de l'action publique.</li> <li>• Privilégier les emprunts auprès des créanciers bilatéraux et multilatéraux si l'Algérie décidait de recourir aux financements extérieurs.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mécontentement social généralisé et instabilité politique.</b> Des tensions sociales se font jour au fur et à mesure que les pouvoirs publics mettent fin aux dispositifs d'aide qu'ils avaient mis en place pour riposter contre la pandémie, ce qui entraîne une hausse du chômage et porte préjudice aux</li> </ul>	<p>Moyenne</p>	<p><b>Élevée.</b> Une instabilité sociale grandissante aurait pour effet de retarder le rééquilibrage des finances publiques et les réformes budgétaires et d'aggraver les déséquilibres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la campagne de vaccination et continuer d'adapter les mesures d'endiguement tel que nécessaire</li> <li>• Fournir à titre provisoire un appui budgétaire supplémentaire ciblé à destination des plus</li> </ul>

couches les plus vulnérables de la population (en exacerbant souvent des inégalités préexistantes), alors même que les prix des produits de première nécessité augmentent.		macroéconomiques.	vulnérables, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'espace budgétaire disponible en augmentant les recettes non pétrolières et en éliminant progressivement les dépenses inefficaces.</li> <li>• Accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles pour favoriser la diversification, la croissance et la création d'emplois.</li> <li>• Procéder à des réformes institutionnelles pour améliorer la gouvernance.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Hausse des prix des produits de base sur fond de volatilité.</b> Le cours des produits de base augmente plus que prévu en raison de la faiblesse du dollar, d'une augmentation de la demande refoulée pendant la pandémie, des perturbations des approvisionnements et, pour certains matériaux, à cause de l'accélération des plans d'adoption des énergies renouvelables. L'incertitude entourant chacun de ces facteurs entraîne des épisodes de volatilité, en particulier pour ce qui concerne les cours du pétrole.</li> </ul>	Moyenne	<b>Moyenne/Élevée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une hausse des cours du pétrole profiterait certes à l'économie algérienne, mais risquerait également d'exercer une pression sur les dépenses publiques et de retarder les réformes. Une hausse des prix des autres produits de base aurait pour effet d'alourdir la facture des importations et les dépenses liées aux subventions.</li> <li>▪ Inversement, une accélération des investissements en énergie renouvelable pourrait réduire la demande d'hydrocarbures et faire baisser les exportations de l'Algérie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un plan de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme en s'appuyant sur la politique monétaire et la politique de change.</li> <li>• Profiter de toute hausse des cours des hydrocarbures pour reconstituer des économies budgétaires et des réserves de change.</li> <li>• Accroître l'espace budgétaire disponible en mobilisant les recettes non pétrolières et en éliminant progressivement les dépenses inefficaces.</li> <li>• Laisser le taux de change s'ajuster et jouer son rôle d'amortisseur des chocs extérieurs.</li> <li>• Accélérer la mise en œuvre de réformes structurelles pour favoriser la diversification, la croissance et la création d'emplois.</li> </ul>
<b>Risques structurels (mondiaux)</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aggravation des tensions géopolitiques et des risques pour la sécurité.</b> Les tensions géopolitiques dans certains pays</li> </ul>	Élevée	<b>Moyenne/Élevée.</b> Une hausse des cours du pétrole due à l'augmentation des	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir à titre provisoire un appui budgétaire supplémentaire ciblé à destination des plus </li> </ul>

<p>ou régions entraînent des perturbations économiques ou politiques, des migrations désordonnées, une plus grande volatilité des cours des produits de base (en cas de perturbation des approvisionnements) et l'érosion de la confiance, ce qui, par effet de contagion, peut affecter d'autres pays.</p>		<p>risques au Moyen-Orient serait certes bénéfique pour l'économie algérienne, mais une telle instabilité risquerait d'exercer une pression sur les dépenses publiques (notamment les dépenses de sécurité et les dépenses sociales) et de retarder les réformes.</p>	<p>vulnérables, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'espace budgétaire disponible en augmentant les recettes non pétrolières et en éliminant progressivement les dépenses inefficaces.</li> <li>• Mettre en place des réformes institutionnelles pour améliorer la gouvernance et des réformes structurelles pour stimuler la croissance et la création d'emplois.</li> </ul>
<b>Risques idiosyncrasiques</b>			
<p><b>La dégradation des bilans des entreprises et des banques publiques</b> entraîne des appels aux garanties de l'État et/ou nécessite des injections de capitaux.</p>	<b>Élevée</b>	<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte augmentation de la dette publique et besoins de recapitalisation.</li> <li>• Réduction des prêts au secteur privé.</li> <li>• La détérioration de la santé financière des principales entreprises publiques, qui jouent un rôle essentiel dans leurs secteurs respectifs, nuit à la croissance et à l'investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le suivi et la gestion des risques budgétaires.</li> <li>• Rationaliser la gouvernance des entreprises publiques et conditionner le soutien de l'État à l'amélioration de la transparence, à la restructuration et aux réformes.</li> <li>• Mettre en place une politique d'actionariat public axée sur l'amélioration de la rentabilité et de l'efficacité.</li> <li>• Liquider les actifs non essentiels et ouvrir au secteur privé le capital de certaines entreprises publiques.</li> </ul>
<p><b>Des besoins de financement budgétaire de très grande ampleur créent des pressions sur les bilans de la banque centrale et des banques commerciales</b> et nuisent à l'efficacité et à la crédibilité de la politique monétaire.</p>	<b>Élevée</b>	<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pressions inflationnistes supplémentaires</li> <li>• Accélération de la baisse des réserves de change.</li> <li>• Ajustement abrupt du taux de change.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire toute forme de financement direct ou indirect du déficit budgétaire par la banque centrale et renforcer l'indépendance de cette dernière.</li> <li>• Accroître l'espace budgétaire disponible en mobilisant les recettes non pétrolières et en éliminant progressivement les dépenses non rentables.</li> <li>• Adopter un plan de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme.</li> <li>• Étudier d'autres solutions de financement du déficit non créatrices d'inflation.</li> </ul>

<p><b>La mise en œuvre partielle ou tardive des mesures d’ajustement macroéconomique et des réformes structurelles nécessaires, et notamment des réformes de la gouvernance,</b> entraîne des incohérences entre les politiques et fait perdurer les déséquilibres macroéconomiques.</p>	<p><b>Moyenne</b></p>	<p><b>Élevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aggravation des déséquilibres budgétaires et extérieurs.</li> <li>• Dynamique d’endettement non viable.</li> <li>• Ajustement abrupt du taux de change.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la transparence concernant la santé de l’économie, notamment en publiant régulièrement les données économiques et les informations financières.</li> <li>• Adopter un plan de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme en s’appuyant sur la politique monétaire et la politique de change.</li> <li>• Fournir un appui budgétaire supplémentaire temporaire et ciblé aux plus vulnérables, dans le cadre de l’enveloppe budgétaire existante.</li> <li>• Mettre en place des réformes institutionnelles pour améliorer la gouvernance.</li> </ul>
--	-----------------------	--	--

## Annexe IV. Analyse de viabilité de la dette publique et de la dette extérieure

*La dette publique devrait continuer à augmenter avec les politiques menées actuellement par les autorités pour atteindre un niveau élevé à moyen terme, faisant peser des risques sur sa viabilité. Les contraintes pesant sur le financement intérieur limitent la capacité de l'État à porter une dette lourde et en hausse alors que le recours continu au financement monétaire par la banque centrale accroîtrait les risques pesant sur la stabilité macroéconomique. Un rééquilibrage budgétaire est nécessaire pour placer la dette sur une trajectoire viable à moyen terme et enrayer une dynamique d'endettement défavorable provoquée par une croissance atone et une hausse continue des charges d'intérêts. En outre, des réformes budgétaires d'ampleur sont nécessaires pour gérer les risques émanant des garanties par l'Etat de la dette d'entreprises publiques et d'autres sources de risques budgétaires.*

**1. La dette de l'administration centrale a considérablement augmenté depuis 2016.** Entre 2008 et 2015, la dette de l'administration centrale, hors garanties de la dette d'entreprises publiques, était restée relativement faible, autour de 8 % du PIB. Une succession de déficits budgétaires enregistrés sur cette période après une longue suite d'excédents ont été financés par l'épargne des entités publiques dans un premier temps, puis, à mesure que les cours du pétrole baissaient, par le Fonds de régulation des recettes pétrolières (FRR). La dette publique a par la suite rapidement augmenté, passant de 8,7 % du PIB en 2015 à 50,7 % du PIB en 2020, du fait de déficits primaires élevés et d'une croissance économique atone. La situation s'est détériorée davantage avec le double choc de la pandémie et des cours du pétrole. Quelque 70 % de l'encours de la dette publique à la fin de 2020 était dû à la Banque d'Algérie, en raison du financement direct par la banque centrale du déficit budgétaire entre 2017 et 2019.

**2. La matérialisation récurrente de risques budgétaires a aussi contribué à la hausse de la dette publique.** En 2016, l'État a constaté des obligations envers la SONATRACH d'environ 5 % du PIB en compensation de pertes enregistrées par l'entreprise du fait de la vente d'essence à des prix subventionnés. En outre, en 2017, le Trésor a racheté des créances dues par la compagnie nationale d'électricité et de gaz Sonelgaz d'un montant équivalent à 3 % du PIB. Il a également rétrocédé environ 3 % du PIB par an en moyenne à la caisse nationale des retraites (CNR) en 2018–20 pour combler son déficit de financement. Dans le même temps, la dette d'entreprises publiques garantie par l'État a plus que doublé depuis 2014, pour atteindre 18,8 % du PIB en 2020.

**3. En l'absence de stratégie crédible de rééquilibrage budgétaire, la viabilité de la dette publique pourrait être en péril à moyen terme.** D'après les projections actuelles du scénario de référence, la dette totale du gouvernement central, hors garanties, devrait continuer d'augmenter au cours de la période de prévisions pour atteindre 84 % du PIB d'ici à 2026, bien au-delà du seuil indicatif de 70 % pour les pays émergents. Malgré les plans de réformes budgétaires du gouvernement, les déficits budgétaires devraient rester importants du fait de la baisse projetée des recettes des hydrocarbures, des pressions sur les dépenses courantes et du

niveau élevé des dépenses en capital. Le recours au financement monétaire direct entre 2017 et 2019 a maintenu les coûts d'emprunt à un niveau bas, mais le gouvernement s'est engagé à ne plus recourir à ce type de financement. Les charges d'intérêts devraient donc augmenter pour accaparer quelque 19 % des recettes budgétaires en 2026 sous le scénario de référence des services du FMI, un niveau sans précédent depuis 1989.

**4. La persistance de besoins importants de financement du budget et la faible liquidité du marché de la dette intérieure limitent la capacité des autorités à porter un endettement croissant et sont source de risques pour la stabilité macroéconomique.** Les besoins bruts de financement devraient rester très élevés, autour de 19 % du PIB en moyenne par an entre 2020 et 2026. Les autorités sont réticentes à faire appel aux sources extérieures pour financer le déficit, même si elles disposent d'une latitude pour accroître l'emprunt à l'étranger compte tenu du très faible volume de la dette extérieure et de la dette en devises. Étant donnée la faible capacité d'absorption du marché de la dette algérien, le recours aux sources domestiques pour répondre aux besoins de financement élevés du budget risque de générer un effet d'éviction du crédit au secteur privé, au détriment de la croissance. Le scénario de référence des services du FMI ne prévoit aucun financement monétaire direct du déficit budgétaire, mais le financement de l'État sur le marché domestique entraînera une expansion significative de l'offre de monnaie, au risque d'intensifier l'inflation, de générer des pressions sur le dinar et les réserves de change et de provoquer un ajustement incontrôlé à travers une dévaluation abrupte du taux de change ou une compression de la demande.

**5. Les tests de résistance révèlent que l'endettement élevé et sa trajectoire ascendante sous le scénario de référence créent des vulnérabilités importantes à des chocs très variés, comme le montre le tableau d'évaluation des risques de la dette publique (« Heat MaP »).** Un choc sur la croissance réelle ou un élargissement du déficit budgétaire d'ampleur modéré porteraient la dette à plus de 90 % du PIB d'ici à 2026, tandis qu'un choc macrobudgétaire combiné du fait, par exemple, d'une chute des cours du pétrole, porterait la dette à 119 % du PIB en 2026. Le volume de la dette ainsi que les besoins bruts de financement sont particulièrement sensibles à un choc sur les taux d'intérêt réels, qui porterait la dette à 106 % du PIB en 2026 et les besoins bruts de financement à une moyenne annuelle de 24 % du PIB de 2021 à 2026. Sous l'hypothèse d'une politique budgétaire inchangée et d'un déficit primaire constant à 12 % du PIB à partir de 2021, la dette publique augmenterait pour atteindre 97 % du PIB en 2026. L'évolution des densités prédictives de la dette (voir ci-dessous) illustre un risque significatif de voir la dette publique dépasser les 100 % du PIB sous un large éventail de scénarios. L'ampleur importante du rééquilibrage budgétaire incorporé dans le scénario de référence par rapport aux niveaux historiques (voir l'outil de réalisme des hypothèses) illustre les risques à la hausse qui entourent la trajectoire de la dette.

**6. Les risques liés aux passifs conditionnels dus à la dette des entreprises publiques et au régime des retraites, ainsi que d'autres risques budgétaires, sont également considérables.** La dette totale des entreprises publiques non financières est élevée puisqu'elle représentait 29 % du PIB à la fin de 2020, d'après les estimations des services du FMI. Les

entreprises publiques ont régulièrement eu besoin du soutien de l'Etat au cours des dernières années, en partie du fait de leur rôle quasi-budgétaire. En 2021, le Trésor devrait racheter des crédits syndiqués accordés par des banques publiques à des entreprises publiques pour un montant total de 2 100 milliards de dinars (soit 9,3 % du PIB) dans le cadre de l'opération de financement associée au programme spécial de refinancement de la banque centrale (encadré 1). Une fraction inconnue des crédits rachetés est explicitement garantie par l'État. Par conséquent, le montant total du rachat s'ajoutera à l'encours de dette publique, mais au moins une partie du montant racheté devrait être déduite de l'encours de la dette garantie des entreprises publiques. En outre, le budget a accumulé des obligations à l'égard de la SONATRACH au titre de la subvention des carburants entre 2016 et 2020. Le montant de ces obligations est actuellement estimé entre 900 milliards et 1 000 milliards de dinars (de l'ordre de 5 % du PIB de 2020), mais n'est pas encore incluse dans l'encours de la dette de l'Etat, dans l'attente d'un accord entre l'Etat et la SONATRACH pour constater et comptabiliser ces obligations. L'encours de la dette de l'Etat n'incorpore pas les obligations résultant de l'utilisation de l'épargne des entités publiques, notamment d'Algérie Poste et du Fonds national d'investissement, pour de financer le déficit de 2020. Les obligations des fonds de retraite à l'égard du Trésor ne sont pas non plus prises en compte.

**7. La dette est principalement détenue au plan domestique, et libellée en dinars.** Après le dernier décaissement du FMI en 1999, la dette extérieure a continué de diminuer et l'Algérie n'a pas recouru à l'emprunt extérieur jusqu'à 2016, date à laquelle la Banque africaine de développement (BAD) a accordé un prêt d'appui budgétaire de 900 millions d'euros. À la fin de 2020, la dette publique extérieure ne représentait que 1 % du PIB. Outre le prêt de la BAD, le reste de la dette souveraine extérieure est en majorité assortie de modalités concessionnelles et due à des créanciers bilatéraux.

**8. La dette extérieure totale devrait augmenter modérément entre 2020 et 2026.** Les projections des services du FMI montrent que la dette extérieure totale devrait être portée de 2,4 % du PIB à 5,4 % du PIB en 2026, sous l'hypothèse d'un recours aux emprunts extérieurs pour maintenir les réserves à 3 mois d'importations en 2026. Les tests de résistance calibrés montrent que la trajectoire de la dette extérieure est néanmoins soumise à plusieurs risques, en particulier un choc négatif sur le compte courant (tableau 1, graphique 6).



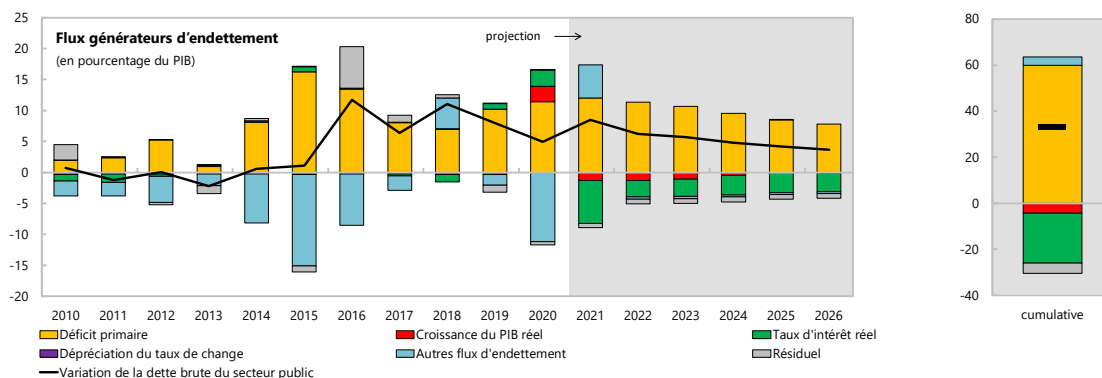
## Graphique 1. Algérie : analyse de viabilité de la dette publique (AVD) – Scénario de référence

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections						Au 8 avril 2016	
	2010-2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Dettes publiques brutes nominales	15.3	45.8	50.7	59.2	65.4	71.1	76.0	80.1	83.8	Écarts de rendement sur les obligations souveraines EMBIG (pb) 3/	Sans objet
Besoins de financement public bruts	9.9	12.3	14.2	24.8	13.2	17.6	21.2	20.7	19.3	Swap sur défaut de 5 ans	Sans objet
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.9	0.8	-4.9	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1	Notation	Étrangère Locale
Inflation (déflateur du PIB, en %)	5.5	-0.9	-3.6	17.0	7.0	8.2	9.9	11.1	11.4	Moody's	Sans objet n.d.
Croissance du PIB nominal (en %)	8.6	-0.1	-8.3	20.7	9.6	10.1	10.7	11.1	11.6	S&P's	Sans objet n.d.
Taux d'intérêt effectif (en %) 4/	3.2	1.5	1.8	1.2	2.3	3.6	5.0	6.4	7.2	Fitch	Sans objet n.d.

### Contribution à l'évolution de la dette publique

	Valeurs observées			Projections						Cumul	Stabilisateur de dette primaire solde 9/
	2010-2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Variation de la dette publique brute	3.1	8.0	4.9	8.5	6.2	5.7	4.8	4.2	3.7	33.1	
Flux d'endettement identifiés	2.1	9.1	5.4	9.2	7.0	6.5	5.6	4.9	4.4	37.6	
Déficit primaire	7.0	10.2	11.4	12.0	11.3	10.7	9.6	8.5	7.8	59.9	-3.4
Recettes primaires (hors intérêts) et dons	33.7	31.2	29.5	27.3	26.8	26.2	26.1	26.0	26.0	158.4	
Dépenses primaires (hors intérêts)	40.8	41.4	41.0	39.3	38.1	36.9	35.7	34.4	33.8	218.2	
Dynamique automatique de la dette 5/	-0.6	0.6	5.2	-8.2	-3.9	-3.9	-3.6	-3.2	-3.1	-26.0	
Écart taux d'intérêt/croissance 6/	-0.6	0.6	5.1	-8.2	-3.9	-3.9	-3.6	-3.2	-3.1	-26.0	
dont : taux d'intérêt réel	-0.3	0.9	2.6	-6.9	-2.6	-2.8	-3.2	-3.2	-3.0	-21.8	
dont : croissance du PIB réel	-0.3	-0.3	2.4	-1.3	-1.3	-1.0	-0.5	0.0	-0.1	-4.2	
Dépréciation du taux de change 7/	0.0	0.0	0.1	...	...	...	...	...	...	...	
Autres flux d'endettement identifiés	-4.3	-1.7	-11.2	5.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	3.7	
Tirage sur le FRR (+) ou accumulation (-) (négatif)	-1.7	-1.1	-6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Passifs conditionnels	0.0	0.0	0.0	9.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.3	
Dépôts des entités publiques (- réduit le besoin de financement)	-2.6	-0.6	-4.8	-3.9	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-5.5	
Résiduel, y compris variations des actifs 8/	1.0	-1.1	-0.5	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-4.4	



Source : services du FMI.

1/ Secteur public désigne le gouvernement général

2/ D'après les données disponibles.

3/ Marges sur les obligations à long terme par rapport aux obligations allemandes.

4/ Défini comme étant les paiements d'intérêts divisés par l'encours de dette (hors garanties) à la fin de l'exercice précédent.

5/ Calculée de la façon suivante :  $[(r - \pi(1+g)) / (1+g+\pi+\pi g)]$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, avec  $r$  = taux d'intérêt nominal effectif ;  $\pi$  = taux de croissance du déflateur du PIB ;  $g$  = taux de croissance du PIB réel ;  $a$  = proportion de la dette libellée en devises ; et  $e$  = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur du dollar américain en monnaie nationale).

6/ La contribution du taux d'intérêt réel est calculée sur la base du numérateur de la note 5, à savoir  $r - \pi(1+g)$ , et de la contribution de la croissance réelle, à savoir  $-g$ .

7/ La contribution du taux de change est calculée à partir du numérateur de la note 5, à savoir  $ae(1+\pi)$ .

8/ Comprend la variation des actifs et les produits d'intérêts (le cas échéant). Pour les projections, il est tenu compte des variations du taux de change pendant la période de projection.

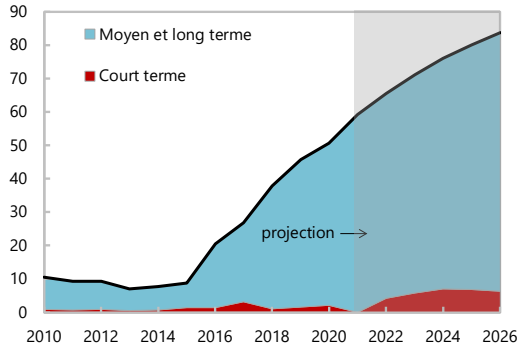
9/ Il est supposé que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et autres flux générateurs d'endettement recensés) restent au niveau de l'année de projection précédente.

## Graphique 2. Algérie : AVD publique - Composition de la dette publique et scénarios alternatifs

### Composition de la dette publique

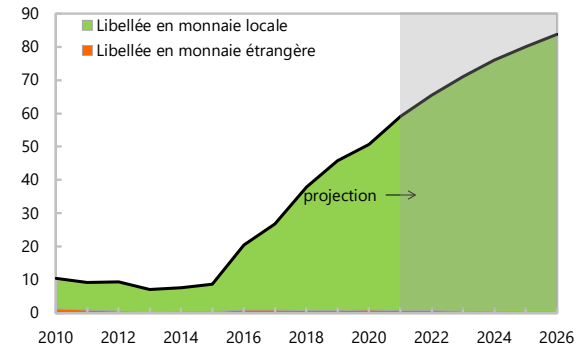
#### Par échéance

(en pourcentage du PIB)



#### Par monnaie

(en pourcentage du PIB)

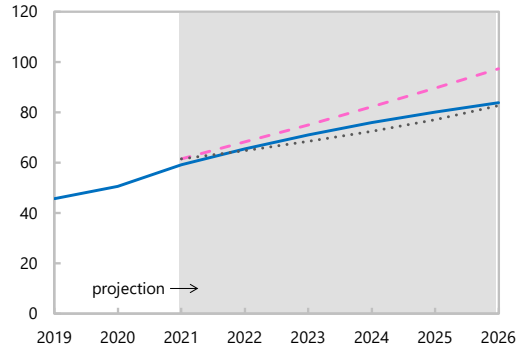


### Autres scénarios possibles

— Scénario de référence      ..... Scénario historique      - - - - Solde primaire constant

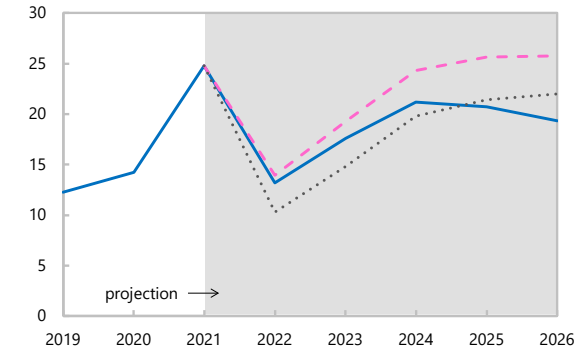
#### Dette Publique Nominale Brute

(en % du PIB)



#### Besoins de Financement Publics Bruts

(en % du PIB)



### Hypothèses de référence

(en pourcentage)

Scénario de référence	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1
Inflation	17.0	7.0	8.2	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-11.3	-10.7	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.3	3.6	5.0	6.4	7.2

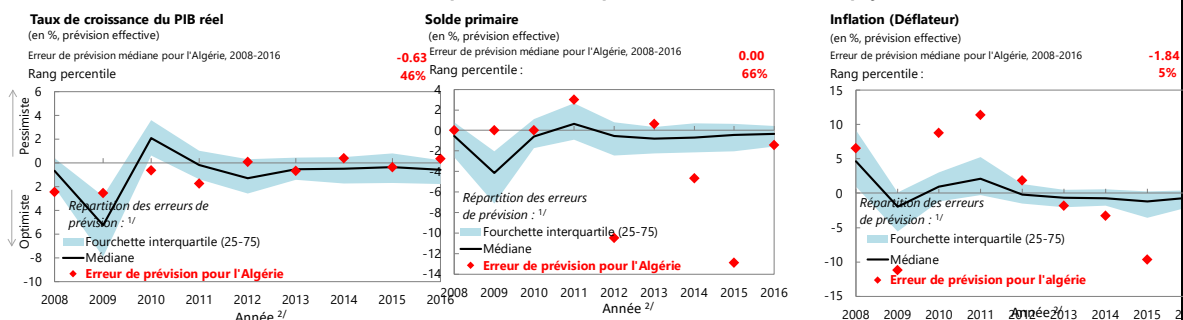
Scénario de solde primaire constant	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1
Inflation	17.0	7.0	8.2	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-12.0	-12.0	-12.0	-12.0	-12.0
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	3.7	5.1	6.5	7.5

Scénario historique	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	3.2	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8
Inflation	17.0	7.0	8.2	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-8.3	-8.3	-8.3	-8.3	-8.3
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	4.4	6.6	9.0	10.7

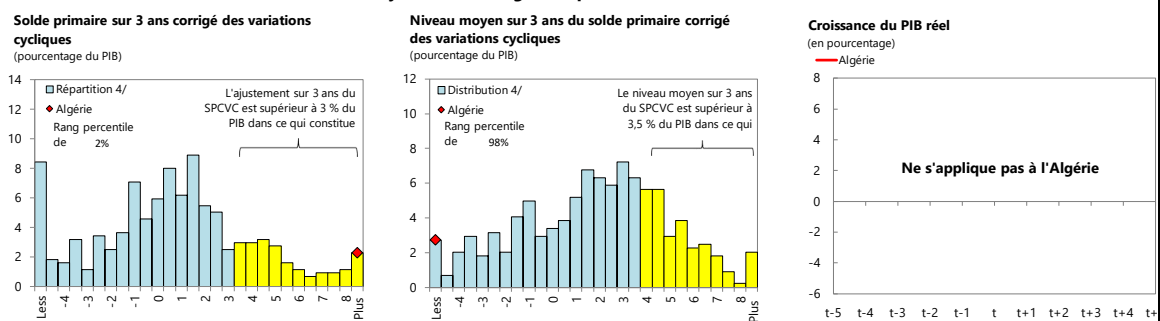
Source : services du FMI.

### Graphique 3. Algérie : AVD publique – Réalisme des hypothèses du scénario de référence

#### Antécédents des prévisions, en comparaison avec l'ensemble des pays



#### Évaluation du réalisme de l'ajustement budgétaire prévu



Source : services du FMI.

1/ La répartition et le classement en percentile concernent tous les pays.

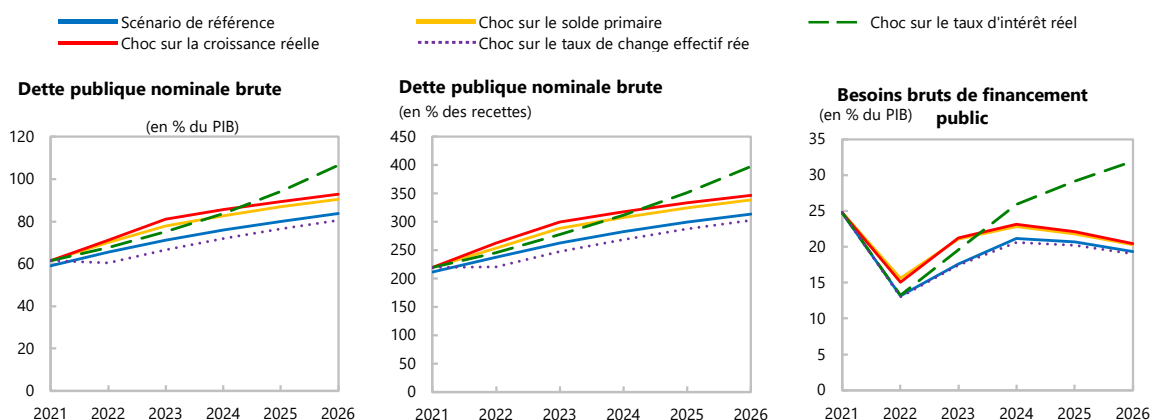
2/ Projections faites dans les Perspectives de l'Economie Mondiale du printemps de l'année précédente.

3/ Sans objet pour l'Algérie, car ce pays ne satisfait ni au critère d'écart de production, ni à celui de la croissance du crédit privé

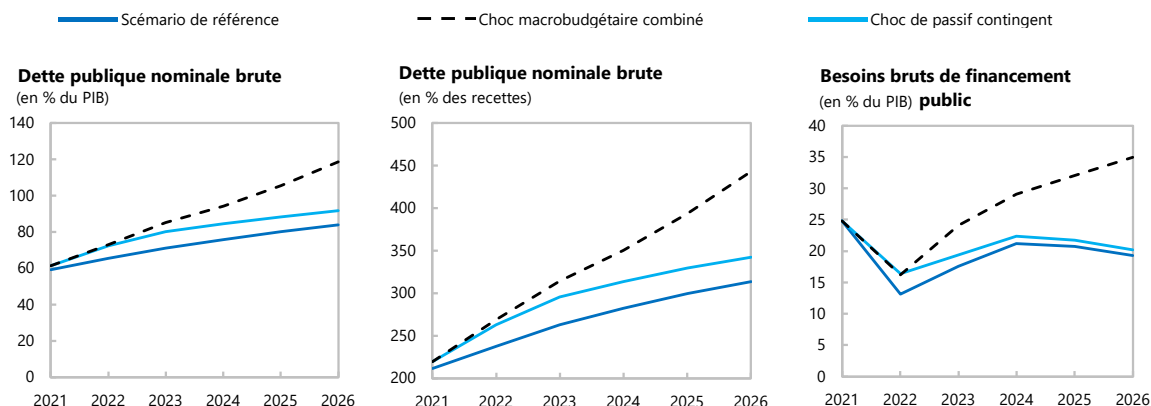
4/ Les données ont été établies à partir des observations annuelles de 1990 à 2011 pour les pays avancés et les pays émergents dont la dette est supérieure à 60 % du PIB. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

## Graphique 4. Algérie : AVD publique – Tests de résistance

## Tests de résistance macrobudgétaire



## Tests de résistance complémentaires

Hypothèses de référence  
(en pourcentage)

Choc sur le solde primaire	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1
inflation	17.0	7.0	8.2	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-13.7	-13.1	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	3.9	5.5	6.6	7.4
Choc sur le taux d'intérêt réel						
Croissance du PIB réel	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1
inflation	17.0	7.0	8.2	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-11.3	-10.7	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	6.7	10.9	15.1	18.1
Choc combine						
Croissance du PIB réel	3.2	-0.2	-0.8	0.7	0.0	0.1
inflation	17.0	6.4	7.6	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-14.2	-13.1	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	7.3	11.7	15.6	18.4

Choc sur la croissance du PIB réel	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	3.2	-0.2	-0.8	0.7	0.0	0.1
inflation	17.0	6.4	7.6	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-13.0	-13.1	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	3.8	5.4	6.5	7.3
Choc sur le taux de change réel						
Croissance du PIB réel	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1
inflation	17.0	23.7	8.2	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-11.3	-10.7	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.4	3.7	5.2	6.5	7.3
Choc sur les passifs conditionnels						
Croissance du PIB réel	3.2	-0.2	-0.8	0.7	0.0	0.1
inflation	17.0	6.4	7.6	9.9	11.1	11.4
Solde primaire	-12.0	-14.3	-10.7	-9.6	-8.5	-7.8
Taux d'intérêt effectif	1.2	2.6	4.0	5.2	6.4	7.2

Source : services du FMI.

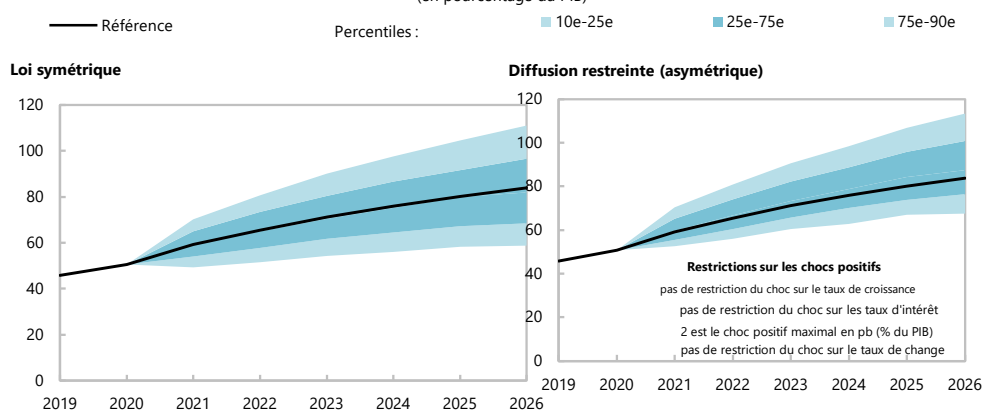
## Graphique 5. Algérie : AVD publique – Évaluation des risques de l'AVD publique

## Heat map

Niveau d'endettement <sup>1/</sup>	Choc sur la croissance du PIB réel	Choc sur le solde primaire	Choc sur le taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur les passifs conditionnels
Besoins bruts de financement <sup>2/</sup>	Choc sur la croissance du PIB réel	Choc sur le solde primaire	Choc sur le taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur les passifs conditionnels
Profil de la dette <sup>3/</sup>	Marché Perception	Besoins de financement extérieur	Variation de la proportion de dette à court	Dettes publiques détenues par des non-	Étrangères Devise Dette

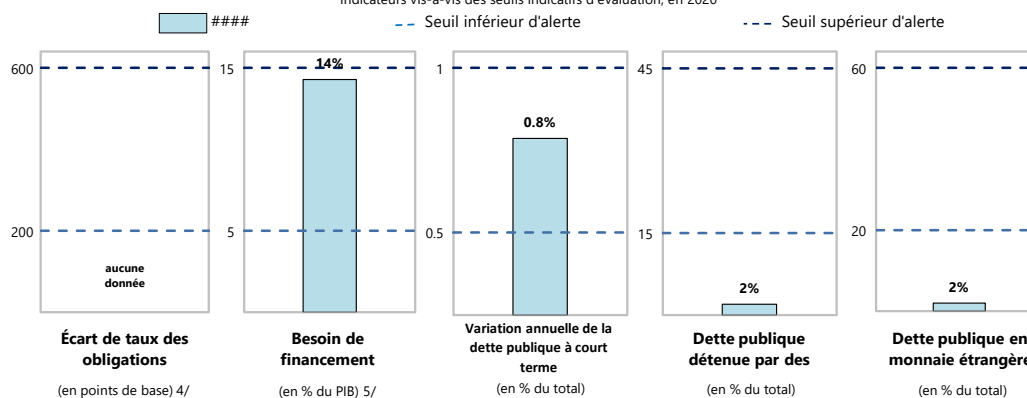
## Évolution des densités prédictives de la dette publique nominale brute

(en pourcentage du PIB)



## Vulnérabilité liée au profil de la dette

Indicateurs vis-à-vis des seuils indicatifs d'évaluation, en 2020



Source : services du FMI.

1/ La cellule est colorée en vert si le repère relatif à l'endettement, fixé à 70 %, n'est dépassé ni en cas de réalisation du choc spécifique, ni dans le scénario de référence ; en jaune s'il est dépassé en cas de réalisation du choc spécifique, mais pas dans le scénario de référence ; en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence ; et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

2/ La cellule est colorée en vert si le repère relatif aux besoins bruts de financement, fixé à 15 %, n'est dépassé ni en cas de réalisation du choc spécifique, ni dans le scénario de référence ; en jaune s'il est dépassé en cas de réalisation du choc spécifique, mais pas dans le scénario de référence ; en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence ; et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

3/ La cellule est colorée en vert si la valeur du pays est inférieure à la valeur de référence minimale d'évaluation des risques ; en rouge si la valeur du pays dépasse la valeur de référence maximale d'évaluation des risques ; en jaune si la valeur du pays se situe entre les valeurs de référence minimale et maximale d'évaluation des risques. La cellule est laissée en blanc si les données nécessaires ne sont pas disponibles ou si l'indicateur n'est pas pertinent.

Les valeurs de référence minimales et maximales sont les suivantes :

200 et 600 points de base pour les écarts de taux des obligations souveraines ; 5 et 15 % du PIB pour les besoins de financement extérieur ; 0,5 et 1 % pour la variation de la proportion de dette à court terme ; 15 et 45 % pour la dette publique détenue par des non-résidents ; et 20 et 60 % pour la proportion de dette libellée en devises.

4/ Marges sur les obligations à long terme par rapport aux obligations allemandes, 09/01/2016-08/04-2016.

5/ Le besoin de financement extérieur est défini comme la somme du déficit des transactions courantes, de l'amortissement de la dette extérieure totale à moyen et long terme, et de la dette extérieure totale à court terme en fin de période précédente.

**Tableau 1. Algérie : cadre de viabilité de la dette extérieure, 2013-2026**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées										Projections					Stabilisateur de dette Hors intérêts Solde courant 6/ -0.2
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
<b>1 Scénario de référence : dette extérieure</b>	1.6	1.4	1.8	2.4	2.3	2.3	2.2	2.4	<b>2.0</b>	<b>1.9</b>	<b>1.7</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>	<b>5.4</b>		
2 Variation de la dette extérieure	-0.1	-0.2	0.4	0.6	-0.1	0.0	0.0	0.1	-0.3	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	4.0		
3 Flux créateurs de dette extérieure identifiés (4+8+9)	-1.3	3.7	17.2	15.6	12.2	9.2	9.2	12.3	4.2	2.8	2.7	3.9	5.1	5.4		
4 Déficit compte courant, paiements intérêts exclus	-0.4	4.4	16.4	16.5	13.1	9.6	9.9	12.7	4.9	3.6	3.5	4.7	5.8	5.9		
5 Déficit de la balance des biens et services	-1.2	3.7	15.4	17.3	13.2	9.0	9.2	12.2	3.7	2.3	2.3	3.8	5.1	5.5		
6 Exportations	32.6	29.7	22.9	20.3	22.1	25.3	22.5	16.9	23.9	24.7	23.2	20.7	18.6	17.2		
7 Importations	31.3	33.4	38.4	37.6	35.3	34.3	31.7	29.1	27.7	27.0	25.5	24.5	23.7	22.7		
8 Entrées nettes de capital non créatrices de dette (négatif)	-0.9	-0.7	0.4	-1.0	-0.7	-0.4	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7		
9 Dynamique automatique de la dette 1/	0.0	0.0	0.5	0.1	-0.1	0.0	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2		
10 Contribution du taux d'intérêt nominal	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2		
11 Contribution de la croissance du PIB réel	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
12 Contribution des variations de prix et du taux de change 2/	0.0	0.0	0.5	0.1	-0.1	0.0	0.1	0.2	...	...	...	...	...	...		
13 Résiduel, variations des avoirs extérieurs bruts incl. (2-3) 3/	1.2	-3.9	-16.8	-15.0	-12.3	-9.3	-9.2	-12.2	-4.5	-3.0	-2.9	-4.1	-5.2	-1.4		
Ratio dette extérieure/exportations (en pourcentage)	4.9	4.6	7.9	11.8	10.5	9.0	10.0	13.9	8.5	7.6	7.3	7.6	7.9	31.7		
<b>Besoin brut en financement extérieur (milliards dollars) 4/</b>	0.8	11.0	29.6	28.5	24.5	19.1	19.4	21.1	10.0	8.2	8.4	11.0	13.8	15.2		
En pourcentage du PIB	0.4	5.1	17.9	17.8	14.4	10.9	11.3	14.3	6.0	4.7	4.6	5.7	6.7	7.0		
<b>Scénario avec principales variables à leur moyenne historique 5/</b>									<b>2.0</b>	<b>5.0</b>	<b>7.9</b>	<b>9.3</b>	<b>9.2</b>	<b>13.7</b>		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques à la base du scénario de référence</b>																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	2.8	3.8	3.7	3.2	1.4	1.2	0.8	-4.9	3.2	2.4	1.8	0.7	0.0	0.1		
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-2.4	-1.8	-25.1	-6.6	4.9	1.8	-3.2	-9.3	9.9	2.0	3.1	4.7	5.8	6.1		
Taux d'intérêt nominal extérieur (en %)	1.9	1.3	4.3	0.9	1.2	1.1	1.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	16.2		
Croissance des exportations (dollars, en %)	-9.8	-7.0	-40.1	-14.6	16.0	17.8	-13.1	-35.4	60.8	7.9	-1.4	-6.0	-5.1	-1.7		
Croissance des importations (dollars, en %)	4.9	8.6	-10.8	-5.4	-0.2	-0.1	-9.7	-20.9	7.9	1.9	-0.7	1.1	2.3	1.9		
Solde transactions courantes, paiements intérêts exclus	0.4	-4.4	-16.4	-16.5	-13.1	-9.6	-9.9	-12.7	-4.9	-3.6	-3.5	-4.7	-5.8	-5.9		
Entrées de capitaux non génératrices de dette	0.9	0.7	-0.4	1.0	0.7	0.4	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7		

1/ Calculé comme  $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$  fois l'encours de la dette de la période précédente, avec  $r$  = taux de change effectif nominal sur la dette extérieure;  $r$  = variation du déflateur du PIB intérieur en dollars;  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $e$  = appréciation nominale (augmentation de la valeur en dollars de la monnaie nationale) et  $a$  = part de la dette en monnaie nationale dans le total de la dette extérieure.

2/ La contribution des variations de prix et du taux de change est définie comme  $[-r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$  fois l'encours de la dette de la période précédente.  $r$  augmente avec l'appréciation de la monnaie nationale ( $e > 0$ ) et la progression de l'inflation (calculé en utilisant le déflateur du PIB).

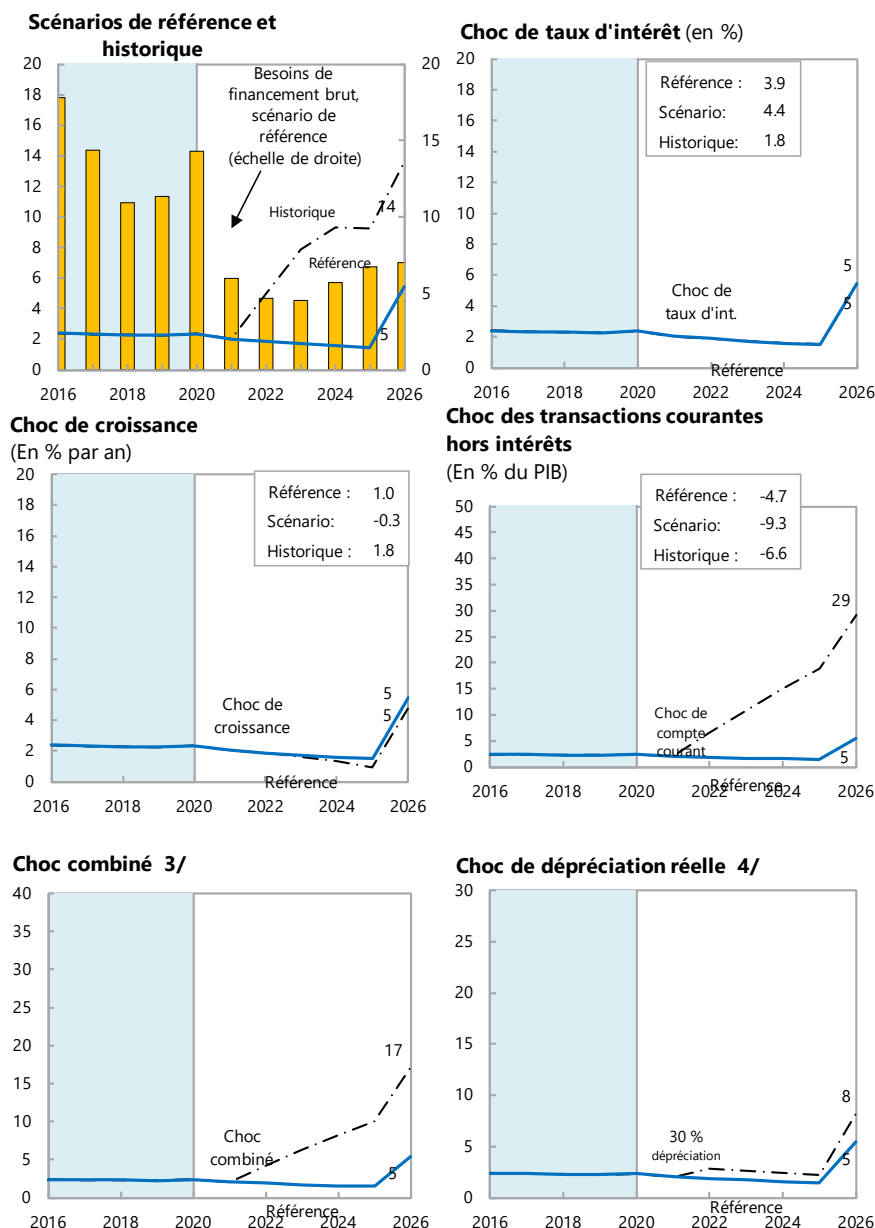
3/ Pour les projections, la ligne comprend l'impact des variations de prix et de taux de change

4/ Déficit du solde des transactions courantes, plus l'amortissement sur la dette à moyen et long terme, plus la dette à court terme à la fin de la période précédente.

5/ Les principales variables comprennent la croissance du PIB, le taux d'intérêt nominal, la croissance du déflateur en dollars et le solde des transactions courantes hors intérêts et les entrées autres que la dette en pourcentage du PIB.

6/ Solde à long terme et constant qui stabilise le ratio de la dette en supposant que les variables principales (croissance du PIB réel, taux d'intérêt nominal, croissance du déflateur en dollars et entrées de capitaux non créatrices de dette en % du PIB) restent à leurs niveaux de la dernière année couverte par les projections.

**Graphique 6. Algérie : viabilité de la dette extérieure : tests paramétrés 1/ 2/**  
(Dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources : Fonds monétaire international, données économiste pays, estimations des services.  
 1/ Les zones grisées représentent les données réelles. Les chocs sont des chocs permanents d'un demi écart-type. Les graphiques présentés ici représentent les projections moyennes pour les variables respectives dans le scénario de référence et le scénario présenté. La moyenne historique sur 10 ans des variables est également indiquée.  
 2/ Pour les scénarios historiques, les moyennes historiques sont calculées sur dix ans, et l'information sert à projeter la dynamique de la dette sur cinq ans.  
 3/ Des chocs permanents d'un quart d'écart-type sont appliqués au taux d'intérêt réel, au taux de croissance et au solde des transactions courantes.  
 4/ Dépréciation ponctuelle réelle de 30% en 2022.

## Annexe V. Scénario d'ajustement

*En plus du scénario de référence, les services du FMI ont examiné un scénario alternatif sur base de l'ensemble de politiques économiques recommandées. Le scénario d'ajustement montre qu'un rééquilibrage budgétaire d'une portée suffisante, combiné avec une plus grande flexibilité du taux de change, un resserrement de la politique monétaire et des progrès en matière de réformes structurelles, contribuerait à préserver la viabilité budgétaire et extérieure, et à renforcer la résistance aux chocs extérieurs.*

Le scénario alternatif repose sur l'hypothèse de la mise en œuvre, à compter de 2022, d'une stratégie d'ajustement agissant simultanément sur les trois leviers de politique économique comme suit : i) un ajustement budgétaire graduel de l'ordre d'environ 10,5 % du PIB hors hydrocarbures réparti sur cinq ans ; ii) une flexibilité accrue du taux de change pour favoriser le rééquilibrage et combler l'écart avec le marché parallèle ; et iii) un resserrement de la politique monétaire. Sous cet ensemble de politiques, les besoins de financement de l'État devraient être considérablement réduits et la dette publique resterait en-deçà de 60 % du PIB. Le recours à l'emprunt extérieur atténuerait les pressions sur le système bancaire domestique et contribuerait à maintenir les réserves internationales à des niveaux adéquats tout au long de la période de référence, ce qui renforcerait la capacité de l'économie à faire face à d'éventuels chocs extérieurs. Les pouvoirs publics retrouveraient de la marge de manœuvre et la croissance accélérerait, grâce à une réduction sensible des distorsions causées par les politiques économiques et aux progrès en matière de réformes structurelles. L'ajustement recommandé incorpore des mesures pour en atténuer l'impact sur les ménages à faible revenu au moyen d'aides ciblées.

Les hypothèses sont les suivantes :

- 1. Recettes budgétaires.** Les recettes fiscales hors hydrocarbures sont soutenues sur les dernières années de l'horizon de projection par l'amélioration de la capacité de collecte de l'impôt, par exemple grâce à la numérisation, et l'élargissement de la base imposable grâce à la suppression progressive et ciblée de certaines exonérations fiscales inefficaces (par exemple en matière de TVA). Un meilleur recouvrement de l'impôt, associé à des efforts pour récupérer une partie de l'encours actuel des arriérés d'impôts, limiterait la baisse prévue des recettes totales, cette dernière étant essentiellement due à la diminution des importations et des transferts de dividendes de la BA, et à la baisse progressive de la production de pétrole. Une plus grande flexibilité du taux de change limiterait l'impact de la volatilité des cours du pétrole sur les recettes des hydrocarbures.
- 2. Dépenses budgétaires.** Le rééquilibrage budgétaire repose sur une réduction des dépenses en capital et des dépenses primaires, alors que les dépenses sociales et de santé devraient être augmentées dans les proportions nécessaires pour soutenir la lutte contre la pandémie et la reprise économique. Les dépenses en capital de l'Algérie sont particulièrement élevées, avec une moyenne annuelle de 16 % du PIB hors hydrocarbures au cours des dernières années. Une réduction d'environ 2 % du PIB hors hydrocarbures par rapport à leur niveau attendu en 2021 les rapprocherait du niveau des pays comparables. En parallèle, des réformes budgétaires destinées à améliorer



l'efficacité de l'investissement public permettraient d'augmenter les bénéfices économiques tirés de l'infrastructure. Les plans envisagés par les autorités pour améliorer le ciblage des subventions devraient se traduire par des économies de dépenses et accroître les recettes des hydrocarbures. Des économies sur les dépenses salariales pourraient être réalisées par des réformes visant à limiter les embauches dans la fonction publique avec un taux de remplacement inférieur à 1 conformément aux orientations budgétaires publiées pour l'exercice 2022. En parallèle, le scénario prend pour hypothèse le lancement de la réforme paramétrique des retraites en 2022. Néanmoins, les économies budgétaires correspondantes ne devraient se concrétiser que dans les dernières années de la période de projection. Des réformes de la gouvernance des entreprises publiques et un meilleur suivi de leurs résultats financiers contribueraient à réduire les probabilités de matérialisation des risques budgétaires. Une partie des économies réalisées en matière de dépenses est réinjectée dans l'économie au moyen de transferts ciblés en faveur des ménages à faible revenu.

**3. Taux de change et politique monétaire.** Un taux de change suffisamment flexible contribuerait à éviter l'appréciation continue du TCER attendue sous le scénario de référence et à aligner le dinar avec les paramètres macroéconomiques fondamentaux. L'hypothèse est faite que le taux de change est ajusté en réponse aux chocs durables sur les termes de l'échange, ce qui soutiendra les efforts de diversification de l'économie menés par les autorités et stimulera les exportations hors hydrocarbures. Les mesures de compression des importations sont assouplies. Les effets conjugués de la flexibilité du taux de change et du rééquilibrage budgétaire recommandé contribueraient à réduire les pressions sur la balance des paiements, à protéger les réserves internationales et à réduire sensiblement la prime constatée sur le marché parallèle des changes. La politique monétaire est resserrée à compter de 2022 afin de maîtriser toute augmentation de l'inflation due aux variations du taux de change. La transmission de la politique monétaire est renforcée par des réformes structurelles pour moderniser le cadre de la politique de la banque centrale.

**4. Financement budgétaire.** Le scénario prend pour hypothèse une absence de tout financement monétaire direct et indirect du déficit afin de protéger la stabilité macroéconomique. Le Trésor diversifie ses sources de financement en combinant des emprunts intérieurs aux taux du marché avec des emprunts extérieurs. Une hausse des coûts d'intérêt est en partie compensée par les économies réalisées sur les dépenses primaires.

**5. Croissance économique et réformes structurelles.** Le resserrement des politiques comprimerait la demande intérieure et provoquerait un ralentissement de la croissance du PIB hors hydrocarbures sur la période 2022–2024. Cependant, la croissance se redressera avant d'accélérer de façon significative par la suite, soutenue par une plus grande efficacité des dépenses publiques, une hausse de l'offre de crédit au secteur privé et une amélioration de la stabilité macroéconomique. En parallèle, la levée des restrictions sur les transactions du compte courant et l'avancement des réformes structurelles amélioreraient le climat des affaires et soutiendraient la reprise. Par exemple, un assouplissement des restrictions sur l'investissement étranger aiderait l'Algérie à combler son retard par rapport à ses homologues régionaux en termes d'entrées d'IDE. Des réformes visant à renforcer le cadre de la concurrence et réduire les obstacles à l'entrée pour les nouveaux agents

nationaux et étrangers favoriseraient l'expansion du secteur privé et l'émergence de nouvelles capacités dans le secteur hors hydrocarbures. Ceci soutiendrait les efforts déployés par les autorités pour réduire la dépendance de l'économie au pétrole. Une meilleure efficacité du système de protection sociale et un élargissement de sa couverture contribueraient à soutenir l'accumulation de capital humain et à renforcer les gains de productivité. Des réformes de la gouvernance amélioreraient l'efficacité des dépenses publiques.

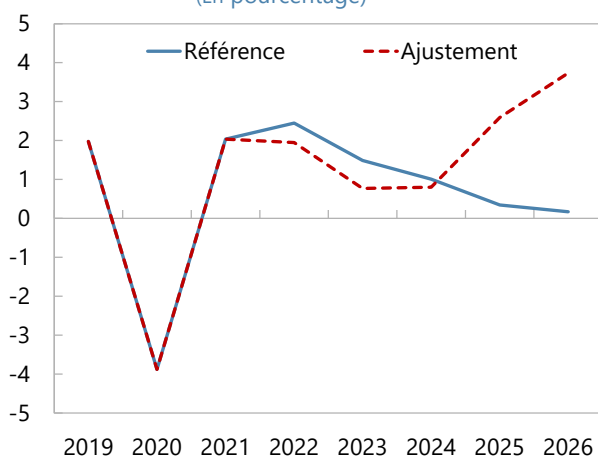
**6. Communication.** Une campagne d'information publique autour des mesures d'ajustement serait essentielle à leur réussite. De façon générale, les réformes budgétaires tendent à rencontrer une résistance sociale car elles ont des répercussions tangibles sur la répartition des revenus et engendrent des coûts économiques à court terme, alors que leurs bénéfices ne se matérialisent qu'à long terme. A travers une communication claire autour de la stratégie de rééquilibrage, les autorités faciliteraient sa compréhension par le plus grand nombre et susciteraient l'adhésion de la population. Le dialogue avec la société civile et l'implication de représentants du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre de réformes économiques et budgétaires aideraient à l'acceptation des mesures d'ajustement. Des réformes destinées à renforcer la gouvernance et améliorer la transparence, s'agissant notamment des questions budgétaires et des résultats financiers des entreprises publiques, contribueraient également à instaurer un climat de confiance.

**7. Plans de contingence.** La crédibilité de l'engagement en faveur des plans de rééquilibrage budgétaire est cruciale. Néanmoins, il convient d'adapter le rythme de l'ajustement à l'évolution de la pandémie de COVID-19 et, plus globalement, à la situation économique du pays. Dans cette perspective, les dépenses sociales et de santé sont prioritaires et doivent être augmentées selon les besoins afin de lutter contre la pandémie et d'en amoindrir les répercussions économiques. Pour dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales et de santé, il pourrait être nécessaire d'accroître l'ampleur de la réduction des dépenses en capital. Un recours accru aux emprunts extérieurs permettrait également de dégager temporairement une marge de manœuvre budgétaire. Inversement, les recettes supplémentaires qui pourraient être engrangées si les cours des hydrocarbures augmentaient au-delà des hypothèses de scénario de base devraient être utilisées pour reconstituer les dépôts budgétaires et les réserves internationales, tout en poursuivant la stratégie d'ajustement.

## Scénario de référence et scénario d'ajustement

## Croissance du PIB réel hors hydrocarbures

**Croissance du PIB réel hors hydrocarbures**  
(En pourcentage)

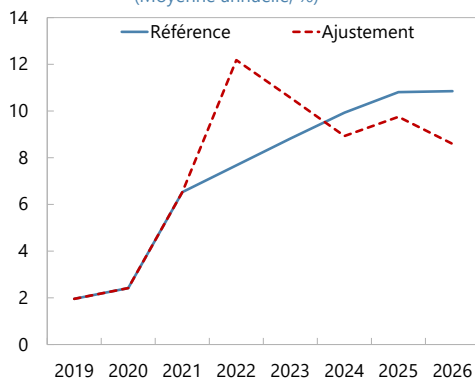


**Référence :** L'augmentation des exportations de pétrole et l'atténuation graduelle de la crise sanitaire permettent une reprise économique sur la période 2022–23, sous l'hypothèse d'une absence de durcissement significatif des mesures visant à endiguer la pandémie. La baisse des recettes des hydrocarbures, les distorsions provoquées par politiques économiques et les goulets d'étranglement structurels entravent la croissance au cours des dernières années de la période de projection.

**Ajustement :** Le resserrement des politiques économiques contraint la demande intérieure sur la période 2022–23. La reprise au cours des dernières années de la période de projection est soutenue par les réformes économiques et l'atténuation des distorsions provoquées par les politiques économiques, telles que l'éviction du crédit au secteur privé par le financement du budget ou la pénurie de devises.

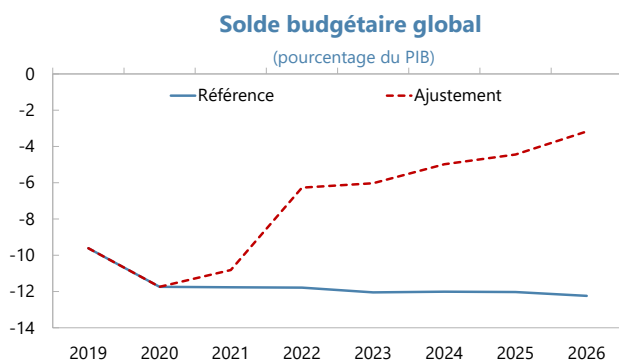
## Inflation

**Inflation (IPC)**  
(Moyenne annuelle, %)



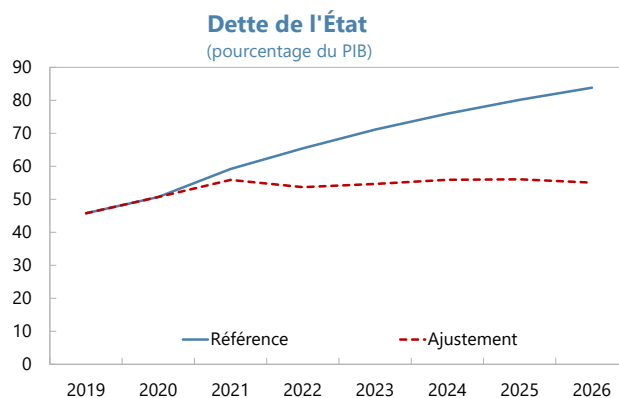
**Référence :** L'inflation accélère dans un premier temps sur la période 2021–22 en raison de la hausse des coûts de production et de l'effet de la dépréciation du taux de change. Elle reste élevée à plus long terme compte tenu du maintien d'une politique monétaire accommodante face aux besoins de financement élevés de l'État.

**Ajustement :** Un resserrement marqué de la politique monétaire se traduit par un reflux progressif de l'inflation.

**Solde budgétaire**

**Référence :** La hausse des coûts d'intérêt, la baisse des recettes tirées des hydrocarbures parallèlement à une réduction des dépenses budgétaires d'ampleur modeste se traduisent par la persistance de déficits budgétaires à deux chiffres. Les besoins de financement budgétaire élevés accentuent les pressions sur le système bancaire domestique.

**Ajustement :** L'ajustement budgétaire entraîne une réduction rapide et durable du déficit budgétaire, et réduit les besoins de financement vers des niveaux plus soutenables.

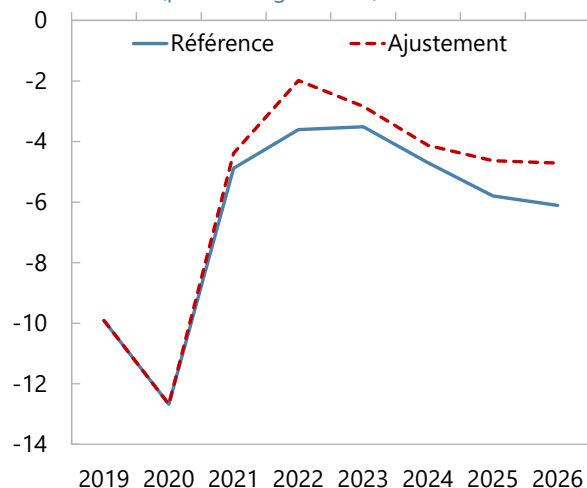
**Dettes**

**Référence :** La dette publique continue d'augmenter tout au long de la période de référence, du fait de la persistance de déficits budgétaires profonds, de l'augmentation des paiements d'intérêts et de la faiblesse de la croissance.

**Ajustement :** Les progrès en matière de rééquilibrage des finances publiques et l'amélioration des perspectives de croissance amènent la dette publique à culminer en 2025 et à diminuer progressivement par la suite.

**Solde des transactions courantes****Solde des transactions courantes**

(pourcentage du PIB)

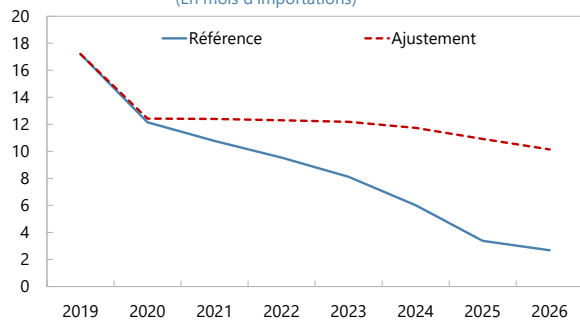


**Référence** : La souplesse des politiques budgétaire et monétaire et le recul progressif des exportations d'hydrocarbures maintiennent le déficit extérieur à un niveau élevé.

**Ajustement** : Le resserrement des politiques économiques freine la demande intérieure et réduit le déficit du compte courant. L'accélération de la croissance et la baisse des recettes pétrolières entraînent un creusement modéré du déficit du compte courant au cours des dernières années. Les exportations hors hydrocarbures augmentent peu à peu, soutenues par une meilleure diversification et des réformes structurelles renforçant la capacité d'offre dans le secteur exportateur.

**Réserves de change****Réserves de change**

(En mois d'importations)



**Référence** : Les réserves diminuent tout au long de la période de projection en raison de la persistance de déficits extérieurs importants et de la réticence des autorités à contracter des emprunts à l'étranger.

**Ajustement** : Des déficits courants de moindre ampleur et le recours à des sources de financement extérieures pour répondre aux besoins du budget limitent la diminution des réserves de change et permettent de maintenir un taux de couverture supérieure à 11 mois d'importations.

## Annexe VI. Amélioration de la gestion des liquidités en Algérie

**1. Des lacunes importantes dans le cadre de gestion des liquidités limitent la capacité de la Banque d'Algérie à faire face aux chocs au moyen de sa politique monétaire.** La transmission du taux directeur de la Banque d'Algérie au système bancaire et à l'économie est faible, ce qui conduit la Banque d'Algérie à utiliser (à juste titre) les réserves obligatoires comme principal instrument face aux tensions sur les liquidités, comme observé pendant la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>. Bien que pleinement justifiée dans cette situation, une baisse sensible et persistante des réserves obligatoires présente de nombreux inconvénients : i) elle touche toutes les banques de la même manière, alors que la participation aux opérations de refinancement permet de différencier les effets de la politique monétaire sur les différentes banques ; ii) elle peut favoriser l'aléa moral si les banques s'habituent à ce que les réserves obligatoires restent basses dans la durée ; iii) elle réduit l'efficacité du mécanisme de constitution en moyenne des réserves obligatoires en matière d'incitation aux transactions interbancaires et de développement du marché interbancaire ; iv) elle réduit la marge de manœuvre dont la banque centrale dispose pour faire face à de nouveaux chocs sur la liquidité (tandis que les mesures non conventionnelles de politique monétaire peuvent encore être efficaces lorsque le taux directeur atteint son plancher) ; v) elle peut réduire la pertinence du taux directeur dans son rôle de principal mécanisme de signalisation et de transmission de la politique monétaire de la banque centrale, ce qui brouille la perception que le public a du principal instrument de la banque centrale.

**2. Une gestion active de la liquidité devrait donner plus de pertinence opérationnelle au taux directeur dans la signalisation et la transmission de l'orientation de la politique monétaire de la Banque d'Algérie.** Ainsi, l'utilisation du taux directeur (comme taux fixe ou comme taux de référence dans le cadre d'adjudications à taux variable) devrait être privilégiée pour faire face aux chocs sur la liquidité. Pour cela, les opérations de gestion de la liquidité de la Banque d'Algérie devraient atteindre un volume et une fréquence suffisants pour avoir une réelle influence sur les coûts de financement des banques et, par conséquent, ceux de l'économie.

**3. Renforcer la résilience du système financier aux chocs sur la liquidité favorisera également une meilleure transmission de la politique monétaire.** Une stratégie en trois volets pourrait permettre de mettre en place des « lignes de défense » susceptibles d'absorber les chocs sur la liquidité sans faire porter une charge excessive sur le ratio de réserves obligatoires, qui constituent dans la pratique le principal outil de gestion de la crise de liquidité actuellement utilisé en Algérie.

**4. Premièrement, les autorités doivent promouvoir le développement du marché monétaire interbancaire garanti au moyen de mécanismes et d'incitations adaptées.** Le marché monétaire interbancaire devrait être la première ligne de défense en cas de choc sur la liquidité, en

<sup>1</sup> Entre novembre 2019 et février 2021, la Banque d'Algérie a réduit le ratio de réserves obligatoires de 12 à 2 % (au moyen de 5 réductions consécutives) et dégagé ainsi 700 milliards de dinars de liquidités dans le système bancaire. Au cours de la même période, elle a réduit son taux directeur de 3,50 à 3 %. En outre, en septembre 2020, la Banque d'Algérie a mené des opérations mensuelles de refinancement en complément de ses opérations hebdomadaires, ce qui a atténué les pressions sur le refinancement des banques alors que les tensions sur les liquidités s'accroissaient.

permettant la redistribution des réserves excédentaires entre les banques. Lorsqu'un choc sur la liquidité mine la confiance entre les banques, le marché monétaire en blanc peut ne pas constituer une garantie efficace. En revanche, un marché monétaire garanti efficace<sup>2</sup> peut mieux résister, car les garanties facilitent la redistribution des réserves excédentaires entre les banques, même lorsque la confiance est hésitante, à condition que les garanties fassent l'objet d'une sécurité juridique et que les banques disposent de suffisamment d'actifs de qualité. Disposer d'une infrastructure juridique et technique adéquate permettrait de renforcer le développement du marché interbancaire de la pension livrée en Algérie.

**5. Deuxièmement, l'augmentation de la puissance potentielle des injections de liquidités à l'échelle du système par la Banque d'Algérie nécessite d'élargir le dispositif de garanties.**

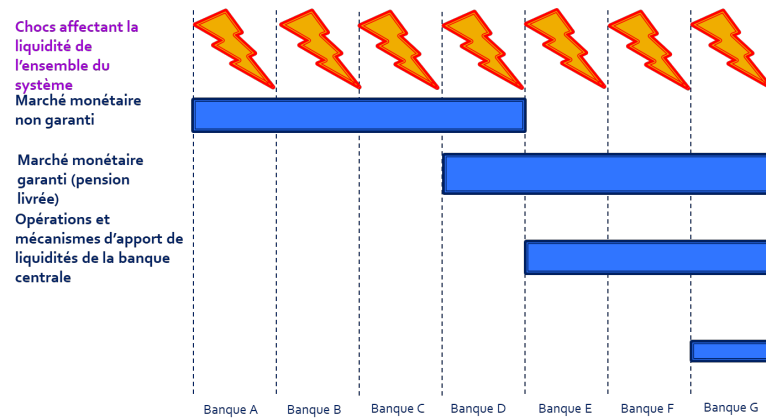
Actuellement, les titres de la dette publique représentent la majeure partie des actifs admis en garantie des opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie. Le régime d'acceptation des créances privées saines n'est pas activement utilisé, pour des raisons opérationnelles. Rendre ce régime opérationnel, tout en appliquant des mesures strictes de maîtrise des risques, permettrait de diversifier et d'élargir les garanties admissibles, ce qui permettrait à la Banque d'Algérie d'injecter davantage de liquidités et diminuerait la nécessité d'abaisser le ratio de réserves obligatoires en cas de chocs sur la liquidité affectant l'ensemble du système bancaire.

**6. Troisièmement, un régime efficace d'apport de liquidité d'urgence (ALU) en cas de crise de liquidité permettrait de régler les problèmes spécifiques résiduels, tout en encourageant les maillons les plus faibles du système bancaire à procéder aux réformes nécessaires.** Un apport de liquidité d'urgence doit être fourni sous conditions aux banques solvables en proie à des problèmes de liquidité temporaires, afin de préserver la stabilité financière. L'octroi d'un apport d'urgence doit être assorti de conditions strictes exigeant de la banque bénéficiaire l'application de certaines mesures correctives approuvées et vérifiées par le superviseur bancaire, afin que la banque devienne plus résiliente aux futurs chocs sur la liquidité.

---

<sup>2</sup> Cela pourrait se faire en développant les architectures juridiques et opérationnelles nécessaires (accord-cadre pour la pension livrée interbancaire, plateformes de négociation électronique, etc.) et en veillant à ce que les intervenants sur le marché soient suffisamment incités (sur le plan financier, réglementaire et de la réputation) à effectuer leurs transactions de préférence entre eux plutôt qu'avec la banque centrale.

**Graphique 1. Choc sur la liquidité à l'échelle du système dans un système bancaire disposant d'un cadre complet de dispositifs de sécurité**



Note : Le choc sur la liquidité systémique est partiellement absorbé par la redistribution des réserves excédentaires entre les banques (pour les banques A, B, C et D). Le marché monétaire garanti permet de redistribuer à nouveau les réserves excédentaires entre les banques, car la garantie constitue une protection suffisante pour les prêteurs et préserve l'accès au marché de certaines banques (D, E, F et G), malgré la perception d'un risque de crédit plus important. Les besoins résiduels de liquidité sont satisfaits (pour les banques E, F et G) par les mesures prises par la banque centrale à l'échelle du système. La banque G ne dispose plus d'actifs admis en garantie des opérations de refinancement de politique monétaire et a besoin d'un financement supplémentaire de la banque centrale. La banque G reçoit ce financement sous la forme d'un apport d'urgence (prêteur en dernier ressort), à condition qu'elle remplisse toutes les conditions, en particulier celle de solvabilité. Sans prêteur en dernier ressort, les mesures d'injection de liquidités de la banque centrale à l'ensemble du système auraient été ajustées différemment et n'auraient probablement été optimales.



## Annexe VII. Le secteur informel en Algérie

**1. Comme dans la plupart des pays en développement, le secteur informel est un enjeu majeur pour les pouvoirs publics algériens.** L’informalité est susceptible de limiter l’inclusivité de la croissance. Elle exclut de vastes pans de la population des dispositifs de protection sociale et en limite ainsi l’efficacité. Elle aggrave ainsi les inégalités de revenus, en particulier en période de difficultés économiques, comme l’a montré la pandémie en cours (Délechat et Medina, 2021). En outre l’économie informelle contribue à perpétuer les inégalités entre les genres et les générations car elle touche de façon disproportionnée les femmes et les jeunes (Jutting et Laiglesia 2009, Ohnsorge et Yu 2021). Enfin, elle met à mal la collecte de l’impôt et réduit ainsi la marge de manœuvre budgétaire et la qualité des services publics.

**2. Des indicateurs communément utilisés montrent que le secteur informel en Algérie est de taille non négligeable mais analogue à celle des secteurs informels dans les pays similaires (graphique 1).**

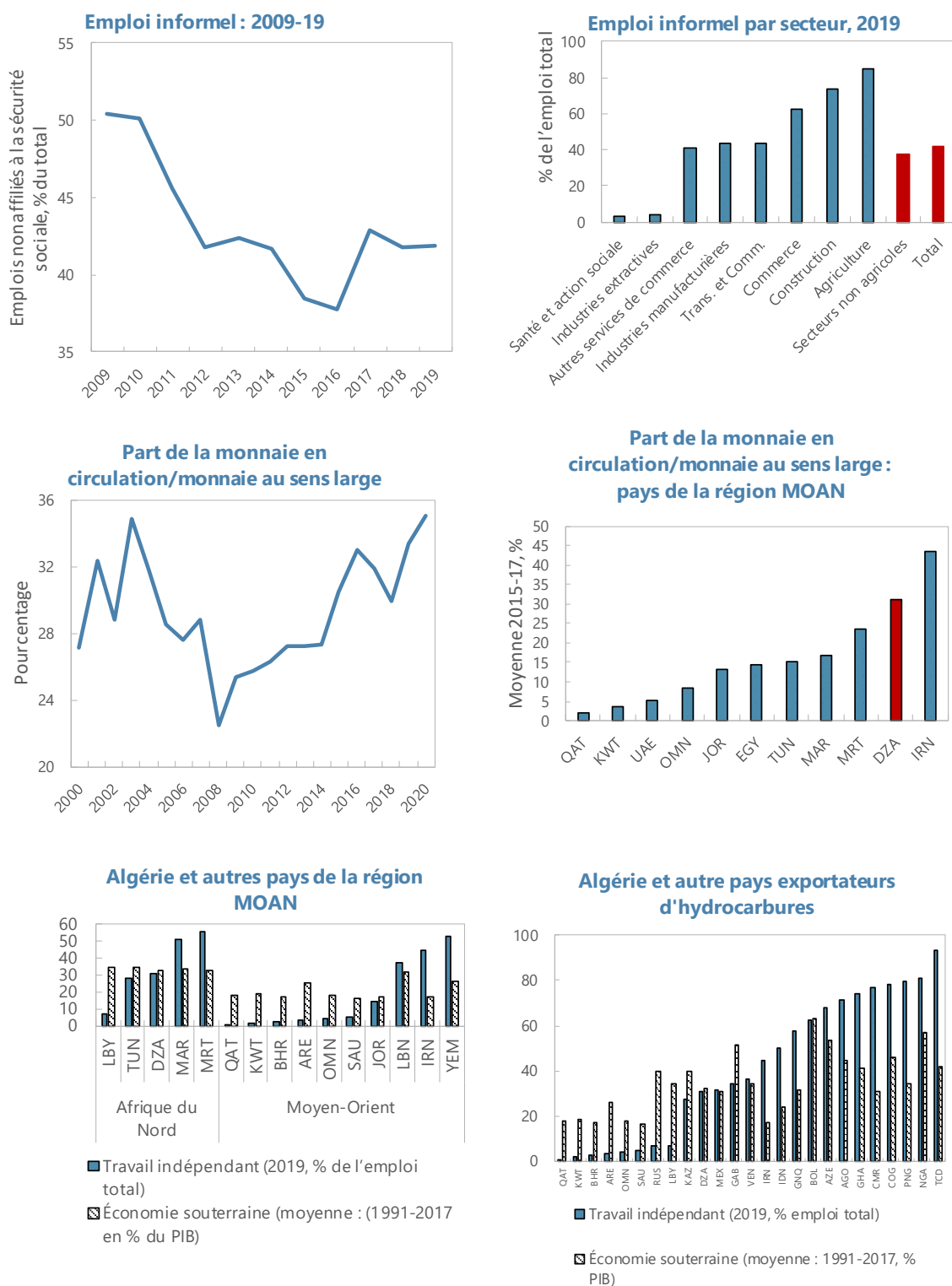
- *Des estimations des autorités nationales indiquent que l’emploi informel représentait 42 % de l’emploi total en 2019.* La baisse de l’emploi informel, qui représentait 50 % environ de l’emploi total en 2009, s’explique essentiellement par une hausse des recrutements dans le secteur public (FMI, 2014). L’emploi informel est concentré dans l’agriculture ainsi que dans le commerce et le bâtiment, ces deux derniers secteurs ayant été durement frappés par la pandémie de COVID-19 en 2020.
- *D’autres indicateurs donnent également à penser que l’emploi informel est généralisé en Algérie.* La demande « excédentaire » de liquidité, mesurée comme étant la part de la circulation fiduciaire à l’extérieur du secteur bancaire rapportée à la masse monétaire au sens large, est plus élevée en Algérie que dans les autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. En outre, ce ratio est en augmentation depuis 2008. Un marché parallèle du dinar algérien, où l’on observe une prime importante, peut également expliquer la demande « excédentaire » de devises. Une demande excédentaire de liquidités ou de devises peut avoir diverses raisons, notamment des motifs de précaution, une réglementation contraignante ou un manque de confiance dans le secteur bancaire. Elle est néanmoins généralement associée à un vaste secteur informel car il est plus difficile de contrôler les transactions en liquide.
- *La taille du secteur informel en Algérie est cependant inférieure à son niveau médian dans les pays comparable.* La part du travail indépendant dans l’emploi total, une mesure commune de la taille relative du secteur informel, était de 30,1 % en Algérie en 2019 contre une médiane de 47,3 % dans un échantillon de 153 pays. Des estimations modélisées de l’économie souterraine dans 158 pays indiquent qu’entre 1991 et 2017, la taille de l’activité informelle en Algérie est restée inférieure à la médiane de l’échantillon et a évolué dans la même direction que cette dernière <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces estimations reposent sur un modèle MIMIC qui emploie un ensemble d’équations pour exploiter l’information apportée par un ensemble de variables classées en indicateurs (« Multiple Indicators») et causes (« Multiple Cause») (Medina et Schneider, 2018).

## ALGÉRIE

On aboutit à une conclusion analogue si l'on compare l'Algérie à d'autres pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ou à d'autres pays exportateurs d'hydrocarbures.

**Graphique 1. Le secteur informel en Algérie**



Source : données des autorités (ONS, Banque d'Algérie) ; statistiques financières internationales ; Banque mondiale (2019) sur le travail indépendant.

<b>Tableau 1. Principales mesures prises récemment pour lutter contre l'économie informelle en Algérie</b>	
<b>Encourager l'observance volontaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs mesures au titre de la loi de finances rectificative de 2015, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de mise en conformité fiscale volontaire : possibilité offerte à titre temporaire aux détenteurs de fonds issus d'activités informelles non-illicites de les déposer auprès des banques en échange du règlement d'une taxe forfaitaire de 7 %.</li> <li>- Possibilité temporaire pour les travailleurs non déclarés et leurs personnes à leur charge de bénéficier d'une protection sociale pendant trois ans, moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire équivalente à 12 % du salaire minimum</li> <li>- Levée temporaire des sanctions pour les employeurs qui régularisent la situation des employés non déclarés dans les délais impartis</li> </ul> </li> <li>• Exonérations partielles et allègements fiscaux accordés à titre temporaire à certaines catégories de chefs d'entreprises au titre du régime de l'impôt forfaitaire unique</li> <li>• Construction de centaines de marchés intérieurs et extérieurs, délivrance de permis de travail temporaires à de jeunes commerçants, avantages fiscaux temporaires pour les commerçants qui s'installent dans les nouveaux marchés</li> </ul>
<b>Promotion de la création d'emplois et amélioration du climat des affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification de la procédure d'enregistrement d'entreprises</li> <li>• Nombreux dispositifs conçus pour favoriser l'emploi des jeunes et des chômeurs de longue durée</li> <li>• Octroi de prêts à taux réduits aux jeunes chefs d'entreprises et aux très petites entreprises dans le cadre de différents dispositifs</li> <li>• Accès privilégié aux appels d'offres publics et exonérations fiscales pour les jeunes chefs d'entreprises</li> </ul>
<b>Renforcer l'application de la loi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des obligations des tiers déclarants : obligation de déclaration de l'identité des clients et des principales informations relatives aux transactions pour les fournisseurs assujettis à la taxe professionnelle, à savoir les grandes entreprises (loi de finances 2018).</li> <li>• Alourdissement des sanctions pour les employeurs en cas de non-affiliation de leurs salariés à la sécurité sociale (loi de finances rectificative 2015).</li> <li>• Projets en cours portant sur l'apposition de codes-barres aux marchandises afin d'améliorer la traçabilité et la sûreté des produits, avec pour objectif de rendre ce procédé d'étiquetage obligatoire d'ici cinq ans.</li> </ul>
<b>Amélioration de l'inclusion financière, accroissement de la numérisation et réduction de l'utilisation des espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imposition de l'utilisation de chèques de banque pour le règlement de toutes les transactions dépassant un certain plafond en 2011 et 2014.</li> <li>• Efforts pour rendre obligatoire l'installation de terminaux de paiement électroniques dans les magasins.</li> <li>• Une série de mesures destinées à encourager le développement de la finance islamique, notamment en harmonisant le traitement fiscal avec la finance traditionnelle, conformément à la loi de finances rectificative de 2021.</li> <li>• Plafond de déductibilité des dépenses admissibles réglées en espèces fixé à 300 000 dinars (loi de finances 2018)</li> <li>• Lancement de sites pilotes pour les déclarations de revenus et le paiement des impôts (Jibaya'tic et Moussahama'tic)</li> </ul>
Source : loi de finances rectificative 2015, autorités algériennes, Charmes (2016), diverses sources médias.	

**3. Les autorités ont déployé des efforts considérables pour réduire l'ampleur de l'économie informelle ces dernières années.** Elles ont notamment encouragé la formalisation volontaire à travers des incitations fiscales ou des investissements dans les infrastructures. Elles ont également encouragé la création d'emplois et de petites et moyennes entreprises, œuvré en faveur de l'inclusion financière et renforcé les contrôles (tableau 1). Les données détaillées sur les résultats de ces mesures font défaut et il la formalisation est un processus de long terme. Néanmoins, les informations disponibles indiquent qu'il reste encore des progrès à faire pour promouvoir la formalisation en Algérie. Ainsi, la participation aux dispositifs de régularisation fiscale volontaire et d'affiliation au régime de sécurité sociale introduits dans le cadre de la loi de finances rectificative de 2015 est restée limitée (Charmes et Remaoun, 2016). L'utilisation de l'argent liquide reste également répandue malgré des mesures pour encourager les transactions par voie bancaire.

**4. Des analyses empiriques indiquent que les distorsions liées aux politiques économiques et des facteurs structurels sont les principaux ressorts de l'activité informelle en Algérie (tableau 2).** Une analyse de l'écart entre la taille de l'économie informelle dans les pays d'Afrique du Nord et dans les pays avancés réalisée par le FMI (à paraître) indique qu'outre des facteurs structurels (tels que la plus grande importance du secteur agricole et le faible niveau du capital humain), ces écarts s'expliquent par un certain nombre de distorsions associées aux politiques économiques. Dans le cas de l'Algérie, la réglementation des entreprises et du marché du travail, la pression fiscale et la qualité de la gouvernance jouent un rôle important dans l'activité informelle.

<b>Tableau 2. Facteurs de l'activité informelle couramment cités dans la littérature</b>		
<b>Distorsions liées aux politiques économiques</b>	<b>Distorsions augmentant les coûts de la formalisation</b>	<b>Carences diminuant les avantages de la formalisation</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût élevé de la création d'entreprises</li> <li>• Réglementation rigide du marché du travail créant un décalage entre la dynamique des salaires et celle de la productivité</li> <li>• Législation complexe, lourdeurs bureaucratiques</li> <li>• Forte pression fiscale</li> <li>• Contraintes sur la concurrence et hégémonie des grands acteurs et des entreprises publiques</li> <li>• Contrôle des prix</li> <li>• Obstacles administratifs à l'entrée</li> <li>• Corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lacunes dans le système judiciaire qui nuisent à l'exécution des contrats et à la protection des droits de propriété</li> <li>• Corruption qui limite l'accès aux services publics (ou offre des opportunités d'évasion)</li> <li>• Faiblesses en matière de qualité des services publics</li> <li>• Accès difficile au crédit</li> <li>• Informations lacunaires</li> </ul>
<b>Facteurs structurels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de diversification de l'économie, dépendance à l'agriculture et/ou aux industries extractives</li> <li>• Proportion élevée de jeunes dans la population</li> <li>• Faiblesses du niveau d'éducation</li> <li>• Obstacles culturels à la participation de certaines catégories de la population au marché du travail</li> </ul>	
Source : Jutting et Laiglesia (2009), Charmes <i>et al.</i> (2018), Loayza (2018), Ohnsorge et Yu (2021)		

**5. Le plan d'action du gouvernement algérien présente un ensemble de mesures ambitieuses pour réduire la taille de l'économie informelle, et qui devraient être complétées par des efforts pour réduire les distorsions associées aux politiques économiques.** Le plan d'action du gouvernement présente un ensemble de mesures de lutte contre l'activité informelle, notamment à travers l'aide aux start-ups et aux petites et moyennes entreprises, la simplification des procédures administratives et du contrôle fiscal et le développement des solutions numériques pour favoriser l'inclusion financière. Parallèlement, il faudrait accorder la priorité aux réformes visant à remédier aux distorsions associées aux politiques économiques. La création d'un climat des affaires favorable à travers des réformes du marché des produits, du marché du travail et du secteur financier serait essentielle pour renforcer la capacité des travailleurs à obtenir des emplois dans le secteur formel, réduire les obstacles à l'entrée, accorder davantage d'incitations aux entreprises et aux individus pour participer au secteur formel et décourager les transactions en liquide. En outre, des réformes sont nécessaires pour réduire les distorsions associées à la fiscalité tout en améliorant le respect des obligations fiscales par les contribuables. Enfin, des réformes de la gouvernance destinées à accroître les relations de redevabilité et réduire la corruption et le gaspillage peuvent contribuer à favoriser une culture du respect de la loi et un civisme fiscal.

## Bibliographie

- Charmes, Jacques and Malika Remaoun. 2016. "L'économie informelle en Algérie : Estimations, Tendances et Politiques" (Mimeo)
- Déléchat, Corinne and Leandro Medina. 2021. *The Global Informal Workforce: Priorities for Inclusive Growth*. Washington: International Monetary Fund.
- IMF. 2014. *Fostering Private Sector Job Creation in Algeria*. Country Report No. 14/34. Washington: International Monetary Fund
- IMF. *Informality, Development and Business Cycles in North Africa*. forthcoming.
- Jutting, Johannes P. and Laiglesia, Juan R. 2009. *Is Informal Normal? Towards More and Better Jobs in Developing Countries*. Development Centre of the Organisation for Economic Co-Operation and Development
- Loayza, Norman. 2018. *Informality: Why is it so Widespread and How Can it Be Reduced?* World Bank Research and Policy Briefs No. 133110.
- Ohnsorge, Franziska and Shu Yu. 2021. *The Long Shadow of Informality: Policies and Challenges*. Washington: World Bank



# ALGÉRIE

5 novembre 2021

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2021 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — ANNEXE D'INFORMATION

Préparée par

le Département Moyen-Orient et Asie centrale en  
collaboration avec le Département des statistiques

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	6
QUESTIONS d'ORDRE STATISTIQUE	8



## RELATIONS AVEC LE FMI

Au 30 septembre 2021

**Date d'adhésion :** 26 septembre 1963 ; Article VIII

### Compte des ressources générales

	<u>DTS</u> <u>(en millions)</u>	<u>% de la</u> <u>quote-part</u>
Quote-part	1 959,90	100
Avoirs du FMI en monnaie nationale	1 442,01	73,58
Position de réserve au FMI	517,90	26,42

### Département des DTS

	<u>DTS</u> <u>(en millions)</u>	<u>% de la</u> <u>quote-part</u>
Allocation cumulative nette	3 076,66	100,00
Avoirs	2 796,75	90,90

### Encours des achats et prêts

Nul

### Accord financier

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
MEDC	22/05/1995	21/05/1998	1 169,28	1 169,28
Accord de confirmation	27/05/1994	22/05/1995	457,20	385,20
Accord de confirmation	03/06/1991	31/03/1992	300,00	225,00

**Obligations envers le FMI : projections**

À échoir

	2021	2022	2023	2024	2025
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions/ intérêts	0,04	0,19	0,19	0,19	0,19
Total	0,04	0,19	0,19	0,19	0,19

<b>Mise en œuvre de l'initiative PPTE</b>	Sans objet
<b>Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale</b>	Sans objet
<b>Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes</b>	Sans objet

**Régime de change**

Du 21 janvier 1974 au 1<sup>er</sup> octobre 1994, le taux de change du dinar était déterminé sur la base d'une relation fixe avec un panier de monnaies, ajusté de temps en temps. Le 1<sup>er</sup> octobre 1994, la Banque d'Algérie a institué un régime de flottement dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé lors de séances de fixing quotidiennes auxquelles participaient six banques commerciales. Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché des changes interbancaire. Au 20 octobre 2021, la moyenne des taux acheteur et vendeur du dollar américain était de 1 dollar pour 137,195 dinars, soit 1 DTS pour 193,98 dinars. Aucune marge n'est imposée sur les taux à l'achat et à la vente sur le marché des changes interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s'applique une marge de 0,015 dinar entre les taux acheteur et vendeur de la Banque d'Algérie (dinar/dollar américain). Le régime de change *de jure* de l'Algérie est un flottement dirigé, et son régime de change *de facto* est considéré comme un régime de parité mobile. Le régime de change de l'Algérie est exempt de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

**Consultations au titre de l'article IV**

L'Algérie relève du cycle de consultation de 12 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le conseil d'administration le 30 mai 2018 (rapport du FMI n° 18/168). Les entretiens pour les consultations au titre de l'article IV de 2021 se sont tenus par visioconférence du 13 septembre au 3 octobre 2021.

**Assistance technique**

FAD	Loi organique relative à la loi de finances	Avril 2015
FAD	Administration fiscale	Avril 2015

## ALGERIE

MCM	Gestion des réserves de change	Avril 2015
RES	Modélisation macroéconomique	Mai 2015
MCM	Politiques macroprudentielles et stabilité financière	Juillet 2015
MCM	Gestion de la liquidité, opérations monétaires et développement du marché interbancaire	Septembre 2015
MCM	Consolidation de la réglementation et de la supervision bancaires	Novembre 2015
FAD	Administrations fiscale et douanière	Novembre 2015
MCM	Création d'un comité de liquidité	Décembre 2015
FAD	Administration fiscale	Février 2016
MCM	Cadre de stabilité financière et de politique macroprudentielle	Avril 2016
MCM	Gestion des liquidités	Mai 2016
FAD	Gestion des finances publiques	Juillet 2016
FAD	Administration fiscale	Octobre 2016
MCM	Développement des marchés de la dette	Octobre 2016
FAD	Administration fiscale	Novembre 2016
MCM	Mise à niveau de la réglementation bancaire	Mars 2017
MCM	Développement des marchés à terme	Mars 2017
FAD	Administration fiscale	Avril 2017
MCM	Dispositif de garanties	Juil. 2017
METAC	Contrôle bancaire	Octobre 2017
FAD	Administration fiscale	Novembre 2017
FAD	Cadre budgétaire à moyen terme et gestion des risques budgétaires	Novembre 2017
MCM	Développement du marché à terme (atelier)	Novembre 2017
FAD	Administration douanière	Décembre 2017
STA	Statistiques du secteur extérieur	Janvier 2018
FAD	Politique fiscale (collectivités locales)	Mars 2018
METAC	Comptabilité nationale	Mars 2018
MCM	Politique monétaire et risques pour la stabilité financière	Mars 2018
FAD	Administration fiscale	Septembre 2018
FAD/MET	Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances	Janvier 2019
AC		
FAD	Politique fiscale (administrations locales)	Juillet 2019
STA	Statistiques des finances publiques	Juillet 2019
LEG	Réglementation de lutte contre le blanchiment de capitaux	Septembre 2019
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Octobre 2019
FAD	Réforme des retraites	Novembre 2019
FAD	Administration fiscale (systèmes informatiques)	Janvier 2020
FAD	Administration fiscale et COVID-19	Juin 2020
FAD	Gestion des risques budgétaires et méthode du	Novembre 2020

	budget-programme	
METAC	Gestion des investissements publics	Janvier 2021
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Janvier 2021
METAC	Budget-programme	Mars 2021
METAC	Administration fiscale post-crise	Juin 2021
METAC	Budget-programme	Juillet 2021
METAC	Gestion des PPP	Octobre 2021
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Octobre 2021
MCM	Opérations de politique monétaire et gestion des liquidités (expert résident à long terme)	Octobre 2016-octobre 2018
METAC	Mission de suivi de la procédure de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP)	Novembre 2019
METAC	Mission de suivi de la SREP	Avril 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Mai 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Juin 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Octobre 2020
MCM	Analyse des marchés intérieurs des titres publics	Août 2021
MCM	Prévisions de liquidités	En cours

### **Programme d'évaluation du secteur financier**

L'Algérie a participé pour la première fois au programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en 2003. Le PESF a été actualisé en 2007 et en 2013. Une évaluation de la stabilité du système financier a été réalisée en 2019 et achevée par le conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition en juillet 2020 (communiqué de presse de presse n° 20/316).

### **Représentant résident**

Aucun.

# RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

(au 20 octobre 2021)

Énoncé	Prestation	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de réalisation
<b>A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	<b>a. Travaux sectoriels</b>		
	• Enquête pilote auprès des ménages	-	Exercice 2022
	• Appui au programme de transferts en espèces dans le cadre de la réforme des subventions	-	Exercice 2022
	<b>b. Assistance technique</b>		
	• Réduire les barrières à la croissance des exportations en Algérie	-	Exercice 2023
	• Soutenir les réformes relatives au climat des affaires en Algérie II (y compris le soutien aux micro-entreprises)	-	Exercice 2022
	• Commerce électronique et PME dirigées par des femmes	-	Exercice 2023
	• Développement d'applications « govtech » dans le cadre de la mise en œuvre effective d'une stratégie d'administration en ligne	-	Exercice 2022
	• Soutien au développement d'outils d'enseignement à distance et en ligne pour la petite enfance	-	Exercice 2022
	• Accroître la résilience en matière de gestion des risques de catastrophes	Octobre 2021 -	Exercices 2022–23 Exercice 2022
• Promouvoir la participation des femmes dans le secteur de l'énergie	Novembre 2021	Exercices 2022–23	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assistance technique en matière d'énergie renouvelable</li> </ul>		
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	<p>Mission des services du FMI Mission des services du FMI Consultations 2022 au titre de l'article IV Poursuite de l'assistance technique prévue dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévisions de liquidité</li> <li>Dispositif de garanties</li> <li>Marché parallèle de change</li> <li>Fourniture de liquidité d'urgence</li> <li>Marchés intérieurs de la dette</li> <li>Contrôle et réglementation bancaires</li> <li>Gestion des finances publiques</li> <li>Partenariats public-privé</li> <li>Réformes des subventions</li> <li>Arriérés d'impôt</li> <li>Statistiques de finances publiques</li> </ul>	<p>Mars 2022 Septembre 2022 Juin 2022</p> <p>Exercice 2022</p>	
<b>B. Demandes de contributions au programme de travail</b>			
Demandes du FMI à la Banque mondiale	<p>Analyse de la réforme sectorielle des subventions Analyse sectorielle</p>	<p>Selon les besoins Selon les besoins</p>	
Demandes de la Banque mondiale au FMI	<p>Évaluation de l'orientation et des perspectives macroéconomiques Échange de données</p>	<p>Semestriel (ou plus fréquemment si nécessaire) En cours</p>	<p>Après les consultations au titre de l'article IV et les visites des services du FMI</p>
<b>Énoncé</b>	<b>Prestation</b>	<b>Calendrier provisoire des missions</b>	<b>Date escomptée de réalisation</b>
<b>C. Accord sur les prestations et missions conjointes</b>			
Prestations conjointes pour les 12 prochains mois	<p>Poursuite d'une coordination étroite sur le programme de réforme</p>	<p>En cours</p>	

## QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

### I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

**Généralités :** Les données communiquées comportent certaines déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance.

**Comptes nationaux :** Les comptes nationaux sont élaborés de manière globalement conforme aux recommandations du SCN 1993. Toutefois, les institutions sans but lucratif au service des ménages ne sont pas prises en considération dans les estimations publiées. Les comptes nationaux annuels sont disponibles depuis 1980 et les comptes nationaux trimestriels depuis 2000. Les mesures des volumes sont établies au moyen des prix de l'année précédente, puis chaînées.

**Statistiques des prix :** L'indice mensuel des prix à la consommation était publié avec un décalage de moins d'un mois avant la pandémie. La période de référence de l'indice est 2001, avec des pondérations de 2000. L'indice trimestriel des prix à la production était publié avec un décalage de moins d'un trimestre avant la pandémie. Sa période de référence est 1989.

**Statistiques de finances publiques :** Les principales lacunes ont trait à la faible couverture institutionnelle (limitée à l'administration centrale), aux problèmes de classification, aux longs retards dans la production des statistiques et à l'absence de rapprochement des financements avec les comptes monétaires. Les principaux facteurs à l'origine de ces lacunes sont notamment l'insuffisance des moyens financiers consacrés à la production des statistiques, le manque de coordination entre les organismes concernés et les inexactitudes qui expliquent les réticences à publier les données provisoires. Les autorités n'ont pas communiqué de données pour publication dans l'Annuaire de statistiques de finances publiques depuis 2011.

**Statistiques monétaires :** La Banque d'Algérie soumet en temps régulièrement au département des statistiques les statistiques monétaires pour la banque centrale, les autres institutions de dépôt et les autres sociétés financières. Les statistiques monétaires sont publiées dans les statistiques financières internationales. Les données monétaires sont établies à partir du formulaire de déclaration normalisé et de la méthode du Manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières. La Banque d'Algérie communique des données sur certaines séries et indicateurs essentiels pour l'enquête sur l'accès aux services financiers, notamment deux indicateurs (le nombre d'agences de banques commerciales pour 100 000 adultes et le nombre de guichets automatiques pour 100 000 adultes) liés aux objectifs de développement durable de l'ONU.

**Surveillance du secteur financier :** La Banque d'Algérie communique des indicateurs de solidité financière, qui sont publiés sur le site correspondant du FMI. Il convient toutefois d'améliorer le délai de présentation des données, car les indicateurs ne sont actuellement communiqués qu'une fois par an.

**Balance des paiements :** La qualité des statistiques de la balance des paiements est relativement bonne. Le système de collecte des données semble exhaustif en ce qui concerne la mesure des paiements, mais sa couverture des transactions autres que les règlements (par exemple, bénéfices réinvestis) et de certaines données d'encours est incomplète. Une mission d'assistance technique

effectuée en janvier 2018 a permis de travailler avec les statisticiens pour remédier à plusieurs lacunes, dont les suivantes :

i) la comptabilisation des projets de construction en tant qu'IDE et non en tant que services ; ii) les statistiques commerciales ; et iii) les données d'encours des IDE. Les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont publiées régulièrement sur le site web national et transmises au FMI pour être rediffusées par l'intermédiaire des statistiques financières internationales.

## II. Normes et qualité des données

L'Algérie a commencé à participer au système général de diffusion des données (SGDD ; remplacé par le système amélioré SGDD-a en 2015) le 21 avril 2009 et ne publie que des métadonnées dans le cadre des initiatives du FMI en matière de normes statistiques.

Aucune donnée relative au RONC (module statistique) n'est disponible.



## ALGERIE : TABLEAU DES INDICATEURS COURANTS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LA SURVEILLANCE

Au 26 octobre 2021

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>7</sup>	Fréquence de déclaration <sup>7</sup>	Fréquence de publication <sup>7</sup>
Taux de change	09/2021	10/2021	M	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires <sup>1</sup>	09/2021	18/10/2021	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	09/2021	18/10/2021	M	M	M
Monnaie au sens large	08/2021	18/10/2021	M	M	M
Bilan de la banque centrale	09/2021	18/10/2021	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	08/2021	18/10/2021	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	09/2021	17/10/2021	M	M	M
Indice des prix à la consommation	06/2021	09/2021	M	I	I
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques	ND	ND	-	-	-
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administration centrale <sup>4</sup>	03/2021	09/2021	M	I	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	2020 A	03/2021	I	I	ND
Solde du compte courant extérieur	T3 2021	08/2021	T	T	T
Exportations et importations de biens et de services	T3 2021	08/2021	T	T	T
PIB/PNB	2021Q1	08/2021	T	I	I
Dette extérieure brute	2021Q2	08/2021	T	I	T
Position extérieure globale <sup>6</sup>	T4 2020	07/2021	T	T	T

<sup>1</sup> Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les passifs à court terme liés à une devise, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

<sup>2</sup> Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

<sup>3</sup> Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

<sup>5</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

<sup>6</sup> Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents. Les données sont partielles en raison des déficiences du calcul des IDE.

<sup>7</sup> Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A) ; irrégulière (I) ; données non disponibles (ND), données partiellement disponibles (PD).

**Déclaration de M. Hossein Mirshojaeian Hosseini, Administrateur pour l'Algérie, et  
M. Kamel Badsì, Conseiller Principal  
Le 19 novembre 2021**

Les autorités algériennes remercient l'équipe des services du FMI pour les discussions fructueuses au cours de la mission menée à distance. Elles apprécient profondément les conseils des services du FMI au moment où elles s'emploient à faire émerger l'économie algérienne de la crise. La mission avait fort à faire : en effet, les dernières consultations (celles de 2018 au titre de l'article IV) s'étaient clôturées en mai 2018, soit il y a trois ans et demi et près de deux ans avant le début de la pandémie. Les services du FMI avaient décidé de surseoir aux consultations en raison de l'évolution de la situation politique en 2018–19, avant de les reporter une nouvelle fois en raison de la pandémie de COVID-19 ; en revanche, la mission PESF pour 2020 a pu être entièrement menée à bien au cours de la pandémie.

Les autorités saluent la contribution des services du FMI par l'intermédiaire du document de la série des Questions générales aux efforts qu'elles déploient pour améliorer la gouvernance et renforcer les institutions en Algérie. Cependant, elles sont d'avis que les questions de gouvernance, bien qu'elles soient importantes, sont loin de représenter les seules difficultés auxquelles le pays fait face aujourd'hui, et qu'elles ne sont ni les plus urgentes ni les plus vitales. Certains enjeux sont plus pressants et présentent des implications économiques et sociales plus profondes, comme la mise en place d'un dispositif de protection sociale efficace et la résolution de problèmes épineux tels que le chômage des jeunes, les inégalités de revenu et des genres, et la menace sérieuse et grandissante du changement climatique. L'ensemble de ces questions figurent au premier rang des préoccupations auxquelles les autorités entendent répondre à moyen et à long terme ; en parallèle, les pouvoirs publics continueront de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la gouvernance et renforcer les institutions, ce qui aura pour effet d'amplifier les effets de leur action dans d'autres domaines.

**La pandémie de COVID-19 et la campagne de vaccination**

Jusqu'à présent l'Algérie a connu trois grandes vagues de contaminations ; la dernière a atteint son pic au milieu de l'été 2021. Les autorités ont fortement restreint les déplacements pendant la première année de la pandémie, puis ont progressivement assoupli les règles à partir d'avril 2021. Les initiatives des pouvoirs publics et une campagne de vaccination réussie ont permis de faire fortement chuter les taux de contamination et de mortalité à partir de juillet 2021. À la fin octobre, un quart de la population avait reçu au moins une dose de vaccin (dont le vaccin à une seule dose fabriqué par Johnson & Johnson). Les autorités se sont fixées pour objectif de vacciner 70 % de la population des plus de 18 ans d'ici la fin de l'année 2022, ce qui sera rendu plus aisé par la production locale du vaccin Sinovac, qui a permis une forte augmentation de la quantité de doses disponibles à partir de septembre 2021.

## **Les conséquences économiques et sociales de la pandémie**

En 2020, l'Algérie a été frappée de plein fouet par les interruptions de l'activité économique provoquées par la pandémie, la fermeture prolongée des frontières et l'effondrement des cours internationaux du pétrole. Les élections présidentielles de décembre 2019 et la formation d'un nouveau gouvernement en juillet 2021 au lendemain des élections législatives organisées le mois précédent ont restauré la cohésion sociale et politique. Il n'en reste pas moins que les effets du choc inédit occasionné par la pandémie de COVID-19 et la chute brutale des cours internationaux du pétrole ont entraîné de lourdes pertes économiques à travers la contraction de la production, le creusement considérable du double déficit, la forte augmentation de la dette publique et la baisse du niveau des réserves de change (qui reste tout de même satisfaisant et largement supérieur à l'indicateur d'adéquation des réserves à la fin 2020). Le redressement des cours du pétrole en 2021 a permis de ralentir considérablement l'épuisement des réserves de change ; leur niveau, si l'on tient compte de la récente allocation de DTS, devrait surpasser les estimations des services du FMI pour la fin 2021. La pandémie a également causé de lourdes pertes en vies humaines et a gravement compromis les moyens d'existence de la population, malgré les efforts accrus consentis par les autorités pour protéger les habitants en mettant en place des dispositifs de soutien à l'emploi et aux revenus. Ces mesures n'ont pas empêché le chômage et la pauvreté d'augmenter. Pour accompagner la reprise économique en cours, l'une des priorités essentielles des pouvoirs publics est de répondre aux profondes attentes de la population et de combler les aspirations insatisfaites de la jeunesse.

## **L'Algérie et le marché énergétique mondial**

Les bénéfices économiques du redressement du marché du pétrole en 2021 ont été quelque peu amoindris par les contraintes sur l'augmentation de la production de pétrole en raison de l'accord OPEP+ de partage de la production que l'Algérie s'est engagée à respecter. L'Algérie est attachée à la stabilité des marchés internationaux du pétrole et du gaz naturel et compte désormais parmi les principaux fournisseurs de gaz naturel de l'Europe. Au cours des neuf premiers mois de 2021, les exportations algériennes de gaz naturel et de GNL vers le monde entier ont augmenté de 44 % par rapport aux neuf premiers mois de 2020. Les exportations de gaz naturel à travers deux gazoducs à destination de l'Europe méridionale, régies par un contrat à long terme avec la SONATRACH (la compagnie pétrolière et gazière nationale), ont quasiment doublé au cours de la même période.

## **Perspectives économiques sur fond de réformes structurelles**

Après une contraction de la production en termes réels de 5 % en 2020, pour la plupart due à la baisse de 10 % de la production d'hydrocarbures, l'économie a entamé son redressement en 2021 et affichait un taux de croissance annuel de 4 % en milieu d'année.

Cette reprise a été rendue possible par l'assouplissement prudent des règles limitant les déplacements, par l'ouverture des frontières, par le redressement du marché international du pétrole et par les mesures de soutien de grande envergure mises en œuvre par les autorités. Les pouvoirs publics ont réagi sans délai pour atténuer les effets économiques et sociaux de la crise, en déployant une série de mesures sanitaires et macroéconomiques et en s'attachant tout particulièrement à protéger les couches les plus fragiles de la population.

Au-delà de 2021, les autorités sont plus optimistes que les services du FMI quant aux perspectives économiques à moyen terme, sans pour autant minimiser les risques et les incertitudes, notamment en lien avec la pandémie. Elles estiment en effet que les réformes structurelles en cours, ainsi que celles qu'elles engageront à partir de 2022 dans le cadre du Plan d'action du gouvernement (PAG) ([www.apn.dz](http://www.apn.dz)), permettront d'engranger des bénéfices plus importants que projetés par les services du Fonds. Le PAG est axé sur un ensemble de mesures susceptibles de se renforcer mutuellement et qui visent à ouvrir l'économie, stimuler l'investissement privé, réduire la part de l'économie informelle et diminuer progressivement la forte dépendance de l'économie au secteur des hydrocarbures. Ainsi, au début de l'année 2021, les autorités ont mis fin au plafonnement à 49 % de la participation des investisseurs étrangers dans le capital d'une société algérienne (la règle dite 51/49), ce qui a permis d'ouvrir de nombreux secteurs de l'économie aux entrées d'IDE, à l'exception des secteurs stratégiques. Les autorités ont également assoupli les obligations de cession de devises par les exportateurs, à l'exception des secteurs des hydrocarbures et des mines, ce qui facilite l'importation de matières premières et d'intrants par les producteurs et les exportateurs du secteur privé. En outre, les pouvoirs publics préparent un dispositif législatif pour encadrer les partenariats public-privé, dans le but de faciliter les investissements privés et de réduire les coûts budgétaires des investissements en infrastructures. Par ailleurs, les autorités envisagent de permettre au secteur privé de participer au capital de certaines entreprises publiques. Les autorités estiment que les services du FMI auraient pu prendre ces initiatives salutaires davantage en considération et en faire état dans leur rapport. Elles estiment que ces réformes leur permettront d'engranger des gains considérables et expriment leur désaccord avec les hypothèses sous-tendant le scénario de référence des services du FMI, selon lequel la reprise actuelle devrait s'essouffler rapidement et la croissance du secteur hors hydrocarbures devrait se retrouver quasiment à l'arrêt d'ici le milieu de la décennie.

Les autorités sont conscientes de la difficulté de trouver le juste équilibre entre la préservation de la reprise après le choc de la pandémie et la réduction des déficits jumeaux (et en particulier du déficit budgétaire hors hydrocarbures) dans le but de favoriser la stabilité macroéconomique et la croissance à moyen terme, tout en protégeant les plus modestes. Elles sont déterminées à calibrer leurs politiques économiques avec prudence pour soutenir et consolider la reprise naissante. Elles conviennent avec les services du FMI de la nécessité de réajuster leurs politiques afin de favoriser une reprise soutenue et inclusive à moyen terme, mais elles privilégient un calendrier et un plan d'action à la fois constants, progressifs, réalistes et bien ordonnés.

## **Politique et réformes budgétaires**

Les mesures de soutien budgétaire prises en réponse à la crise comprenaient un allègement de l'impôt sur les sociétés et des exonérations temporaires de TVA et de droits de douane sur les importations de fournitures et d'équipements médicaux, ainsi que sur les intrants utilisés dans la production locale de vaccins. Près de 1 % du PIB a également été consacré à l'octroi de primes exceptionnelles aux agents de santé de première ligne et d'aides aux ménages à faible revenu et aux chômeurs. Le déficit budgétaire global s'est creusé de 2 points de pourcentage pour atteindre 11,7 % du PIB en 2020, et devrait rester proche de ce niveau en 2021. L'orientation de la politique budgétaire sera maintenue en 2022, mais les autorités entendent réduire le déficit budgétaire de moitié en 2023 en intervenant à la fois sur les recettes et les dépenses, par des mesures visant à recouvrer des arriérés fiscaux, à étendre l'assiette fiscale à l'économie informelle et à réduire les subventions. Le budget préliminaire 2022, en cours d'examen au Parlement, comporte des dispositions relatives à un mécanisme de compensation en espèces dans la perspective d'une réforme complète des subventions universelles, coûteuses et inefficaces. Des dispositions sont également prévues pour continuer à protéger les chômeurs et les ménages vulnérables tant que la pandémie perdurera. Pour limiter la masse salariale, les pouvoirs publics ont décidé de ne plus recruter qu'un fonctionnaire pour quatre départs en retraite, en attendant une réforme plus globale de l'emploi dans la fonction publique. Les autorités reconnaissent la nécessité d'accroître les recettes fiscales hors hydrocarbures pour financer les dépenses sociales et les investissements prioritaires dans les infrastructures hors hydrocarbures, et plus largement pour réduire l'exposition des finances publiques aux aléas du marché international du pétrole. Les autorités ont l'intention de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI pour étudier les pistes permettant d'accroître les recettes et solliciteront l'assistance technique du FMI à cet égard.

La dette publique brute a augmenté en 2020, ce qui traduit le creusement du déficit budgétaire global lié à la pandémie ; à environ 60 % du PIB, le ratio dette/PIB reste cependant maîtrisable. Les autorités sont néanmoins conscientes des problèmes potentiels de viabilité de la dette associés à des déficits plus élevés et, comme indiqué précédemment, sont déterminées à réduire le déficit à moyen terme en adoptant un ensemble équilibré de mesures portant à la fois sur les recettes et les dépenses. Par ailleurs, il est rassurant de constater que la dette publique est presque entièrement à moyen ou long terme et libellée en monnaie locale. Par principe, les autorités algériennes s'opposent à emprunter à l'étranger. L'Algérie affiche une position créditrice nette envers le FMI et participe depuis peu à son programme d'échange volontaire de DTS.

## **Politique monétaire, financement public et inflation**

À la suite de la chute brutale et soudaine des recettes pétrolières et de la hausse des dépenses liées à la pandémie en 2020, les autorités n'avaient guère d'autres choix pour

financer le déficit que de puiser dans leurs dépôts auprès de la Banque d'Algérie et de recourir au financement monétaire, une pratique instaurée en 2017, mais interrompue en 2019. En 2021, la Banque d'Algérie a financé les administrations publiques en investissant une partie de ses fonds propres dans des obligations du Trésor et en accordant des avances temporaires au Trésor (conformément à la loi sur la monnaie et le crédit) qui ont été remboursées depuis. En juin 2021, les autorités monétaires ont mis en place un programme spécial de refinancement (PSR) qui, sur la base d'un accord tripartite de mise en pension entre le Trésor, la Banque d'Algérie et les banques commerciales publiques, vise à fournir des liquidités à six banques publiques pour leur permettre de répondre aux besoins de financement de l'État et de l'économie en général, dans le cadre du plan national de relance économique. Au début du mois de novembre 2021, sur le montant maximum de 2 100 milliards de dinars fixé dans le cadre de cet accord, les banques avaient déjà utilisé 1 680 milliards de dinars, dont environ la moitié a été rétrocédée au Trésor. Les autorités ne partagent pas entièrement l'avis des services du FMI selon lequel le dispositif présenterait des risques importants pour la stabilité financière ou engendrerait des problèmes d'aléa moral, étant donné que ce dispositif est plafonné, ciblé, non renouvelable et assorti d'une possibilité de remboursement anticipé à laquelle les banques seront encouragées à recourir. La contribution nette du PSR à la liquidité globale a été plus modeste, car les dépôts des banques et du Trésor auprès de la Banque d'Algérie ont augmenté depuis la mise en place de ce dispositif.

Les autorités reconnaissent la nécessité d'améliorer le cadre de politique monétaire de la Banque d'Algérie. Elles ont l'intention de mettre fin au financement monétaire des déficits publics, comme cela se faisait avant la crise, dès que la situation le permettra. Pendant la crise, les réductions successives des réserves obligatoires et le PSR ont été les principaux moyens ayant permis d'apporter des liquidités aux banques et, par leur intermédiaire, à l'économie en général. Dès que la crise s'estompera et que les conditions de liquidité pourront être mieux évaluées pour une économie en croissance fonctionnant dans des circonstances normales, les autorités entendent approfondir les marchés monétaires, diversifier les sources de financement du budget et renforcer le mécanisme de transmission de la politique monétaire, avec l'appui technique du FMI.

Les autorités sont préoccupées par l'accélération de l'inflation, qui résulte de la hausse des cours internationaux des denrées alimentaires, de la dépréciation de la monnaie, des facteurs de poussée des coûts et des goulets d'étranglement de l'offre observés pendant la pandémie. Le taux d'inflation devrait se maintenir dans la partie moyenne à supérieure de la fourchette à un chiffre au cours des deux prochaines années. Sa trajectoire dépendra du rythme auquel les facteurs transitoires se dissiperont et les contraintes d'approvisionnement mondiales se résorberont.

## **Stabilité du secteur financier**

Le système bancaire algérien est suffisamment capitalisé, rentable et a bien résisté à la crise, comme en témoignent les indicateurs de solidité financière. Des progrès restent toutefois à faire dans certains domaines. Étant donné que le PESF 2020 a été achevé par le conseil d'administration en juillet 2020 selon la procédure de défaut d'opposition, celui-ci n'a pas eu l'occasion d'examiner le rapport et la mission au titre de l'article IV n'a pas évalué pleinement les progrès réalisés dans l'application des recommandations du PESF. Une réforme globale du secteur financier, qui repose en grande partie sur les conclusions du PESF, est en cours. Avec l'aide du Centre d'assistance technique au Moyen-Orient (METAC), la Banque d'Algérie a élaboré de nouvelles directives et réglementations pour la surveillance des banques et est passée d'un contrôle sur place à un contrôle hors site. La Banque d'Algérie a également établi sous sa forme définitive le cadre réglementaire relatif aux liquidités à court et à long terme. Elle a renforcé ses capacités en ce qui concerne les tests de résistance et, avec l'aide de la Société financière internationale, met actuellement à niveau son modèle en la matière. Un nouveau cadre réglementaire a été élaboré et est en cours de mise en œuvre pour renforcer davantage la gouvernance des banques publiques en séparant leurs fonctions de surveillance de leurs fonction exécutives. Des projets de réglementation sont également en cours d'élaboration pour remédier aux lacunes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux mises en évidence dans le rapport du PESF. Il est également envisagé de modifier la loi bancaire pour accroître l'autonomie de la Banque d'Algérie.

## **Politique de change**

Les autorités ont maintenu une certaine flexibilité du taux de change, comme en témoigne la dépréciation sensible du dinar par rapport au dollar depuis 2013. Dans la gestion de la politique de change, les autorités ont été attentives à l'effet d'une dépréciation rapide du dinar sur les prix intérieurs à un moment où les prix internationaux augmentent fortement. La dépréciation aurait également une incidence assez limitée sur le solde des transactions extérieures courantes, qui est largement alimenté par le secteur des hydrocarbures, mais elle devrait avoir une influence sur la demande d'importations hors hydrocarbures à mesure que le commerce se libéralise.

Les autorités ne partagent pas l'avis des services du FMI quant à l'ampleur du désalignement potentiel du taux de change officiel. Selon elles, le taux du marché parallèle utilisé comme référence par les services du FMI ne constitue pas un point de repère adéquat compte tenu de la petite taille de ce marché et de la nature de ses transactions, qui sont essentiellement de nature privée (et individuelle), et sont effectuées, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, par la vaste diaspora algérienne. En outre, l'estimation figurant dans l'évaluation du secteur extérieur n'est pas, de l'avis même des services du FMI, un indicateur fiable du désalignement monétaire, même s'il n'est pas tenu compte des effets transitoires de la pandémie. En tout état de cause, les autorités souhaitent assouplir le taux

de change dans le cadre d'un ensemble plus large de réformes. La fin des obligations de cession par les exportateurs devrait améliorer l'offre de devises, car la demande devrait reprendre à mesure que les importations redémarrent.

### **Politique de commerce extérieur**

Les autorités s'emploient à mener une politique commerciale libérale. Les interdictions d'importation d'un grand nombre de biens qui étaient en vigueur depuis 2016, à la suite de l'effondrement du marché pétrolier de 2014-15, ont été supprimées en 2018 et 2019 et remplacées dans une large mesure par des droits de sauvegarde provisoires, qui ont également été levés par la suite. L'importation de véhicules de transport de personnes constitue un cas particulier. L'interdiction d'importer ce type de véhicules en partie ou complètement démontés a été maintenue pour prévenir les abus flagrants et éviter de faire de l'Algérie un dépotoir de vieilles voitures européennes réassemblées. À partir de cette année, les importations de véhicules de transport de personnes ne peuvent être effectuées que par des concessionnaires agréés et dans le respect des normes techniques en vigueur, y compris celles relatives à la pollution. Pour le reste, à l'exception des importations des secteurs des hydrocarbures et des minéraux, les importations ne font l'objet d'aucune restriction majeure. Les autorités estiment que l'utilisation fréquente dans le rapport des services du FMI de la formule « mesures de compression des importations », qui est généralement synonyme de restrictions quantitatives à l'importation, est de nature à induire en erreur.

### **Soutien au marché du travail**

L'emploi a été fortement impacté par la crise et, comme dans de nombreux autres pays, les femmes, les jeunes, les personnes peu qualifiées et les travailleurs de l'économie informelle ont été les plus durement touchés. Les efforts déployés par les pouvoirs publics pendant la crise ont été axés sur la protection des chômeurs et des jeunes demandeurs d'emploi et sur la réduction des conséquences à long terme pour le marché du travail. L'Algérie dispose d'un certain nombre de programmes de création d'emplois et de protection temporaire de l'emploi, axés sur les jeunes générations et les femmes. L'ANADE<sup>1</sup> (ex ANSEJ<sup>2</sup>), mise en place en juillet 2020, est mandatée d'apporter un soutien à la création d'emplois pour les 19-40 ans en apportant un appui aux micro-entreprises. Le « Start UP System », également instauré en 2020, contribue au financement des jeunes entreprises qui sont généralement créées par de jeunes entrepreneurs bien formés. L'ANGEM<sup>3</sup>, un système de microcrédit, encourage l'emploi indépendant, le travail à domicile et les activités artisanales et commerciales, en ciblant principalement les femmes. Le taux de chômage des femmes est deux fois plus élevé que celui des hommes en Algérie. Un autre programme, le DAIP<sup>4</sup> favorise l'insertion professionnelle des primo-demandeurs d'emploi, notamment au moyen

---

ANADE<sup>1</sup> : Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat ; ANSEJ<sup>2</sup> : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ; ANGEM<sup>3</sup> : Agence nationale de gestion du micro-crédit ; DAIP<sup>4</sup> : Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle ; CNAC<sup>5</sup> : Caisse nationale d'assurance chômage ; ADS<sup>6</sup> : Agence de développement social.



de stages. D'autres programmes sont destinés aux personnes temporairement sans emploi, notamment le CNAC<sup>5</sup> et le programme d'aide à l'emploi géré par l'ADS<sup>6</sup>.

### **Mesures prises face au changement climatique**

Comme de nombreux autres pays, l'Algérie subit de plein fouet les effets du réchauffement de la planète qui se traduisent de plus en plus par une insécurité hydrique et alimentaire. Face à cette grave menace mondiale, les autorités élaborent un plan national, considéré comme une priorité stratégique, dont l'objectif est d'atténuer les risques et de renforcer la résilience de l'économie face au changement climatique. L'optimisation des ressources en eau et la protection contre la pollution dans un pays aride comme l'Algérie sont des priorités évidentes. Les autorités ont mis en place un programme ambitieux visant à développer des sources d'énergie renouvelables (notamment l'énergie solaire et éolienne) et à améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs du transport, de la construction et de l'industrie, afin de réaliser des économies d'énergie d'environ 63 millions de tonnes d'équivalent pétrole d'ici à 2030. Le programme d'efficacité énergétique devrait permettre de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 193 millions de tonnes d'ici à la fin de la décennie. Les investissements privés locaux et étrangers sont activement encouragés dans un certain nombre de domaines liés aux économies d'énergie, notamment l'énergie solaire et l'isolation thermique. Au fil des ans, les subventions intérieures à l'énergie ont conduit à une mauvaise répartition des ressources, au gaspillage et à la pollution, tout en générant un fardeau budgétaire important. Comme déjà annoncé dans le PAG, les autorités ont l'intention d'abandonner les subventions universelles, y compris celles concernant les prix domestiques de produits énergétiques, au profit d'une aide plus ciblée en faveur des groupes à faible revenu. Le programme d'efficacité énergétique dans le secteur des transports encourage l'utilisation des carburants les moins polluants et les mieux disponibles, notamment le GPL et le GNC, et incite à éviter le diesel.

### **Conclusions**

Les autorités algériennes remercient les services du FMI pour leur étroite collaboration et leur assistance technique, ainsi que la direction et le conseil d'administration de l'institution pour l'appui qu'ils continuent de leur apporter. Elles soulignent que leurs différences de vue et de perception avec les services du FMI sur certaines questions ne diminuent en rien la grande valeur qu'elles accordent aux conseils fournis par ces derniers. Elles se réjouissent de pouvoir continuer à collaborer avec les services du FMI et de bénéficier de leur appui technique pendant l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme de réformes à moyen terme, qui vise à ouvrir l'économie et à réduire progressivement sa forte dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures. L'acceptation par la population du programme de réforme est impérative pour la réussite des plans établis par les autorités et, dans cette optique, celles-ci estiment important que leur programme d'action repose solidement sur le maintien de la stabilité et de la cohésion sociales.